

---

# DOCUMENT DE REFERENCE 2010



## SOMMAIRE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2010

<b>1. HISTORIQUE ET PRESENTATION DU GROUPE BOURSORAMA</b>	<b>5</b>
<b>1.1 - BOURSORAMA EN BREF</b>	<b>5</b>
1.1.1 - PRESENTATION DE BOURSORAMA	5
1.1.2 - CADRE REGLEMENTAIRE	6
<b>1.2 - HISTORIQUE</b>	<b>6</b>
<b>1.3 - ORGANIGRAMME DU GROUPE BOURSORAMA</b>	<b>8</b>
1.3.1 - ORGANIGRAMME	8
1.3.2 - FILIALES	9
1.3.3 - RELATIONS ENTRE BOURSORAMA ET SES FILIALES	9
<b>1.4 - ACTIVITE DE BOURSORAMA</b>	<b>10</b>
1.4.1 - POLITIQUE COMMERCIALE DE BOURSORAMA	10
1.4.2 - MARCHE GEOGRAPHIQUE	13
1.4.3 - LE SYSTEME D'INFORMATION	15
1.4.4 - SECURITE ET QUALITE DES SYSTEMES	18
<b>1.5 - RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>21</b>
1.5.1 - REPARTITION DE L'EFFECTIF	21
1.5.2 - INTERESSEMENT ET PARTICIPATION	21
1.5.3 - DONNEES SOCIALES BOURSORAMA FRANCE	21
<b>1.6 - CHIFFRES CLES</b>	<b>23</b>
<b>2. BOURSORAMA ET SES ACTIONNAIRES</b>	<b>24</b>
<b>2.1 - L'ACTION DE BOURSORAMA</b>	<b>24</b>
2.1.1 - INFORMATIONS GENERALES	24
2.1.2 - EVOLUTION DU TITRE BOURSORAMA	25
2.1.3 - DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION	25
<b>2.2 - INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL</b>	<b>25</b>
2.2.1 - EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	25
2.2.2 - REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	26
2.2.3 - RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	26
2.2.4 - ACCORDS EXISTANTS ENTRE LA SOCIETE ET SES ACTIONNAIRES	27
2.2.5 - MONTANT DES VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	28
2.2.6 - INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	28
2.2.7 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR TITRES DE LA SOCIETE	28
2.2.8 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ET LEUR UTILISATION EN 2010	29
<b>2.3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIETE</b>	<b>29</b>
<b>3. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>32</b>
<b>3.1 - ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE BOURSORAMA</b>	<b>32</b>
<b>3.2 - INDICATEURS DE GESTION</b>	<b>35</b>
<b>3.3 - SYNTHESE DE RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION</b>	<b>35</b>
<b>3.4 - DIVIDENDES VERSES AU COURS DE TROIS DERNIERS EXERCICES</b>	<b>35</b>
<b>3.5 - DONNEES BOURSIERES</b>	<b>35</b>
<b>3.6 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS</b>	<b>36</b>
<b>3.7 - EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES</b>	<b>36</b>
<b>3.8 - TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>37</b>

<b>3.9- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b>	<b>38</b>
<b><u>4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</u></b>	<b><u>39</u></b>
<b>4.1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>39</b>
4.1.1 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	39
4.1.2 - ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	47
4.1.3 - COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	47
<b>4.2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES DIRECTEURS GENERAUX</b>	<b>47</b>
4.2.1 - ABSENCE DE CONFLIT D'INTERETS	47
4.2.2 - ABSENCE DE CONDAMNATION	48
<b>4.3 - DIRECTION GENERALE</b>	<b>48</b>
<b>4.4 - COMITE EXECUTIF</b>	<b>48</b>
<b>4.5 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>49</b>
4.5.1 - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	49
<b>4.6 - POLITIQUE DE REMUNERATION</b>	<b>53</b>
4.6.1 - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	53
4.6.2 - REMUNERATION DU COMITE EXECUTIF	55
4.6.3 - LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET D' ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AUX SALARIES	56
<b>4.7 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES</b>	<b>63</b>
4.7.1 - LES CONDITIONS D'EXERCICE DU CONTROLE INTERNE	63
4.7.2 - LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	64
4.7.3 - LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE	69
<b>4.8 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>73</b>
<b>4.9 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES</b>	<b>74</b>
<b><u>5. SITUATION FINANCIERE</u></b>	<b><u>76</u></b>
<b>5.1 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010</b>	<b>76</b>
<b>5.2 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>83</b>
<b>5.3 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010</b>	<b>136</b>
<b>5.4 - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010</b>	<b>137</b>
<b>5.5 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS</b>	<b>140</b>
<b>5.6 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010</b>	<b>165</b>
<b><u>6. GESTION DES RISQUES</u></b>	<b><u>167</u></b>
<b>6.1 - LES PRINCIPAUX RISQUES ENGENDRES PAR LES ACTIVITES BANCAIRES DE BOURSORAMA</b>	<b>167</b>
<b>6.2 - RISQUES JURIDIQUES</b>	<b>174</b>
<b>6.3 - AUTRES RISQUES</b>	<b>174</b>
6.3.1 - L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	174
6.3.2 - RISQUE DE MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	174
6.3.3 - RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT	175
6.3.4 - RISQUES SUR ENGAGEMENTS HORS BILAN	175

6.3.5 - RISQUE DE BLANCHIMENT	175
6.3.6 - LE RISQUE LIE AUX SYSTEMES D'INFORMATION	175
6.3.7 - DESCRIPTION DES PLANS MONDIAUX D'ASSURANCES	176
<b>6.4 - METHODES UTILISEES</b>	<b>177</b>
<b>7. ELEMENTS JURIDIQUES</b>	<b>178</b>
<hr/>	
<b>7.1 - STATUTS</b>	<b>178</b>
<b>7.2 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>184</b>
<b>8. CONTROLE DES COMPTES</b>	<b>188</b>
<hr/>	
<b>8.1 - RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES</b>	<b>188</b>
8.1.1 - COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	188
8.1.2 - COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	188
<b>8.2 – TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>189</b>
<b>9. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>190</b>
<hr/>	
<b>9.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>190</b>
<b>9.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>190</b>
<b>10. TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>191</b>
<hr/>	
<b>10.1 - TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>191</b>
<b>10.2 - TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION</b>	<b>193</b>
<b>10.3 - DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL</b>	<b>194</b>
10.3.1 - INFORMATIONS PERIODIQUES ET OCCASIONNELLES	194
10.3.2 - INFORMATIONS DIFFUSEES VIA DES COMMUNIQUEES DE PRESSE	194
10.3.3 - PUBLICITE FINANCIERE	195
10.3.4 - INFORMATIONS PUBLIEES AU BALO	195
10.3.5 - INFORMATIONS DEPOSEES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS	195
10.3.6 - INFORMATIONS PUBLIEES ET PUBLICATION DANS UN JOURNAL D'ANNONCES LEGALES	196
<b>11. CONTACTS</b>	<b>197</b>
<hr/>	



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27/04/2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

# 1. HISTORIQUE ET PRESENTATION DU GROUPE BOURSORAMA

## 1.1 - BOURSORAMA EN BREF

### 1.1.1 - Présentation de Boursorama

Premier acteur à proposer en 1995 une offre de courtage de produits dérivés sur minitel à destination des investisseurs particuliers, le Groupe Boursorama est devenu en 15 ans un acteur majeur de l'investissement, de l'épargne et de la banque en ligne en Europe avec 6,2 millions d'ordres exécutés en 2010, 815 000 comptes et 15 MdEur d'encours gérés (titres vifs, OPCVM, Assurance Vie et dépôts clients) à fin décembre 2010.

Le groupe est aujourd'hui présent dans quatre pays : France, Royaume-Uni, Allemagne et Espagne.

En France, Boursorama est leader grâce à une offre articulée autour de deux marques, Boursorama Banque et Boursorama.com :

- Boursorama Banque : Depuis son origine, la gamme de produits de Boursorama Banque n'a cessé de s'étoffer et s'étend à présent du compte bancaire classique (Boursorama Essentiel+) au crédit immobilier en passant par les produits de courtage et d'épargne (Boursorama Trading, Boursorama Vie, Boursorama 0%). En 2010, Boursorama Banque a confirmé son statut de banque en ligne de référence en France et se positionne notamment comme la banque la moins chère (Source : Capital et Le Monde Argent en Février 2010).
- Boursorama.com est un portail de référence en matière d'information financière en ligne. Le site [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com) agrège les informations économiques, financières et patrimoniales de multiples sources afin de répondre aux attentes de l'ensemble de ses visiteurs, du boursier actif à l'investisseur long terme. En raison de sa notoriété et de son audience de près de 2,9 millions de visiteurs uniques par mois en 2010 (source: Nielsen – 12/2010), Boursorama est un support de communication efficace pour des annonceurs financiers et commerciaux souhaitant promouvoir leur marque auprès d'une cible privilégiée d'internautes CSP+. L'accès à Boursorama Banque se fait via le portail [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com).

A l'international, le Groupe est présent, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne :

Déjà présent au Royaume-Uni au travers de sa filiale Selftrade, Boursorama s'est hissé parmi les acteurs clés du courtage en ligne en 2005 grâce à l'acquisition de Squaregain. En 2006, le groupe a restructuré ses activités au Royaume-Uni en concentrant son activité de courtage en ligne B2C au sein de Selftrade. Enfin, en octobre 2006 la finalisation de cette réorganisation s'est concrétisée par la vente de Squaregain à Société Générale Securities Services (SGSS).

Historiquement présent en Allemagne depuis 1997 sous deux marques, Fimatex et Veritas, Boursorama a acheté en 2007, OnVista AG propriétaire du premier site d'informations financières en ligne [www.onvista.de](http://www.onvista.de). Boursorama réitérait ainsi en Allemagne la même démarche stratégique que celle développée en France en 2002 lors de la fusion de Fimatex et du portail [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com). Ce rapprochement avait permis au nouveau groupe de non seulement accroître significativement sa part de marché sur le segment du courtage en ligne, mais aussi de démarrer avec succès la distribution de produits d'épargne. Suite à la cession des activités périphériques du groupe et au lancement du site internet [www.onvista-bank.de](http://www.onvista-bank.de) en 2008, 2009 était caractérisée par la finalisation de la restructuration des activités et le lancement d'une nouvelle offre commerciale transparente et innovante (offre tarifaire Free Buy) destinée en priorité aux traders actifs. En 2010, OnVista Bank se positionne désormais comme un challenger dynamique du marché du courtage en ligne allemand et un acteur clé de l'information financière en ligne avec le site [OnVista.de](http://www.onvista.de).

En octobre 2010, OnVista Bank, la filiale de Boursorama en Allemagne, a acquis le portefeuille de clients allemands du courtier en ligne suédois Nordnet (environ 10 000 clients).

En ce qui concerne l'activité de courtage en Espagne, l'année 2010 a été marquée par une très forte volatilité sur les marchés locaux. En raison des doutes quant à la situation économique de l'Espagne et à son niveau d'endettement.

Concernant l'activité bancaire, malgré une très forte concurrence sur les dépôts, Self Bank a réussi à plus que doubler le nombre de comptes par rapport à 2009. En ce qui concerne les encours, l'augmentation principale est liée à l'élargissement de l'offre de fonds soit une augmentation de 42% des encours OPCVM.

## 1.1.2 - Cadre réglementaire

Boursorama est un établissement de crédit, et plus particulièrement une Banque prestataire de services d'investissement, régie par les dispositions du Code Monétaire et Financier. Boursorama dispose de l'agrément de réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, d'exécution d'ordres pour le compte de tiers, de placement, de tenue de compte-conservation et de conseil en investissement.

L'activité de placement implique la recherche de souscripteurs ou d'acquéreurs pour le compte d'un nouvel émetteur (article 312-5 du règlement Général de l'AMF) et introduit une obligation d'information importante pour le prestataire.

Afin de répondre à cette obligation, Boursorama offre à ses clients la possibilité de consulter sur ses outils télématiques (site Internet) l'ensemble des informations relatives à la Société. Ces informations proviennent soit de la Société elle-même, soit des Autorités de marché, grâce à des liens hypertextes entre les sites, ce qui permet d'éviter d'éventuelles erreurs de retranscription. La prise d'ordres se fait par les canaux habituels (Internet, téléphone).

En tant qu'établissement de crédit, Boursorama est soumis à un dispositif de surveillance prudentiel, qui a pour objet de fixer certaines contraintes pour assurer la solvabilité, la liquidité ainsi que l'équilibre financier des établissements de crédit.

Les ratios à respecter sont les suivants :

- Adéquation des fonds propres par rapport aux risques (risques de crédit et risques opérationnels) ;
- Contrôle des grands risques ;
- Ratio de liquidité ;
- Représentation du capital minimum.

Les premier et deuxième critères sont suivis sur une base consolidée au niveau du Groupe Société Générale. Les troisième et quatrième critères sont suivis sur une base individuelle. Boursorama respecte l'ensemble de ces ratios.

En outre, Boursorama a mis en place un système de contrôle interne répondant aux exigences de la réglementation (Règlement CRBF 97-02).

En application des articles 313-3 et 313-4 du Règlement Général de l'AMF et de sa décision 97-09 du 2 décembre 1997, Boursorama a nommé un déontologue et responsable du contrôle des services d'investissements (RCSI). Ce dernier s'est vu délivrer par l'AMF, au terme d'un examen, la carte de responsable du contrôle des services d'investissements et services assimilés (RCSI).

Conformément aux dispositions des articles 11-8 et suivants du Règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, Boursorama a désigné un responsable en charge de la filière « risques ».

## 1.2 - HISTORIQUE

Boursorama, acteur majeur de la finance en ligne en Europe, est né du rapprochement de Fimatex et de Finance Net (Boursorama) en 2002. Depuis lors, le Groupe a confirmé son implantation européenne grâce aux acquisitions de Selftrade en 2002, de CaixaBank France en 2006 et d'OnVista AG en 2007.

### Création (1995-1997)

1995

Fimatex : création de la Société et démarrage de l'activité sur Minitel permettant aux particuliers d'intervenir sur le Matif, le Monep et les valeurs mobilières en temps réel.

1996

Fimatex : lancement du GTS (Global Trading System), premier logiciel d'information et de transactions en temps réel.

Finance Net : Patrice LEGRAND et Stéphane MATHIEU créent la société Finance Net.

1997

Fimatex : lancement de la succursale en Allemagne (Francfort).

Finance Net : création et développement du site [www.financenet.com](http://www.financenet.com).

Selftrade : création de la société Selftrade.

### Expansion (1998-1999)

1998

Fimatex : lancement du 1<sup>er</sup> site transactionnel de courtage en ligne en France ([www.fimatex.fr](http://www.fimatex.fr)).

Finance Net : création du site d'information financière gratuite ([www.boursorama.com](http://www.boursorama.com)).

Selftrade : obtention de l'agrément en qualité d'entreprise d'investissement et démarrage de l'activité.

1999

Fimatex : passation d'ordres sur les téléphones WAP.

Finance Net : [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com) devient le 1<sup>er</sup> site d'information économique et financière en France.

Selftrade : mise en place d'une plate forme OPCVM et possibilité d'accéder au marché américain (Nyse & Nasdaq).

## **IPO (2000)**

Fimatex : introduction en Bourse (Nouveau Marché) le 22 mars, www.fimatex.fr est le 1<sup>er</sup> site Internet en France à recevoir la certification AFAQ Webcert.

Finance Net : www.boursorama.com est élu « clic d'or » du meilleur site de communication financière.

Selftrade : introduction en Bourse (Nouveau Marché) le 17 mars. Création de filiales en Espagne et au Royaume-Uni et élargissement de la gamme de produits. Rachat de Selftrade par DAB Bank.

## **Rationalisation (2001)**

Fimatex : élargissement de la gamme vers des produits d'épargne avec Fimatex Transparence PEA et E-Volution (assurance-vie).

Finance Net : lancement du 1<sup>er</sup> jeu de simulation boursière (plus de 100.000 participants) et création du panel Boursoscan.

Selftrade : lancement du 1<sup>er</sup> « fonds de pension » français. Agrément bancaire pour les activités en France.

## **Croissance (2002-2003) : la naissance d'un acteur majeur du courtage en ligne en Europe**

2002

Mars : annonce du rapprochement entre Finance Net (Boursorama) et Fimatex.

Octobre : lancement de la nouvelle offre commerciale Boursorama-Fimatex.

Décembre : annonce de l'acquisition de la société Selftrade.

2003

Janvier : changement de dénomination sociale du Groupe : Fimatex devient Boursorama.

Mars : finalisation (closing) de l'acquisition de Selftrade.

Mai : bascule des plates-formes informatique et de back-office de Selftrade dans Boursorama.

Septembre : fusion juridique et lancement de la nouvelle offre commerciale commune Boursorama Invest.

## **Développement (2004-2006) : Boursorama devient une banque en ligne**

2004

Mars : lancement de Boursorama Vie, le nouveau contrat d'Assurance Vie du Groupe.

Juin : lancement de l'offre Ultimate Trader à destination des boursiers actifs.

Septembre : lancement de l'offre d'accès gratuit à l'épargne avec 0% de droit d'entrée sur Boursorama Vie et la commercialisation du compte Boursorama 0% dédié aux OPCVM.

2005

Janvier : lancement de Boursorama Patrimoine, nouvelle rubrique du portail autour de la thématique patrimoniale.

Février : acquisition de la société de gestion allemande Veritas.

Août : acquisition du courtier en ligne Squaregain (ex Comdirect UK).

Décembre : Boursorama Invest devient Boursorama Banque. Ce changement d'identité s'accompagne de l'enrichissement de la gamme de produits d'un compte courant bancaire auquel peut être associée une carte de paiement.

2006

Février : annonce du rapprochement avec CaixaBank France.

Août : fusion absorption de la société CaixaBank France.

Octobre : finalisation de la réorganisation des activités au Royaume-Uni, vente de Squaregain.

Novembre : fusion technologique avec CaixaBank France.

Décembre : lancement de la nouvelle offre bancaire Boursorama Banque.

## **2007 : Boursorama consolide sa position en France et étend son empreinte européenne**

Mars : cession de Caixa Gestion à la Société Générale Asset Management (SGAM).

Juin : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le quotidien « La Tribune ».

Septembre : annonce de l'acquisition d'OnVista AG, propriétaire du premier portail d'informations financières en Allemagne.

2008

Janvier : annonce de la création d'une banque en ligne en joint-venture avec la Caixa. En France, Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le quotidien « Le Monde Argent ».

Mai : lancement du site internet www.onvista-bank qui se substitue à www.fimatex.de.

Juillet : en Allemagne, cession du gestionnaire d'actifs Veritas. OnVista AG cède ses régies publicitaires Ligatus et Ad2Net ainsi que le portail médical www.onmeda.de.

Septembre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Challenges ».

Octobre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital ».

2009

Février : Création de Self Bank en Espagne en partenariat avec la Caixa.

Juin : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital ».

Août : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Le Revenu ».

Décembre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « La Tribune ».

2010

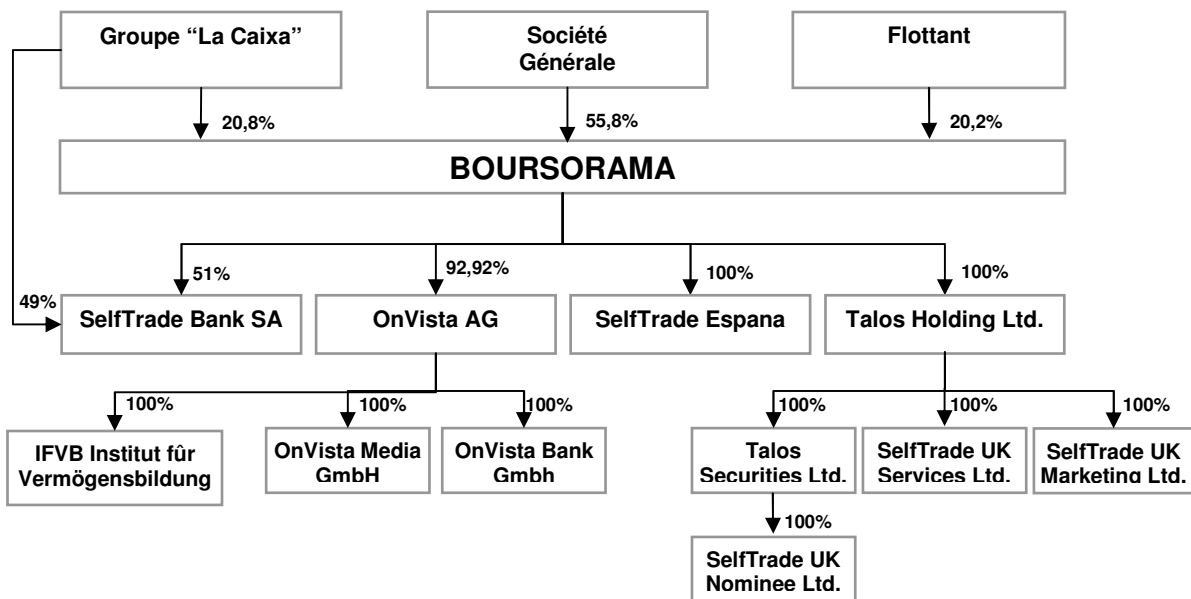
Janvier : Boursorama Banque élue Service Client de l'année 2010 – catégorie Banque en ligne.

Février : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital » et par « Le Monde Argent ».  
 Mai : Nouvelle campagne de communication / « La banque en ligne avec son époque ».  
 Août : Boursorama poursuit son développement en Allemagne - Acquisition du portefeuille de clients allemands de Nordnet par OnVista Bank.  
 De nombreuses innovations (détaillées pages 11-12)

## 1.3 - ORGANIGRAMME DU GROUPE BOURSORAMA

### 1.3.1 - Organigramme

Au 31 décembre 2010 :



\* Le Groupe "la Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues par les différentes entités du groupe, notamment par Hodefi pour 17 039 955 titres

Boursorama dispose de filiales au Royaume-Uni, en Espagne et en Allemagne :

- Royaume-Uni : la filiale Talos Holding Ltd. est une holding de participation dans Talos Securities, Selftrade UK Services, Selftrade UK Marketing, spécialisées dans l'épargne en ligne.
- Espagne : la société Selftrade Bank en Espagne détenue à 51% par Boursorama et 49% par la Caixa a été créée le 5 février 2009. Selftrade España a été créée afin de doter le site Internet de Selftrade en Espagne du nom de domaine « .es ».
- Allemagne : OnVista AG est une société allemande spécialisée dans l'information financière en ligne. Elle détient à 100% OnVista Bank (anciennement OnVista Financial Services) laquelle exerce une activité de banque et OnVista Média GmbH qui gère le site internet [www.onvista.de](http://www.onvista.de) et [www.onvista-bank.de](http://www.onvista-bank.de). OnVista Média GmbH détient à 100% IFVB Institut für Vermögensbildung qui produit et distribue un éditorial mensuel publiant des analyses et évaluations financières. Les filiales OnVista Beteiligungsd Holding GmbH, Trade&Get GmbH ainsi que Toast Media GmbH et Namendo GmbH ne sont pas mentionnées dans l'organigramme car elles ne réalisent aucune activité.



### 1.3.2 - Filiales

Talos Holding Ltd est une filiale d'épargne en ligne du Groupe au Royaume-Uni. Par ailleurs, Talos Holding Ltd détient elle-même trois filiales (Talos Securities, Selftrade UK Services, Selftrade UK Marketing). La contribution aux comptes consolidés de ces entités britanniques est la suivante :

- PNB : 19 594 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 3 989 KEur
- Résultat net : 2 416 KEur

OnVista AG, filiale en Allemagne acquise au quatrième trimestre 2007, détient OnVista Media GmbH, spécialisée dans l'information financière en ligne via le portail d'information financière « onvista.de », et OnVista Bank, dont l'activité est la banque en ligne. Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 13 772 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : -5 777 KEur
- Résultat net : -34 411 KEur (impact négatif lié à une dépréciation exceptionnelle du goodwill d'acquisition d'OnVista de 29,8M€)

Self Bank, créée en partenariat avec la Caixa en février 2009, a une activité de banque en ligne.

Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 5 680 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : -4 689 KEur
- Résultat net : -2 434 KEur

### 1.3.3 - Relations entre Boursorama et ses filiales

Les services rendus par Boursorama à ses filiales concernent essentiellement des prestations informatiques.

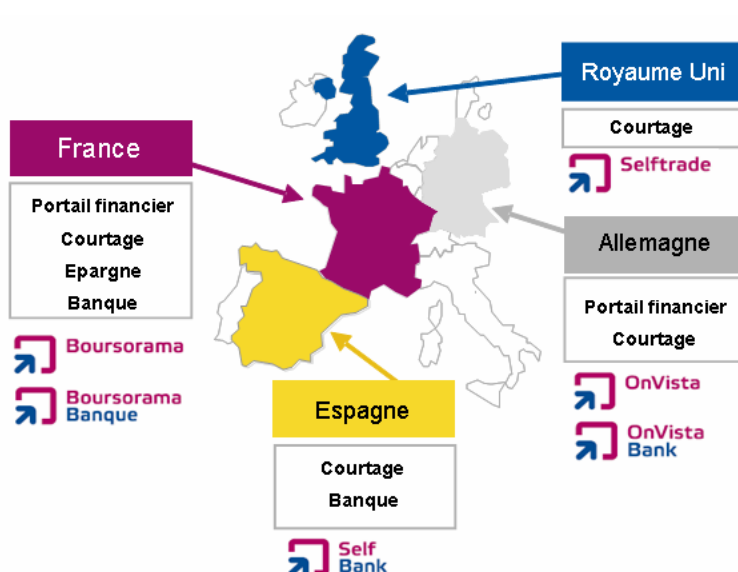
## 1.4 - ACTIVITE DE BOURSORAMA

### 1.4.1 - Politique commerciale de Boursorama

#### 1.4.1.1 - Description de l'offre

En Europe, Boursorama intervient dans trois domaines d'activités complémentaires :

- la banque et l'épargne en ligne ;
- le courtage en ligne ;
- l'information financière en ligne.



#### (a) Banque en ligne

En France, l'acquisition de CaixaBank France en 2006 a permis à Boursorama d'accélérer le développement de son offre bancaire en France et de proposer aux visiteurs uniques du portail [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com) une solution bancaire complète, innovante et performante allant des produits bancaires classiques aux produits d'épargne tels que les OPCVM et les placements en Assurance Vie. Cette offre est commercialisée essentiellement sur Internet sur le site [www.boursorama-banque.com](http://www.boursorama-banque.com) et relayée sur le terrain par moins d'une quinzaine<sup>1</sup> d'agences.

##### ▪ Offre bancaire classique

Depuis décembre 2006, Boursorama Banque a lancé en France exclusivement une nouvelle gamme de produits et services bancaires conçus pour répondre au mieux aux attentes des clients.

*Une offre diversifiée de produits bancaires traditionnels :*

- Boursorama Essentiel + qui permet de réaliser toutes les opérations bancaires courantes sans frais, positionnant ainsi Boursorama Banque souvent comme la banque au quotidien la moins chère de France. Les cartes VISA<sup>2</sup> et Visa Premier<sup>3</sup> sont gratuites sous conditions de revenus du titulaire ;
- Des produits d'épargne réglementée: LDD, PEL/CEL ; Livret A ;
- Des crédits immobiliers : crédit classique à taux fixe ;
- Compte sur livret.

<sup>1</sup> 14 agences : Bayonne, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Perpignan, Saint-Raphaël, Toulouse

<sup>2</sup> Conditions de revenus du titulaire de 1 350 € nets/mois minimum (2 700 € nets/mois pour 2 titulaires) ou de 5 000 € d'encours dans nos livres (10 000 € pour 2 titulaires)

<sup>3</sup> Conditions de revenus du titulaire de 2 400 € nets/mois minimum (3 600 € nets/mois pour 2 titulaires) ou de 10 000 € d'encours dans nos livres (15 000 € pour 2 titulaires)

### ▪ Epargne en ligne

Boursorama, grâce à ses différentes entités en Europe (Selftrade au Royaume-Uni, Selftrade Bank en Espagne, OnVista Bank en Allemagne et Boursorama Banque en France), permet à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome en mettant à leur disposition toute une gamme de produits et de services.

#### - **Une offre diversifiée de produits financiers**

Boursorama en France (Boursorama Banque) permet d'accéder à l'ensemble des produits financiers : actions, warrants, produits dérivés (options, futures), OPCVM (Sicav, FCP), Assurance Vie, Trackers, obligations, certificats, bons de souscription... afin de répondre au mieux aux différents profils d'investisseurs.

Ces services sont accessibles à des tarifs très compétitifs tant sur les produits « bourse » que sur les produits d'épargne. Le contrat d'Assurance Vie de Boursorama, Boursorama Vie, est accessible sans droits d'entrée et Boursorama propose plus de 700 OPCVM parmi les meilleurs du marché à 0% de frais d'entrée. Le « 0% » est ainsi devenu la marque de fabrique de Boursorama au cours de l'année 2005. Depuis septembre 2009, Boursorama propose au sein de Boursorama Vie un service de Gestion Pilotée en association avec Edmond de Rothschild Asset Management.

Dans les autres pays, Boursorama propose encore essentiellement un service de courtage en ligne, développe depuis 2006 une offre d'épargne en ligne notamment en Espagne et au Royaume-Uni et propose aujourd'hui une offre de banque en ligne en Espagne.

#### - **Un accès aux principales places financières internationales**

Boursorama offre un accès aux bourses de Paris, Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Londres, Madrid, Milan, New York et Zurich.

#### - **De nombreux modes d'accès**

- Internet : [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com) en France, [www.onvista-bank.de](http://www.onvista-bank.de) en Allemagne, [www.selftrade.co.uk](http://www.selftrade.co.uk) au Royaume-Uni et [www.selfbank.es](http://www.selfbank.es) en Espagne ;
- Smart phones et tablettes ;
- Téléphone.

L'offre de Boursorama dispose en outre d'atouts majeurs :

#### - **Une richesse inégalée d'information gratuite**

Boursorama permet d'accéder à toute l'information nécessaire à la définition et au suivi d'une stratégie d'investissement : cotations et dépêches en temps réel, conseils et analyses de partenaires reconnus pour décrypter l'évolution des marchés (analyse fondamentale et analyse technique), outils permettant d'identifier des opportunités d'investissement (alertes, morning meeting, moteur de sélection de valeurs...) ou les allocations d'actif adéquates selon les profils d'investissement.

#### - **Une relation client personnalisée**

La volonté de Boursorama d'offrir en permanence à ses clients un service de qualité et personnalisé résulte d'une démarche forte qui s'articule autour d'un Service Clientèle disponible par téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 22h00 et le samedi de 8h45 à 16h30, organisé en agences virtuelles et équipé d'un logiciel ded'outils leur permettant de délivrer un haut niveau de qualité de service.

#### - **Une qualité et une fiabilité de service reconnues**

Boursorama s'appuie sur des partenaires solides afin de pouvoir offrir à ses clients un service fiable et rapide. Cette qualité de service est reconnue par les professionnels de marché. Depuis 2000, en France, Boursorama est certifié AFAQ Service Confiance WEBCERT®.

#### - **Des innovations au service des clients**

Acteur majeur de l'information financière en ligne et de la banque directe en France, Boursorama démocratise l'innovation au service de ses clients. L'année 2010 aura été marquée par le lancement de nombreuses innovations :

- Le Money Center : un outil personnalisable et automatisé pour gérer ses comptes en ligne, qui permet d'avoir une vision globale et synthétique de tous ses comptes bancaires ainsi qu'une vision globale et valorisée de ses biens et avoirs patrimoniaux.
- L'application I-Phone Portail et Banque : les clients Boursorama Banque peuvent désormais accéder à l'ensemble de leurs comptes Boursorama Banque où qu'ils soient et aux nombreux avantages du site.
- CB Booster : cet outil permet la consultation de son pouvoir d'achat CB en temps réel, la demande de retrait exceptionnel ou d'augmentation de ses plafonds CB depuis l'Espace Client et l'envoi des SMS de Sécurité pour toute opération d'un montant supérieur à 200€.
- Formulaire Web de crédit immobilier : à partir d'un formulaire web, en 10 min, le prospect obtient une proposition commerciale de principe de Boursorama pour un prêt ou un rachat de prêt, le client imprime ensuite les documents, les signe et les envoie accompagnés des pièces justificatives, sous réserve que les informations soient correctes le prospect obtient le déblocage des fonds en quelques jours
- Crowd Sourcing ou Questions/Réponses : le service Questions/Réponses offre la possibilité aux membres et aux clients de poser des questions sur toutes les thématiques liées à la Finance (Bourse, Banque, Epargne, Finances Personnelles) afin d'obtenir des réponses provenant de la communauté.

- La nouvelle interface client : le nouveau site a été lancé en novembre 2010 et permet l'amélioration de la présentation de l'ensemble de la gamme des produits avec une navigation multi univers, la contextualisation de la présentation des services (CB Booster, Cash@Dom) et la simplification du formulaire et des validations nécessaires au passage d'ordres.
- Trusteer Rapport : téléchargement gratuit de Trusteer Rapport afin de renforcer le niveau de sécurité de la session de navigation des clients sur Internet et protéger leur PC contre les logiciels malveillants (Zeus, Sylon, Torpig and Yaludle par exemple). Trusteer Rapport permet de sécuriser le navigateur Internet en garantissant un lien de communication sécurisé entre Boursorama et ses clients, diminuant ainsi les possibilités de fraude. Ce logiciel est reconnu comme étant un des plus performants du marché.

#### **(b) Activité portail Internet**

En France, le site [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com) agrège les informations économiques et financières de différentes sources (AFP, Cercle Finance, Dow Jones), les cours de bourse, les indices boursiers et les restitue en un ensemble cohérent. L'audience du site permet à Boursorama de commercialiser de l'espace publicitaire.

Les revenus publicitaires du portail Boursorama proviennent principalement des trois pôles d'activité suivants :

##### **- *Publicité commerciale***

Boursorama propose de l'espace publicitaire (bandeaux, pop up, interstitiels) à des annonceurs commerciaux. Le site [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com) bénéficie de la puissance d'un média traditionnel :

- Une audience qualifiée qui atteint une moyenne de 2,9 millions de visiteurs uniques par mois en 2010 (*Source : Nielsen – Décembre 2010*);
- une excellente notoriété et une très bonne image de marque.

Le site [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com) est aujourd'hui un support en ligne très bien positionné pour toucher une population à fort pouvoir d'achat.

##### **- *Publicité financière***

Boursorama commercialise de l'espace publicitaire pour les sociétés cotées ou en phase d'introduction en Bourse qui souhaitent communiquer auprès d'investisseurs individuels. Boursorama propose une large gamme de formats publicitaires : bandeaux spécifiques dans les pages valeurs, reprise des communiqués de presse dans le fil de news, accès à des clubs d'actionnaires, diffusion de rapports annuels, emailings ciblés, etc.

##### **- *Produits financiers (OPCVM, produits dérivés, FCPI...)***

Boursorama a mis en place une offre de communication spécialement conçue pour les gérants OPCVM, les sociétés d'assurance-vie et les émetteurs de warrants et de trackers. Ces espaces se situent pour l'essentiel sous la rubrique « SICAV & FCP » et peuvent prendre la forme de bandeaux publicitaires, liens permanents, fiches de cotation détaillées et de communiqués OPCVM. Cela permet aux sociétés de gestion de bénéficier d'une plate-forme de communication vis-à-vis de leurs clients et d'accroître ainsi leur notoriété, leur visibilité et le recrutement commercial.

Les autres sources de revenus du portail Boursorama sont essentiellement issues du marketing direct (location de fichiers ultra-qualifiés dans le cadre d'opérations de marketing direct effectuées par des entreprises tierces) et de Boursorama Corporate (offre professionnelle de Boursorama).

Depuis septembre 2007 grâce à l'acquisition de la société OnVista AG, propriétaire du premier portail d'information financière en ligne, une partie de l'activité de publicité en ligne de Boursorama est réalisée en Allemagne. Capitalisant sur sa forte notoriété, les revenus d'OnVista AG sont composés majoritairement de la publicité financière en ligne faite sur le site [www.onvista.de](http://www.onvista.de).

#### **1.4.1.2 - Clientèle**

Boursorama s'adresse à deux catégories de clientèle selon son activité :

- une clientèle de particuliers qui utilise les services de Boursorama pour investir en ligne ;
- une clientèle corporate pour laquelle le site [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com) est un support de communication.

Au regard de la répartition de sa clientèle : Boursorama compte plus de 814 990 comptes online de particuliers, et n'a pas de client réalisant à lui seul une part significative de son produit d'exploitation.

##### **▪ *Particuliers***

Sur son activité de banque en ligne, Boursorama s'adresse à une clientèle d'investisseurs privés à la recherche d'un mode de gestion autonome.

A fin décembre 2010, Boursorama totalisait 814 990 comptes, dont 512 930 en France, 215 410 au Royaume-Uni, 39 410 en Allemagne, et 47 237 en Espagne.

L'encours des dépôts de la clientèle s'élevait en 2010 à 3,3 MdEur pour le Groupe. Sur l'année 2010, les clients de Boursorama ont effectué plus de 6,2 millions de transactions, dont 4,1 millions en France, 1,2 au Royaume-Uni, 740 710 en Allemagne, 181 760 en Espagne.

- **Professionnels**

Boursorama est un support de communication pour les annonceurs commerciaux, sociétés cotées et établissements financiers souhaitant s'adresser à une cible de clients potentiels ou existants de leurs sociétés. En 2010, près de 550 annonceurs (toute catégorie confondue) ont communiqué sur le site [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com).

Dans le cadre de son offre de publicité commerciale et de marketing direct, les clients de Boursorama sont des annonceurs issus de différents secteurs d'activité (Automobile, Luxe, High Tech, Loisirs, Télécoms), qui souhaitent s'adresser à une population à fort pouvoir d'achat.

## 1.4.2 - Marché géographique

Boursorama intervient dans la distribution de produits financiers dans toutes ses implantations européennes, et sur l'information économique et financière en ligne en France et en Allemagne.

### 1.4.2.1 - France (81% du produit net bancaire)

- **Le marché de la banque et de l'épargne en France**

Selon le rapport d'activité 2010 de la Fédération Bancaire Française, le marché bancaire français se caractérisait par 72 millions de comptes à vue, 54 600 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), 90,6 millions le nombre de cartes de paiement (interbancaires ou privatives) et 30,5 % des ménages détenaient un crédit immobilier. (Source : Fédération Bancaire Française – Extraits du rapport d'activité 2010).

Tous OPCVM confondus, le marché français était estimé à 837,4 milliards d'euros en 2010, selon Europerformance soit un recul de 3,3% par rapport à 2009. Cette nouvelle décollecte annuelle (-57,3 milliards d'Euros), la troisième au cours de ces quatre dernières années est aussi la plus importante en volume devant les retraits de 2007 (-32,1 milliards d'Euros) et ceux de 2008 (-37,7 milliards d'Euros). Les performances, globalement positives, délivrées par les marchés actions ont conduit les investisseurs à poursuivre leur retour sur les actifs plus risqués.

- **L'utilisation d'Internet dans la banque et l'épargne en France**

Dans cet environnement, le canal Internet est de plus en plus utilisé avec un nombre d'Internautes en France en hausse de 10% par rapport à 2009. En décembre 2010, plus de 38 millions d'internautes se sont connectés à l'internet contre 35,2 millions en janvier 2010. (Source : Médiamétrie-« Année Internet 2010 » – Mars 2011).

Ainsi une étude de Médiamétrie et de la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) parue le 2 juin 2009, met en avant le rôle central d'Internet dans la gestion, la recherche d'informations et la souscription de produits bancaires, financiers, d'assurances et de crédits.

Internet devient ainsi un canal privilégié pour rechercher de l'information. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009, 38% des internautes ont recherché de l'information sur les produits bancaires, financiers, d'assurances ou de crédits sur Internet.

Canal incontournable : 85% des internautes gèrent aujourd'hui leurs comptes en ligne (en augmentation de 5 points par rapport à mars 2008). La fréquence d'utilisation s'accroît également puisque 78% des internautes se rendent au moins une fois par semaine (+ 3 points en un an) sur le site de leur banque pour des opérations courantes : consulter les dernières opérations, le solde de leurs comptes, effectuer des virements.

Enfin, Internet demeure un canal prescripteur fort : parmi les souscripteurs récents, 41% considèrent qu'Internet a été déterminant dans la souscription, notamment pour les assurances et les produits financiers (Source : Médiamétrie /La Fevad – 2 juin 2009).

Les internautes mettent en avant la praticité d'Internet et la complémentarité avec les autres canaux et offre un gain de temps pour 81% des internautes.

Plus récemment l'édition 2010 des chiffres clés de la vente à distance e-commerce réalisé par la Fevad, a fait ressortir que 78% des français achètent à distance, que 81% des internautes ont consulté internet avant de réaliser leurs achats (on ou off line) et que le nombre d'acheteurs en ligne était de 25,1 millions au 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

L'accélération de l'utilisation d'Internet par les particuliers dans la gestion de leurs finances personnelles est ainsi à l'origine du développement d'offres bancaires en ligne depuis 2009. Avec des offres bancaires de qualité très compétitives et à moindre frais, les courtiers en ligne comme Boursorama Banque ont su devenir de véritables banques à part entière.

- **L'information financière en ligne**

Dans un environnement de reprise du marché publicitaire en 2010, les investissements publicitaires bruts sur Internet ont représenté 3 318 MdEur, soit 12,5% de la part global des investissements publicitaires bruts sur l'année (Source : Baromètre IAB-SRI – Février 2011).

Internet a vu progresser son portefeuille d'annonceurs de façon significative. Le nombre d'annonceurs sur le Web a dépassé pour la première fois cette année la barre des 5 000. Ils ont été 5 069 à investir dans l'achat d'espace publicitaire sur le Web, un chiffre en progression de 2,6% par rapport à 2009.

Internet bénéficie de la reprise des investissements publicitaires en augmentant de fortement son portefeuille d'annonceurs. D'autant qu'Internet peut compter sur ses annonceurs « fidèles » qui lui allouent une part toujours plus importante de leurs budgets publicitaires. Ils génèrent à eux seuls 92% des recettes publicitaires brutes en ligne.

Internet profite pleinement d'un retour à la croissance dû à la fois à l'entrée de nouveaux annonceurs et à l'installation sur le média de secteurs tels que celui de la grande consommation. (Source : Baromètre IAB-SRI – Février 2011).

Parmi les deux premiers secteurs à investir sur Internet, le secteur Banque/assurance représente 352,1 millions d'euros bruts.

La banque/assurance surinvestit sur le média, puisque leur part de budget allouée au Web est supérieure à la moyenne (18,8% pour une part de marché moyenne s'élevant à 12,5%) (Source : Baromètre IAB-SRI – Février 2011).

Avec une 4ème position dans le paysage pluri média, le display Internet a su profiter de la reprise après une période de stabilisation, s'imposant comme un levier incontournable des stratégies de communication, quels que soient les objectifs de campagne. A l'instar de la grande consommation, tous les secteurs sont repartis dans une dynamique de recrutement en nombre d'annonceurs et ces derniers communiquent sur un portefeuille de marques de plus en plus étendu.

#### **1.4.2.2 - Royaume-Uni (10% du produit net bancaire)**

Le marché du courtage en ligne au Royaume-Uni reste encore un marché fragmenté avec plusieurs acteurs qui sont les filiales de banques de détail britanniques et les spécialistes du courtage en ligne.

La croissance du marché du courtage en ligne au Royaume-Uni est tirée par les SIPP (Self Investment Pension Products Plans) et par les produits tels que les CFDs (Contracts for differences) et le spreadbetting bien que la croissance du CFD/Spreadbetting a diminué en 2010.

En 2010, Selftrade, qui propose des SIPP depuis 2006 et des CFDs depuis 2003 a tiré parti de la croissance de ces segments, particulièrement avec les comptes SIPP et les résultats se sont maintenus. Au Royaume-Uni, malgré un environnement peu porteur pour ses activités, Selftrade a ouvert 21 658 nouveaux comptes et traité 1,2 million d'ordres.

#### **1.4.2.3 - Allemagne (7% du produit net bancaire)**

Le groupe OnVista est une société Internet avec un business modèle unique en Allemagne : un site internet unique pour s'informer et investir en bourse. Avec l'intégration du courtier OnVista Bank (antérieurement Fimatex) dans le portail Internet [www.onvista.de](http://www.onvista.de) en 2007, le business modèle français a été répliqué avec succès en Allemagne.

Le marché du courtage en ligne en Allemagne est très concurrentiel et est divisé en deux groupes d'acteurs : d'un côté les très grands groupes financiers qui sont en train d'évoluer vers la banque en ligne et de l'autre, les courtiers en ligne de niche, tels qu'OnVista Bank, qui ont gagné des parts de marché ces dernières années grâce à des stratégies tarifaires innovantes.

En Allemagne, le nombre d'internautes est en constante augmentation, et représentait en 2010, 49 millions de personnes. Environ 69% de la population a plus de 14 ans. (Source: ARD/ZDF enquête en ligne, Août 2010) et 26 millions d'allemands (41% de la population adulte) gèrent leurs comptes bancaires en ligne. (Source: association BITKOM, Mai 2010).

En 2010, le marché allemand de la publicité en ligne était en augmentation de 13% à 2,2 milliards d'euros. (Source: Association allemande pour l'économie digitale, BVDW). Avec 1,08 milliard de pages vues, 147 millions de visites en 2010 (Source: Audit Bureau of Circulation of Advertising media, IVW), et 970 000 visiteurs uniques /mois (source : AGOF Internet facts IV-2010) [www.onvista.de](http://www.onvista.de) est le portail d'information financière leader en Allemagne.

Le fait opérationnel marquant pour OnVista Bank en 2010 a été l'acquisition, au 30 octobre 2010, du portefeuille de clients allemands du courtier en ligne suédois Nordnet. OnVista Bank a donc transféré sur sa plateforme environ 10 000 comptes de trading et de manière globale le nombre de comptes de trading a été porté à 39 400 à fin 2010, contre 24 400 en 2009, soit une augmentation de plus de 61%. Cette transaction va permettre de renforcer le positionnement concurrentiel d'OnVista Bank et de confirmer son positionnement en tant que challenger dynamique du marché du courtage en ligne en Allemagne.

#### **1.4.2.4 - Espagne (3% du produit net bancaire)**

En ce qui concerne l'activité de courtage en Espagne, l'année 2010 a été marquée par une très forte volatilité sur les marchés locaux liée aux incertitudes.

Au plan de l'activité, deux développements doivent être remarqués :

Concernant l'activité bancaire, malgré une très forte concurrence sur les dépôts, Self Bank a réussi à plus que doubler le nombre de comptes par rapport à 2009 (+128%).

En ce qui concerne les encours, l'augmentation principale est liée à l'élargissement de l'offre de fonds soit une augmentation de 42% des encours OPCVM (236 MEur fin 2010 contre 165 MEur fin 2009).

### 1.4.3 - Le système d'information

Le système d'information de Boursorama est constitué de quatre grandes composantes :

- La plate-forme Web de Boursorama sur laquelle sont hébergés les sites Web réalisés par les équipes de Boursorama : portails et sites transactionnels [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com), [www.onvista-bank.de](http://www.onvista-bank.de), [www.onvista.de](http://www.onvista.de), [www.selfbank.es](http://www.selfbank.es), [www.selftrade.co.uk](http://www.selftrade.co.uk); prestations BtoB;
- La plate-forme Titres de gestion des portefeuilles et des ordres de bourse de nos clients, cœur de l'activité de courtage en ligne. Les entités française, allemande et espagnole de Boursorama utilisent l'Order Management System, plate-forme développée, hébergée et exploitée pour Boursorama par Atos Worldline. Le Royaume-Uni utilise la solution EFO cédée en 2006 à SG Securities Services qui la développe, l'héberge et l'exploite pour le compte de Selftrade UK ;
- La plate-forme de gestion des produits bancaires de Boursorama : cette plate-forme est utilisée pour l'offre de produits bancaires Boursorama Banque en France et pour la banque en ligne Self Bank en Espagne ;
- L'informatique interne de chaque entité européenne de Boursorama qui regroupe notamment les applications de gestion de la relation client (CRM partagé par toutes les entités), les applications de comptabilité et les solutions de bureautique.

#### (a) Plates-formes Web

Tous les sites web du Groupe, à l'exception de [www.onvista.de](http://www.onvista.de), sont hébergés sur une plate-forme fournie par NTT Europe Online dont l'administration est partagée entre ce fournisseur et les équipes de Boursorama. Tous les sites web du Groupe sont développés et maintenus par les équipes de Boursorama.

NTT Europe Online met à disposition de Boursorama des fermes de serveurs dans deux centres distants hautement sécurisés et à haute disponibilité. Boursorama bénéficie de plus du réseau mondial IP de NTT Europe Online assurant une présence parfaite sur Internet.

NTT Europe Online est un acteur majeur d'envergure mondiale dans le monde de l'hébergement d'application critique 24x7x365 et opère son propre réseau global IP. NTT Europe Online est une filiale du Groupe NTT.

Le site [www.onvista.de](http://www.onvista.de) est hébergé par Interactive Data Managed Solution en Allemagne.

#### (b) Plates-formes Titres

Les sites Web transactionnels français, allemand et espagnol sont réalisés en interne par les équipes de Boursorama et hébergés sur la plate-forme Web de Boursorama. Cette plate-forme s'appuie pour le transactionnel Titres sur la solution « Order Management System » développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par Atos Worldline.

Atos Worldline fournit par ailleurs à Boursorama des sites transactionnels dits « de secours » : au nombre d'un par pays (France, Allemagne, Espagne), ces sites Web sont un niveau supplémentaire de sécurisation en cas de problème grave sur la plate-forme Web de Boursorama. Les clients peuvent alors continuer à accéder à leur portefeuille et intervenir sur les marchés même en cas d'indisponibilité du site Web principal ([www.boursorama.com](http://www.boursorama.com) en France par exemple).

Le web transactionnel de Selftrade UK est hébergé sur la plate-forme Web de Boursorama et s'appuie pour sa part sur la Solution « EFO » cédée à Société Générale Securities Services (SGSS) en octobre 2006.

#### (c) Plate-forme Bancaire

La plate-forme bancaire de Boursorama Banque France et de Self Bank Espagne, CIS, est issue de l'acquisition de CaixaBank France en 2006. Cette plate-forme est développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par HP (ex EDS Barcelone).

#### (d) Autres partenariats

##### - France

##### • Outil d'analyse technique

Boursorama met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil ProRealTime développé par la société IT Finance.

##### • Transmission d'ordres - négociation

L'exécution des ordres de Bourse en France est réalisée par SG Securities Paris (SGSP) et par Gilbert Dupont (Groupe Crédit du Nord). L'exécution des ordres sur les autres places européennes est assurée par SGSP. L'exécution des ordres sur produits dérivés est assurée par Newedge qui compte parmi les tous premiers opérateurs mondiaux sur produits dérivés. L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés.



- **Back office**

La conservation et la tenue des comptes titres clients en France sont assurées par le département titres de la Société Générale, qui gère notamment tous les comptes titres des clients de la Société Générale. L'activité de compensation est exercée par Parel, filiale de la Société Générale. Les activités de back office et compensation sur produits dérivés sont réalisées par Newedge.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

Boursorama a passé des accords d'approvisionnement de flux boursiers (cotations, référentiels et caractéristiques d'instruments financiers) pour alimenter ses sites Web et son système de courtage. Les principaux fournisseurs sont SIX Telekurs et Interactive Data.

- **Fournisseurs d'informations**

Boursorama a passé des accords d'approvisionnement de flux d'information auprès d'agences de presse et de sociétés d'analyse financière spécialisées. Des informations émanant de l'AFP, Cercle Finance, Agence Option Finance, Factset JCF sont accessibles gratuitement pour les internautes et sont complétées, pour les clients, par des fournisseurs tels que Dow Jones, Day by Day, Gilbert Dupont ou Neo Bourse.

## **- Allemagne**

- **Outil de gestion sous Windows**

OnVista Bank met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil Global Trading System 4.0, rebranding de la solution B.I.S. adapté pour OnVista Bank par la société Börsen Information Systeme AG.

- **Transmission d'ordres**

OnVista Bank est membre de la Deutsche Börse, et route donc directement les ordres de ses clients sur ce marché. L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities.

- **Back office**

OnVista Bank a confié son règlement des papiers-valeurs à International Transaction Services GmbH (ITS) filiale de HSBC Trinkaus & Burkhardt. ITS propose le règlement des papiers-valeurs avec le système GEOS développé par la société autrichienne SDS (filiale de T-Systems International). Les activités de back office sur produits dérivés sont réalisées par HSBC.

OnVista AG dispose de son informatique propre sans lien avec le système d'information de Boursorama.

Les sites web d'OnVista AG sont hébergés sur des plates-formes gérées par les équipes internes d'OnVista AG.

OnVista AG utilise les services de la société Interactive Data Managed Solutions AG (IDMS) pour la fourniture des flux d'information financière qui alimente ses sites ainsi que pour la fourniture de certaines fonctionnalités de ces mêmes sites.

## **- Espagne**

- **Transmission d'ordres**

Self Bank est membre direct de la Bourse de Madrid, de Meff et d'Iberclear, ce qui lui permet de faire parvenir directement les ordres aux marchés du comptant et des dérivés. Pour le règlement des opérations, Self Trade Bank SA utilise les services de RBC Dexia.

L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés.

L'exécution des ordres sur les places Européennes est assurée par Crédit Suisse.

- **Back office**

Le back office titres est pris en charge en interne grâce à l'utilisation, du logiciel de RBC Dexia de tenue de compte et de comptabilité auxiliaire client ainsi que par un logiciel interne. La conservation des titres est assurée par RBC Dexia.

## **- Royaume-Uni**

- **Transmission d'ordres**

L'entité britannique est membre du London Stock Exchange, ce qui lui permet de transmettre les ordres de ses clients sur les marchés titres. Pour transmettre les ordres de ses clients aux teneurs de marchés (Market Makers), elle fait appel aux outils de Fidessa et Proquote pour les marchés titre, à EMX pour les fonds et à Bondscape pour les obligations. Les ordres sur les places américaines et européennes sont transmis par Fidessa/Proquote.

- **Back office**

Le back office est sous traité à Equiniti Financial Services.



(e) Contrats importants : tableau de synthèse des prestataires de Boursorama

	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni
<b>TITRES :</b>				
<b>Solution de trading</b>	Atos	Atos	Atos	SGSS
<b>Routage des ordres</b>	SGSP Gilbert Dupont	Interne	Visual Trader	Fidessa Proquote
<b>Back Office</b>	SGSS	ITS	Interne / RBC Dexia	Equiniti Financial Services
<b>Compensation</b>	Parel	ITS	RBC Dexia	Equiniti Financial Services
<b>Ordres étrangers</b>	Knight Securities SGSP	Knight Securities	Knight Securities Credit Suisse	Fidessa/Proquote
<b>DERIVES :</b>				
<b>Routage des ordres</b>	Newedge	Interne / GL	Mannes Technology	N/A
<b>Back Office</b>	Newedge	HSBC	RBC Dexial	N/A
<b>Compensation</b>	Newedge	Newedge	RBC Dexia	N/A
<b>PRODUITS BANCAIRES :</b>				
<b>Back-Office</b>	Interne / HP	N/A	Interne / HP	N/A
<b>Monétique</b>	MONEXT C2I	N/A	la Caixa	N/A
<b>Compensation</b>	Société Générale	N/A	Banco Cooperativo	N/A
<b>SITE WEB :</b>				
<b>Hébergement</b>	NTT Europe Online	NTT Europe Online IDMS	NTT Europe Online	NTT Europe Online SGSS
<b>Développement</b>	Interne	Interne	Interne	Interne

Prestataires	Mode de Facturation
<b>ATOS</b>	Nombre d'ordres + Commission par compte
<b>Banco Cooperativo</b>	Montant fixe
<b>C2I</b>	Nombre d'opérations
<b>Equiniti Financial Services</b>	Nombre de comptes
<b>Fidessa</b>	Montant fixe
<b>GL</b>	Montant fixe
<b>HP</b>	Montant fixe
<b>HSBC</b>	Nombre d'ordres et nombre d'instruments
<b>IDMS</b>	Montant fixe
<b>ITS</b>	Nombre d'ordres et nombre de comptes
<b>KNIGHT Securities</b>	Nombre d'ordres
<b>la Caixa</b>	Montant fixe et nombre d'opérations
<b>Mannes Technology</b>	Montant fixe et commission par ordre
<b>MONEXT</b>	Variable opérations CB
<b>NEWEDGE</b>	Nombre d'ordres
<b>NTT Europe Online</b>	Montant fixe
<b>PAREL</b>	Nombre d'ordres
<b>Proquote</b>	Montant fixe
<b>RBC Dexia</b>	Nombre d'ordres et nombre de comptes
<b>SGSP / Gilbert Dupont</b>	Taille de l'ordre / Nombre d'ordres
<b>SGSS</b>	Nombre d'ordres et commission par compte
<b>Société Générale</b>	Nombre d'opérations
<b>Visual Trader</b>	Nombre d'ordres

## 1.4.4 - Sécurité et qualité des systèmes

### 1.4.4.1 Sécurité informatique

Boursorama a désigné dès 2003 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe Boursorama. La sécurité est décomposée selon trois grands axes : la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations stockées dans les systèmes de Boursorama.

Les missions du RSSI sont les suivantes :

- la mise en place et le suivi de la politique de sécurité ;
- l'organisation d'un Comité de Sécurité régulier ;
- le suivi global de la Sécurité des Systèmes d'Informations ;
- la coordination des dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

L'hébergeur du site internet principal du groupe Boursorama pour ses entités, NTT Europe a été certifié ISO/CEI ISO 27001 : 2005. Cette norme reconnue internationalement est l'unique norme de sécurité des systèmes d'informations disponible et demande un investissement important dans le domaine de la sécurité des systèmes d'informations.

Cette certification, très rare en France, est un atout important pour la plateforme Internet de Boursorama. La démarche de certification ISO/CEI ISO 27001 : 2005 entreprise par NTT Europe est structurante et contraint NTT Europe à gérer de façon formelle les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations. La sécurité est également un élément très important de la partie centrale du site transactionnel : le système de gestion des ordres, sous-traité à Atos Origin. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord fournis à Boursorama par Atos Origin.

En outre, Boursorama a déployé un programme global de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'informations pour tous ses salariés.

#### ▪ Confidentialité

L'accès au site Internet transactionnel est chiffré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer), solution largement éprouvée dans le monde de l'Internet, qui assure aux utilisateurs dispersés dans le monde entier un niveau de qualité optimal.

L'accès aux comptes se fait à travers un identifiant et un mot de passe confidentiels.

En outre, pour les opérations les plus sensibles, les clients utilisent un dispositif de sécurité supplémentaire. Ce dispositif vient en complément du couple « identifiant – mot de passe ». La solution est basée sur une authentification dynamique. Elle consiste à envoyer au client un mot de passe unique, envoyé par SMS. En outre, afin d'éviter les tentatives de fraudes, ce mot de passe a une durée de vie de quelques minutes. Après avoir saisi son identifiant, son mot de passe, puis ce mot de passe dynamique, le client a la possibilité d'effectuer des opérations sensibles (par exemple référencer un RIB externe).

Les bases nominatives des clients dans chaque pays sont des ressources et des actifs stratégiques de Boursorama. L'accès et la manipulation de ces bases sont strictement contrôlés aussi bien en interne qu'en externe.

#### ▪ Intégrité

Les serveurs Web de Boursorama bénéficient du suivi d'une équipe dédiée d'exploitants. Outre les tâches d'exploitation quotidiennes, cette équipe a aussi pour mission de suivre les alertes de sécurité quotidiennes et d'appliquer les correctifs et patches appropriés à l'ensemble du parc des serveurs Web. De fait, une réactivité importante et un suivi strict des failles de sécurité sont essentiels pour garantir une sécurité optimale des serveurs Web qui accueillent les connexions des internautes.

La sécurité est un des éléments importants du développement de la gestion des portefeuilles des clients en temps réel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité, sur les systèmes et des procédures de sécurité, permet d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes frontaux ("front office") sont menés sur demande de Boursorama par un prestataire spécialisé et indépendant des partenaires actuels de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens mis en œuvre dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires. Ainsi, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne et a ainsi une vue globale de la sécurité des systèmes mise en œuvre.

Le site transactionnel est surveillé et exploité, par une présence humaine jusqu'à la fermeture des marchés. Le matin, une équipe vérifie le bon déroulement des traitements d'intégration et effectue un suivi rigoureux des processus. De même, quotidiennement avant l'ouverture des marchés, l'ensemble des applications et des canaux d'accès est vérifié par un opérateur, qui peut réagir et contacter les personnes responsables en cas de difficulté.

#### ▪ **Disponibilité**

Outre la sécurité interne, un site physique de secours a été mis en place par Atos Origin dès la fin 2000, grâce auquel les services transactionnels de Boursorama peuvent revenir en ligne, en cas d'indisponibilité du site principal d'hébergement du système. Cette solution de « reprise après désastre » (« D.R.S ») assure les fonctions essentielles, en particulier la possibilité d'effectuer des transactions et d'en vérifier l'exécution.

De plus, le site Web de secours développé par Boursorama et hébergé par Atos Origin, tout comme le nom de domaine (www.boursorama2.com) garantit aux clients l'accès à leur portefeuille même si le site principal, et le site secondaire sont hors d'usage.

L'ensemble des équipements réseaux, informatique et de connectique sont dupliqués de façon à éviter les interruptions en cas de panne sur un équipement particulier.

Le site transactionnel principal dispose de courant ondulé et de groupes électrogènes testés régulièrement. Un contrat avec une raffinerie de pétrole permet une livraison rapide. Le site transactionnel secondaire dispose lui aussi d'un groupe électrogène de secours. Ceci vient en surcroît des batteries électriques qui ont une autonomie limitée.

Les serveurs web du site www.boursorama.com sont hébergés par NTT à Paris. Cet hébergement bénéficie d'un très bon niveau de sécurité : la climatisation et la fourniture de courant électrique sont surveillés, les locaux sont protégés 24h/24, 7 jours/7, de nombreux opérateurs télécoms et fournisseurs Internet sont disponibles sur le site même. Un second site disposant du même niveau de sécurité élevé et disposant de la même capacité que le premier site permettant donc de tenir la charge nominale est mis en œuvre en région parisienne. Les deux sites sont exploités en parallèle (architecture actif/actif) et permettent donc de s'affranchir de la perte d'un des deux sites d'hébergement de NTT Europe.

#### ▪ **Sécurité clients**

Par ailleurs, la rubrique sécurité du site Web de Boursorama informe nos clients sur :

- la sécurisation du site ;
- la gestion des mots de passe ;
- la déconnexion du site ;
- les risques de fraude (phishing, ...) ;
- les configurations nécessaires pour optimiser la sécurité.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010, Boursorama propose à ses clients d'améliorer de façon significative la sécurité de leur ordinateur et l'accès à leur compte en mettant à leur disposition l'outil « Trusteer Rapport », qui protège la navigation sur internet. Une fois installé, ce logiciel détecte et désactive les logiciels malveillants (virus, cheval de Troie, enregistreur de frappe du clavier...) qui peuvent s'installer sur les ordinateurs des clients. Boursorama est la première banque en France à proposer ce logiciel. Cet outil est édité par la société Trusteer, leader mondial sur ce domaine. Au niveau mondial, il a été téléchargé par plus de 18 millions d'internautes, il est également utilisé par plus de 80 banques étrangères.

### **1.4.4.2 - Les niveaux de contrôle**

#### ▪ **Le contrôle interne**

Les conditions d'exercice du contrôle interne de Boursorama sont encadrées par le règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997 et par le règlement général de l'AMF. Dans ce sens, un responsable du contrôle permanent, également responsable de la conformité pour les services d'investissement (RSCI), et un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et de la Conformité et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

##### *- Le contrôle permanent*

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées, et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et de la Conformité de Boursorama qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays.

Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur. Dans ce cadre, le RCSI rédige chaque année un rapport portant sur la déontologie et sur le contrôle des Services d'Investissement, qui est transmis à l'AMF.

Le RCSI est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et à ce titre est le correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) de Boursorama.

Le contrôle permanent s'appuie sur la surveillance permanente : pierre angulaire du système de contrôle interne, celle-ci se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets : la sécurité au quotidien (formation des collaborateurs, procédures, contrôles a priori) et la

supervision formalisée (vérifications régulières et formalisées de l'ensemble des services d'une entité, effectuées par tous les niveaux hiérarchiques).

Le contrôle permanent est complété par d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles : la Direction Financière assure le premier niveau de contrôle comptable et financier, la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marchés, des risques opérationnels et de la sécurité et le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques et fiscaux.

#### - *Le contrôle périodique*

L'Entreprise est soumise au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place.

Ce contrôle est assuré par le département d'audit interne de Boursorama. La mission de l'audit interne est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités et entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Un plan d'audit annuel est élaboré par le Directeur du Contrôle Périodique, qui est approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le Comité d'Audit et des Comptes. Les préconisations formulées par les différents audits font l'objet d'un suivi régulier par l'audit interne.

Le rapport annuel 97-02 de l'année 2009, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été établi par le Directeur des Risques et de la Conformité et par le Directeur du Contrôle Périodique. Il a été présenté au Comité d'Audit, de contrôle interne et des risques et au Conseil d'Administration du 27 juillet 2010 et adressé à l'Autorité de Contrôle Prudential.

Les services d'Audit ainsi que l'Inspection Générale de la Société Générale peuvent également intervenir à tout moment.

#### ▪ **Mesures de contrôle du Forum de [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com)**

Boursorama a mis en place une organisation interne afin de veiller au bon fonctionnement des forums, en particulier au regard de la législation en vigueur (LCEN du 21/06/04 loi pour la Confiance Economique Numérique et Loi n°2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, Loi Hadopi).

En tant qu'organisateur technique des forums, Boursorama exerce son devoir de vigilance par le biais de mesures de contrôle actif (notamment : suppression des messages injurieux et à caractère diffamatoire).

En outre, Boursorama assure le stockage direct et permanent de tous les messages et peut être amené à collaborer activement avec les autorités judiciaires en communiquant les données d'identification des auteurs des messages litigieux.

#### **1.4.4.3 - Certificat AFAQ Service Confiance WEBCERT®**

La qualité de service est un moteur essentiel de développement client. Boursorama poursuit sa démarche de certification engagée depuis 1999. Son label, AFAQ Service Confiance WEBCERT®, obtenu dès 2000, porte particulièrement sur la loyauté et la sécurité des transactions, l'information et la protection du client et des données client, la qualité du service offert, la maîtrise et le contrôle du respect des engagements.

La certification est reconductible au terme d'une durée de validité de trois ans, pendant lesquels, des contrôles sont effectués par les experts de la société AFAQ/AFNOR. Après sa première obtention par Fimatex (à partir d'un référentiel validé par des professionnels d'Internet et des associations de consommateurs), et à l'origine circonscrit aux « Transactions boursières en ligne », le périmètre de certification s'est élargi depuis décembre 2006 au placement en contrats d'Assurance Vie « Boursorama Vie ». A l'instar des activités précédemment certifiées, des délais de traitement et des obligations de résultats pour le produit Boursorama Vie sont contrôlés et respectés (adhésion au contrat, arbitrages, versements libres, rachats partiels et total, traitement de la réclamation). Le détail des engagements pris à l'égard des clients, ainsi que leurs délais respectifs sont accessibles sur le site.

Cette reconduction de labellisation WEBCERT® est obtenue au terme des processus suivants :

- audit des sites Boursorama Banque effectués sur place dans les locaux du siège social. Ils portent principalement sur la réalisation de transactions boursières en ligne et la vérification de la présence des éléments d'informations nécessaires sur le site [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com) ;
- audit des différentes Directions de Boursorama en France (Commercial, Exploitation, Marketing, Ressources Humaines, Informatique, Juridique, Qualité, Risques et Contrôle Permanent) réalisé par un expert de l'organisation qualité en entreprise de l'AFAQ/AFNOR sur une durée de trois jours.

Le rapport du dernier audit du site transactionnel effectué en octobre 2010 n'a relevé aucun écart ou non conformité eu égard à nos engagements.

Le maintien du label depuis 2000 pérennise la solide culture qualité et processus de Boursorama Banque et ce parallèlement à sa politique de croissance constante, organique et externe.

En 2010, Boursorama a poursuivi sa politique Qualité et l'optimisation de ses processus pour offrir un service toujours plus performant à ses clients tout en leur offrant une offre particulièrement compétitive. Boursorama Banque en France se distingue particulièrement par la grande disponibilité de ses interlocuteurs et la volonté d'offrir en permanence à ses clients un service personnalisé de qualité.

BVA et Viseo Conseil ont décerné à Boursorama Banque le trophée "Elu Service Client de l'Année 2010" pour la qualité de sa relation clients dans la catégorie "Banque en ligne". Cette distinction récompense le professionnalisme des chargés de clientèle de Boursorama Banque qui assurent quotidiennement une relation de qualité avec leurs clients.

## 1.5 - RESSOURCES HUMAINES

### 1.5.1 - Répartition de l'effectif

Au 31 décembre 2010, l'effectif total de Boursorama était de 785 personnes, réparti de la manière suivante :

Nombre de salariés	2005	2006	2007	2008	2009	2010
France	219	619	533	497	504	512
Allemagne	108	96	241	149	114	118
Espagne	33	37	45	46	46	49
Royaume-Uni	163	87	92	97	103	106
<b>Total</b>	<b>523</b>	<b>839</b>	<b>911</b>	<b>789</b>	<b>767</b>	<b>785</b>

Conformément à la réglementation en vigueur, le personnel de Boursorama a suivi une formation interne spécifique en matière de déontologie. De plus, en France, tout nouveau salarié reçoit le règlement intérieur et la charte de déontologie.

Des notes d'instructions ont également été remises au personnel pour porter à sa connaissance les évolutions réglementaires récentes concernant sa relation avec la clientèle et les règles de bonne conduite qui lui sont propres.

### 1.5.2 - Intéressement et participation

L'accord d'intéressement applicable en France, qui a été signé le 30 juin 2009 est en vigueur pour les années 2009, 2010 et 2011. Cet accord, négocié avec les partenaires sociaux, vise à associer davantage les salariés à la bonne marche de l'entreprise et aux résultats de son expansion. Le montant global de l'intéressement est donc calculé en fonction du résultat d'exploitation réalisé par Boursorama France.

Un accord de participation signé le 29 juin 2009, a été négocié avec les partenaires sociaux.

Article 1 du décret n°2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L.225-102-1 du Code du Commerce.

Les données indiquées concernent Boursorama France.

### 1.5.3 - Données sociales Boursorama France

#### 1.5.3.1 Emploi

- Effectifs Groupe au 31 décembre 2010 : 785
- Effectifs Boursorama (en France) au 31 décembre 2010 : 512
- Recrutements :
  - Total des embauches : 140
  - Embauches en CDD : 68
  - Embauches en CDI : 72

Boursorama poursuit sa politique de recrutement, surtout au sein du service clientèle.

- Licenciements : 6 (nb : pas de licenciement économique)

Au-delà de ses obligations légales, Boursorama veille à accompagner le départ de ses collaborateurs lorsque cela est nécessaire en proposant des mesures complémentaires (cabinets d'outplacement)

- Main d'œuvre extérieure à la société

Le recours à la main d'œuvre extérieure concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, l'entretien des locaux.

Nombre moyen mensuel de prestataires : 26

Nombre moyen mensuel d'intérimaires : 20

### **1.5.3.2 - Temps de travail**

- Organisation du temps de travail

Pour Boursorama, un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu le 01/03/2001, modifié par un accord du 24/12/2001 et modifié par un accord du 23/10/2007. Ce dernier accord prévoit un horaire hebdomadaire de 38 heures ainsi que la mise en place d'horaires variables pour certains services.

Les salariés peuvent bénéficier de formules d'aménagement du temps de travail (90%, 80%, 70%).

21 salariés travaillent à temps partiel, soit 4,2 % de l'effectif.

- Durée du temps de travail

Pour Boursorama : 38 heures hebdomadaires.

Les salariés à temps partiel ont une durée du temps de travail qui diffère selon le rythme choisi.

- Heures supplémentaires

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'heures supplémentaires enregistrées chez Boursorama s'est élevé à 1 291, soit 2,6 heures en moyenne par salarié.

### **1.5.3.3 - Absentéisme**

L'absentéisme et ses motifs font l'objet d'un suivi :

Taux d'absentéisme (maladie) en pourcentage : 5%

Principaux motifs : maladie, maternité.

Nombre d'accident de travail ou de trajet : 16

### **1.5.3.4 – Rémunération**

La politique au sein de Boursorama se base sur les principes suivants :

- Une approche globale de l'ensemble des éléments de rémunération prenant en compte le résultat financier de l'entreprise, ses performances commerciales et sa progression en nombre de clients d'une année sur l'autre
- La reconnaissance de la performance individuelle par l'analyse de la réalisation des objectifs fixés chaque année et l'ambition des objectifs de l'année à venir, l'implication dans le groupe Boursorama et le respect des trois valeurs de Boursorama : Engagement, Innovation et Transparence
- La fidélisation des collaborateurs clés par des dispositifs d'intéressement à long terme.
- Le développement de l'actionariat salarié par la signature d'accord d'intéressement et la possibilité d'acheter des actions Société Générale dans le cadre de l'Épargne Salariale
- Le respect des législations sociales, juridiques et fiscales
- Cette politique de rémunération est définie par le PDG de Boursorama sur proposition de la Direction des Ressources. Elle est validée par le Conseil d'Administration après information du Comité des Rémunérations.

Rémunération annuelle brute moyenne : 36 000 €.

## 1.6 - CHIFFRES CLES

Comptes de résultat 2010 consolidés en normes IFRS (version agrégée)

(En MEur)	Groupe	France	2010 R.U.	Allemagne	Espagne
<b>Produit net bancaire</b>	<b>204,2</b>	<b>165,1</b>	<b>19,6</b>	<b>13,8</b>	<b>5,7</b>
<i>Frais généraux (hors Mktg)</i>	(110,2)	(73,9)	(13,4)	(16,6)	(6,3)
<i>Charges de marketing</i>	(28,4)	(22,0)	(2,1)	(1,7)	(2,6)
<i>Amortissements</i>	(5,4)	(2,5)	(0,2)	(1,3)	(1,4)
Total Charges d'exploitation	(144,0)	(98,3)	(15,6)	(19,7)	(10,4)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>60,3</b>	<b>66,8</b>	<b>4,0</b>	<b>(5,9)</b>	<b>(4,7)</b>
Coût du risque	(2,6)	(2,5)	(0,1)	0,0	(0,1)
Gain et pertes sur actifs immobilisés	(29,6)	0,1	0,0	(29,8)	0,0
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(28,0)</b>	<b>64,5</b>	<b>3,9</b>	<b>(35,6)</b>	<b>(4,8)</b>
Impôt	(23,1)	(22,4)	(1,5)	0,8	0,0
<b>Résultat net</b>	<b>4,9</b>	<b>42,1</b>	<b>2,4</b>	<b>(34,9)</b>	<b>(4,8)</b>
Résultat net part du Groupe	7,6	42,1	2,4	(34,5)	(2,4)

En 2010, le résultat brut d'exploitation s'élève à 60,3 MEur.

Le résultat net du Groupe s'inscrit à 7,6 MEur contre 48,7 MEur en 2009, en raison d'une dépréciation exceptionnelle du Goodwill lié à l'acquisition d'OnVista de l'ordre de 28,9 MEur..

## 2. BOURSORAMA ET SES ACTIONNAIRES

### 2.1 - L'ACTION DE BOURSORAMA

#### 2.1.1 - Informations générales

Boursorama est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris - Compartiment B  
ISIN : FR0000075228 (BRS) – Reuters : FMTX.LN – Bloomberg : BRS FP.

Action éligible au PEA et incluse dans l'indice MidCAC 100.

Etablissement chargé du service des titres : Société Générale.

Contrat d'animation : SG Securities.

#### Agenda Financier 2011

Résultats de l'exercice 2010	15 février 2011
Résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2011	4 mai 2011
Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2011	28 juillet 2011
Résultats du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2011	7 novembre 2011

#### Données boursières (au 31/12/10)

Nombre d'actions cotées	87 316 560
Cours de clôture	7,91 Eur
Plus haut (1 an)	10,69 Eur
Plus bas (1 an)	7,65 Eur
Capitalisation boursière au 31/12/10	691 MEur
Volume moyen quotidien (sur 1 an)	30 600
Code ISIN	FR0000075228
Mnémonique	BRS
Code Reuters	FMTX.LN
Code Bloomberg	BRS.FP
Indices Boursiers	MidCac 100



## 2.1.2 - Evolution du titre Boursorama

Mois	Volume échangé (titres)	Capitalisation moyenne (MEur)	Haut (Eur)	Bas (Eur)	Moyenne (Eur)
Janvier 2010	657 191	880	10,69	9,28	10,12
Février 2010	382 108	829	9,82	9,20	9,49
Mars 2010	972 223	813	9,52	9,15	9,31
Avril 2010	657 936	805	9,59	8,74	9,22
Mai 2010	518 629	748	9,23	7,65	8,57
Juin 2010	1 038 700	716	8,69	7,70	8,20
Juillet 2010	433 700	726	8,80	7,93	8,32
Août 2010	228 300	732	8,79	8,14	8,38
Septembre 2010	609 300	758	9,10	8,14	8,69
Octobre 2010	460 600	750	8,80	8,32	8,59
Novembre 2010	1 184 100	720	8,99	7,97	8,25
Décembre 2010	753 500	696	8,17	7,78	7,97

## 2.1.3 - Dividendes et politique de distribution

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

## 2.2 - INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2010, le capital social de Boursorama s'élevait à 35 083 246,4 Eur et se composait de 87 708 116 actions de 0,40 Eur nominal. L'augmentation de capital à hauteur de 156 622,40 Eur au cours de l'exercice 2010 de 34 926 624 Eur à 35 083 246,4 Eur correspond à l'émission de 391 556 actions à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions au cours de l'année 2010.

### 2.2.1 - Evolution du capital social

- Tableau d'évolution du capital

Date (de constatation ou de réalisation)	Opération	Nominal	Prime (en Eur)	Nombre d'actions créées	Nominal créé	Montant cumulé du capital social (en Eur)	Nombre d'actions cumulées
CA du 15/02/08	Exercice d'options	0,4 €	1 355 825,42	470 396	188 158,40 €	34 751 480,80	86 878 702
CA du 12/02/09	Exercice d'options	0,4 €	85.109	46.835	18.734 €	34 770 214,80	86 925 537
CA du 12/02/10	Exercice d'options	0,4 €	1 378 823,75	391 023	156 409,20 €	34 926 624	87 316 560
Décision du Président Directeur Général en date du 15/02/11 sur délégation du CA du 14/02/11	Exercice d'options	0,4 €	1 715 307,52	391 556	156 622,4 €	35 083 246,4	87 708 116

▪ **Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années**

Le capital social de la Société au cours de 3 dernières années a été augmenté à la suite de l'exercice des options de souscription d'actions comme suit :

- exercice d'options en 2008 constaté par le Conseil d'Administration du 12 février 2009 et émission de 46 835 actions ;
- exercice d'options en 2009 constaté par le Conseil d'Administration du 12 février 2010 et émission de 391 023 actions ;
- exercice d'options en 2010 constaté par décision du Président Directeur Général du 15 février 2011 et émission de 391 556 actions.

## 2.2.2 - Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2010, Boursorama est une filiale détenue à 55,8% par la Société Générale, groupe bancaire coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment A.

La répartition du capital et des droits de vote de Boursorama au 31 décembre des trois dernières années est la suivante :

Actionnaires	Au 31/12/2010		Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
	Nombre de titres	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
<b>Société Générale</b>	48 912 764	55,8%	55,5%	55,8%
<b>Flottant</b>	17 773 265	20,2%	20,5%	20,3%
<b>Groupe « la Caixa » *</b>	18 208 059	20,8%	20,9%	20,9%
<b>Auto détention</b>	2 814 028	3,2%	3,1%	3,0%
<b>Total</b>	<b>87 708 116</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* Le Groupe "la Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues par les différentes entités du groupe, notamment par Hodefi pour 17 039 955 titres.

Les salariés de Boursorama ne détiennent pas de droits de vote au titre d'une gestion collective (PEE ou FCPE), car les salariés de Boursorama bénéficient du plan mondial d'épargne salariale du Groupe Société Générale.

Les principaux actionnaires ne disposent pas d'actions à droits de vote double.

Les actions de la Société sont libres de tous nantissements, privilèges, garanties ou sûreté.

Il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

## 2.2.3 - Rachat par la Société de ses propres actions

- **Une résolution autorisant un nouveau programme de rachat des actions de la Société sera proposée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale aux fins principalement :**
  - d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
  - de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achats d'actions et toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi ;
  - de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne pourront excéder 5% du capital de la Société.

- **Contrat de liquidité et de tenue de marché**

Un contrat de liquidité a été signé le 26 septembre 2002 entre Boursorama et SG Securities (Paris) SA. Ce contrat est conclu pour une période d'un (1) an, renouvelable par tacite reconduction.

▪ **Compte rendu de l'exécution du programme de rachat autorisé par l'Assemblée du 21 mai 2010**

L'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Les objectifs du programme de rachat d'actions décidés lors de cette Assemblée Générale sont :

- objectif 1 : d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- objectif 2 : de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achat d'actions et toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi ;
- objectif 3 : de remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société.

Au cours de l'année 2010, 301 178 actions ont été achetées à un prix moyen de 8,71 Eur et 230 360 actions ont été vendues à un prix moyen de 8,88 Eur.

Aucune réallocation à d'autres finalités n'a été réalisée au cours de l'exercice.

**Contrat de liquidité - Opérations réalisées du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 31 janvier 2011**

Contrat liquidité	Achats	Ventes
<b>Nombre de titres</b>	<b>259 216</b>	<b>246 111</b>
- autorisation de l'AG du 15 mai 2009 (du 1 <sup>er</sup> mars 2010 au 25 mai 2010)	79 318	28 651
- autorisation de l'AG du 21 mai 2010 (du 26 mai 2010 au 31 janvier 2011)	179 898	217 460
Cours moyen de la transaction (EUR)	8,38	8,68
Montants (EUR)	2 172 460,44	2 136 190,18

**Programme de rachat d'actions – Opérations réalisées du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 31 janvier 2011**

Aucune opération n'a été effectuée depuis juin 2009.

Données au 31 janvier 2011 (Contrat de liquidité et Programme de rachat d'actions)	
Pourcentage auto-détenu de manière directe ou indirecte :	3,2%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	2 803 503

Compte-rendu détaillés des opérations effectuées dans le cadre de l'objectif 1 & 2. au paragraphe 3.6.

**2.2.4 - Accords existants entre la Société et ses actionnaires**

Un pacte d'actionnaires concernant Boursorama a été conclu, le 16 mai 2006, entre la Société Générale et Hodefi (SAS) (société du groupe La Caixa), en présence de Boursorama.

Aux termes du pacte d'actionnaires, les signataires ont déclaré ne pas agir de concert vis-à-vis de Boursorama.

En vertu de ce pacte et sous réserve que la Société Générale détienne le contrôle de Boursorama, la Société Générale dispose d'un droit de préemption sur les actions de Boursorama émises en rémunération de l'apport au profit de Hodefi en cas de :

- transfert par Hodefi hors marché d'un ou plusieurs blocs d'actions émises en rémunération de l'apport représentant, au moment de cette cession, 3% ou plus du capital social de Boursorama, ou
- cession sur Eurolist par Hodefi sur une période de cinq jours de bourse consécutifs d'un nombre d'actions émises en rémunération de l'apport représentant, au moment de cette cession, 3% ou plus du capital social de Boursorama.

Hodefi doit notifier le projet de cession à la Société Générale en indiquant le prix et l'identité du potentiel acquéreur laquelle pourra exercer son droit de préemption pour acquérir, aux conditions déterminées dans le pacte d'actionnaires, les actions faisant l'objet du projet notifié, étant précisé que la Société Générale sera en droit de se substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama.

Hodefi peut à tout moment et sans aucune restriction (sans que la Société Générale puisse exercer son droit de préemption) (i) céder tout ou partie des actions Boursorama à toute filiale dont elle détiendra au moins 75% du capital social et des droits de vote, sous réserve toutefois, dans ce dernier cas, que ladite filiale transfère en retour lesdites actions à Hodefi lorsqu'elle ne satisfera plus les critères mentionnés ci-dessus et que ladite filiale accepte d'être tenue par les termes du pacte d'actionnaires, et (ii) apporter tout ou partie des actions Boursorama à une offre publique qui serait lancée sur les titres de Boursorama.

Pour information, l'option de vente consentie par la Société Générale à Hodefi pour une durée de trois (3) ans à compter du 16 mai 2006 est devenue caduque le 16 mai 2009.

Le pacte d'actionnaire prendra fin automatiquement à la date à laquelle Hodefi détiendra moins de 3% du capital social de Boursorama ou à la date à laquelle la Société Générale ne détiendra plus aucune action de Boursorama.

## 2.2.5 - Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant.

## 2.2.6 - Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, Boursorama doit exposer les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Boursorama considère ne pas avoir de dispositifs spécifiques à ce titre ; les éléments listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont évoqués dans le présent document de référence au titre d'autres obligations :

- participation directe dans le capital : ces renseignements figurent dans le présent chapitre dans la section 2.2.2 « Répartition du capital et des droits de vote »
- accords entre actionnaires dont Boursorama a la connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et l'exercice des droits de vote : ces renseignements figurent dans le présent chapitre dans la section 2.2.4

## 2.2.7 - Opérations effectuées par les mandataires sociaux sur titres de la Société

Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire en Eur	Montant de l'opération en Eur
17/02/2010	Acquisition	9,65	24 118,71
20/12/2010	Cession	7,9524	73 368,84
21/12/2010	Cession	7,8854	25 816,80
4/11/2010	Cession	8,39	8 385
5/11/2010	Cession	8,39	7 450,84
8/11/2010	Cession	8,28	52 898,44
9/11/2010	Cession	8,23	29 733,51
12/11/2010	Cession	8,20	24 610
15/11/2010	Cession	8,20	41 744,70
17/11/2010	Cession	8,18	44 967,15
18/11/2010	Cession	8,16	24 467,45
26/11/2010	Cession	8,04	56 280
3/12/2010	Cession	8	3 200
6/12/2010	Cession	7,96	27 860
7/12/2010	Cession	8,01	11 220
21/12/2011	Cession	7,92	1 932,48
22/12/2010	Cession	7,88	24 496,64
23/12/2010	Cession	7,87	14 110,91
24/12/2010	Cession	7,85	21 513,74
29/12/2010	Cession	7,82	12 650,38
30/12/2010	Cession	7,91	17 188,43

## 2.2.8 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et leur utilisation en 2010

Jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2011 :

Objet de l'autorisation donnée par Assemblée Générale au Conseil d'Administration	Date de l'autorisation / durée	Date de l'expiration	Utilisation en 2010 (jusqu'au 1 mars 2011)
Attribuer des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions	AGM 15/05/09 pour 38 mois	15/07/2012	Non utilisée
Attribuer des actions gratuites, existantes ou à émettre	AGE 15/05/2009 pour 38 mois	15/07/2012	Non utilisée
Augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	AGM 15/05/2009 pour 26 mois	15/07/2011	Non utilisée
Acheter des actions de Boursorama	AGO 19/05/2009 pour 18 mois	19/11/2010	Vente : 28 651 Achat : 79 318 (période : 1 mars 2010 – 25 mai 2010)
Acheter des actions de Boursorama	AGO 21/05/2010 pour 18 mois	21/11/2011	Vente : 217 460 actions Achat : 179 898 actions (période : 26 mai 2010 – 31 janvier 2011)

## 2.3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIETE

### ▪ Dénomination sociale

BOURSORAMA

### ▪ Siège social

18, Quai du Point du Jour - 92 100 Boulogne-Billancourt  
Tel : +33 (1) 46 09 50 00  
Fax : +33 (1) 46 09 50 01  
Site internet : [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com)

### ▪ Forme juridique

Société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de commerce.

### ▪ Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 7 juin 1989, sous la dénomination sociale Gif Futures. Cette dernière a été modifiée en Fimatex SA par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 septembre 1995, sans modification de son objet social. Par décision en date du 29 novembre 2002, les actionnaires de la Société ont décidé d'adopter Boursorama comme nouvelle dénomination sociale de la Société, décision prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Par décision en date du 29 septembre 2003, les actionnaires de la Société ont décidé d'opter pour un objet social de banque prestataire de services d'investissement.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés soit jusqu'au 7 juin 2088, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### ▪ Identification

Registre du Commerce et des Sociétés : Nanterre 351 058 151.  
Code NAF et dénomination du secteur d'activité : 6419Z – Autres intermédiations monétaires (anciennement 651-C : Banque)  
Code ISIN : FR0000075228 (BRS)

#### ▪ **Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société**

Les documents suivants peuvent être consultés en support électronique sur le site <http://groupe.boursorama.fr> ou en support physique au siège social (Boursorama - 18, quai du Point du Jour - 92 100 Boulogne-Billancourt) :

- le document de référence ;
- les statuts de l'émetteur ;
- le règlement intérieur ;
- les comptes ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes ;
- les informations financières générales sur le Groupe ;
- les procès-verbaux d'Assemblées Générales.

#### ▪ **Objet social (article 2 des statuts)**

Boursorama a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit prestataires de services d'investissement, d'effectuer, essentiellement avec une clientèle de personnes physiques ou de personnes morales détenues majoritairement par des personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires ;
- les prestations de services d'investissement pour lesquelles Boursorama a reçu un agrément du CECEI ;
- toutes opérations connexes aux services d'investissement ;
- toutes prises de participations.

Boursorama peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, effectuer essentiellement pour les clientèles précitées toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale Boursorama peut également effectuer, pour elle-même et pour le compte d'une clientèle essentiellement de personnes physiques ou de personnes morales susvisées ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

#### ▪ **Exercice social (article 23 des statuts)**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

#### ▪ **Assemblées Générales (article 19 des statuts)**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être inscrit en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégeant ce délai.

#### ▪ **Franchissement de seuils de participation statutaire dans le capital social**

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du cinquième du quart, du tiers, de la moitié ou des deux tiers, du dix-huit vingtième ou du dix-neuf vingtième du capital de la Société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L. 233-14 du Code de commerce et plus particulièrement devra informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec avis de réception. Par ailleurs, une autorisation de franchissement de seuil dès 5% devra être donnée par les autorités de tutelle (CECEI).

Outre les seuils légaux, aucune déclaration statutaire n'est prévue. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

- **Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables “TPI” (article 7 des statuts)**

Conformément à l’article L 228-2 du Code de commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès d’Euroclear France à la procédure d’identification des Titres au Porteur.

- **Droits de vote double (article 9 des statuts)**

Aucun droit de vote double n’est attaché aux actions.

- **Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d’actions existantes**

Néant

- **Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

- **Dispositif ayant pour effet de retarder, de différer ou d’empêcher un changement de contrôle**

Néant

- **Cession des actions**

Aucune clause statutaire ne restreint la cession des actions.

- **Documents**

Les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d’administration sont insérés dans le présent Document de Référence.

## 3. RAPPORT DE GESTION

### 3.1 - ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE BOURSORAMA

Dans un environnement économique et de marché peu favorable aux activités de Boursorama mais qui s'est nettement amélioré au quatrième trimestre 2010, le Groupe enregistre un PNB de 204,2 millions d'euros en croissance de 2,0 % par rapport à la même période de 2009.

Hors frais marketing, les frais de gestion progressent légèrement de +1,8 % témoignant de la poursuite d'une politique volontariste de maîtrise des coûts.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) atteint 60,3 millions d'euros au cours de l'exercice et affiche une baisse de 11% en raison des investissements marketing consentis en 2010 pour accélérer le développement bancaire.

Le coût du risque reste à un niveau bas à 2,6 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe (RNPG) hors éléments exceptionnels s'établit à 37,4 millions d'euros. Impacté par une dépréciation exceptionnelle de 29,8 millions d'euros du goodwill lié à l'acquisition d'OnVista, le RNPG s'établit à 7,6 millions d'euros.

Sur le quatrième trimestre 2010, le PNB Groupe s'inscrit en progression de +1 % par rapport à la même période l'année dernière, à 53,6 M€. Le RBE, quant à lui, est en progression de 12 % à 17,9 M€. Le RNPG hors dépréciation de goodwill atteint les 10,2 M€ et le RNPG s'établit à -19,6 M€.

#### ➤ **France**

Le PNB France de l'exercice 2010 s'établit à 165,1 millions d'euros, en progression de +2 % et se décompose comme suit :

- **Le PNB de l'activité bancaire** (qui regroupe les revenus de la banque et de l'épargne) s'élève à 79,7 millions d'euros (+2 %), soit 48 % du PNB France
- **Le PNB de l'activité courtage** se maintient à un niveau élevé d'une année sur l'autre et atteint 74 millions d'euros, soit 45 % du PNB France
- **Les revenus de l'activité portail Internet** sont en croissance de +14 % à 11,5 millions d'euros, soit 7 % du PNB France

Au quatrième trimestre 2010, le PNB qui atteint 43 millions d'euros est marqué par l'excellente dynamique du PNB banque (+17% par rapport au quatrième trimestre 2009)

Le RBE s'élève à 67 millions d'euros, en baisse de 6 millions d'euros (soit -8 % par rapport à 2009), sous l'effet de l'augmentation planifiée des investissements marketing (+75 % par rapport à 2009 à 22 M€). Hors frais marketing, les frais de gestion sont stables en France.

Le Résultat Net Part du Groupe s'établit pour la France à 42,1 millions d'euros en 2010.

#### - **Activité bancaire**

##### Forte croissance du nombre d'ouverture de comptes courants en 2010

Au cours de l'exercice 2010, le nombre d'ouvertures de comptes bancaires en France s'établit à 60 694, en progression de +94 % par rapport à 2009. Il convient de noter que le quatrième trimestre 2010 est un record en nombre d'ouvertures de comptes courants : 16 129 nouveaux comptes ont ainsi été ouverts soit +48 % par rapport à la période comparable l'an passé.

Conséquence de cet afflux de nouveaux clients, les dépôts bilanciaux progressent de +18 % pour représenter 2 536 millions d'euros, portés par la forte augmentation des dépôts sur les comptes à vue (+29 %) et sur les comptes sur livrets (+26 %), sans avoir eu recours à l'introduction d'offres promotionnelles à taux bonifiés.

##### Une offre attractive de produits d'épargne

Le total des encours d'épargne hors bilan est en croissance de +15 % à 3 269 millions d'euros. Toutes les catégories d'encours progressent :

- Assurance-vie : Boursorama affiche une forte hausse de +20 % des encours à 2 271 millions d'euros à fin décembre 2010. Boursorama Vie a ainsi vu une croissance de +53 % des investissements en unités de compte (UC) qui atteignent un niveau élevé des encours totaux (25 %).
- OPCVM : à fin décembre 2010, les encours OPCVM se situent à 998 millions d'euros, en croissance de +3 % par rapport à fin 2009. Cette progression s'accompagne de l'amélioration du mix d'actifs sous jacents (réduction de la part de monétaire de 23 % à 14 %) et, en conséquence, d'une hausse de +22 % du nombre d'ordres.
- les titres sous gestion voient leur valorisation progresser de +23 % au cours de l'exercice 2010 à 3 464 M€.

Au total le montant d'actifs hors bilan gérés par Boursorama pour ses clients en France s'élève à 6 733 M€ (épargne hors bilan et titres sous gestion).



### Excellente production de crédits immobiliers

Boursorama, seule banque en ligne à proposer une offre de crédit immobilier sans agences, enregistre une excellente performance opérationnelle sur l'exercice 2010 et particulièrement au quatrième trimestre. Ainsi, les encours de crédits immobiliers progressent de +9 % sur l'exercice pour s'établir à près de 1,5 milliard d'euros à fin décembre. La production de crédit immobilier du quatrième trimestre a été multipliée par deux par rapport au troisième trimestre et s'élève à 142 millions d'euros.

Sur l'exercice 2010 la production totale est en augmentation de +84 % par rapport à 2009 à 325 millions d'euros. Cette performance est le résultat d'avantages compétitifs reconnus : une tarification attractive, l'absence de frais de dossiers, un processus de souscription désormais 100 % en ligne et un processus de gestion efficace.

Au total, le PNB banque est en progression de +2 % sur l'exercice 2010 et de +17 % sur le quatrième trimestre 2010 par rapport au quatrième trimestre 2009. Ces bonnes performances démontrent que les investissements réalisés pour renforcer la notoriété de la marque Boursorama Banque ont porté leurs fruits.

### - **Activité de courtage**

Le PNB de l'activité Courtage est stable et se maintient à un niveau élevé d'un exercice à l'autre pour atteindre près de 74 millions d'euros en 2010. Le nombre d'ordres ressort à près de 4,1 millions, en baisse de 8 % par rapport à 2009. Le quatrième trimestre 2010 a toutefois été marqué par une progression de +7 % du nombre d'ordres par rapport au troisième trimestre 2010.

Dans un contexte boursier incertain, Boursorama conserve sa place de leader avec une part de marché en France de 33,8% sur la période (source : ACSEL pour l'année 2010).

### - **Portail Internet**

Grâce au retour des annonceurs, à la reprise du marché de la publicité en ligne et au bon positionnement de boursorama.com, les revenus du portail Internet sont en progression de +14 % sur l'exercice à 11,5 millions d'euros. Boursorama surperforme ainsi, pour la première fois, le marché de la publicité en ligne, en croissance de +9 % (source : SRI, observatoire de l'e-pub 2011). L'attractivité et la qualité du portail d'information financière ont permis de saisir différentes opportunités (immobilier, jeux en ligne, opérations financières).

### ➤ **International**

#### **Royaume-Uni**

Dans un environnement de taux d'intérêt à court terme peu favorable, le PNB au Royaume-Uni s'est maintenu à 19,6 millions d'euros en 2010. En effet, avec 215 412 comptes l'activité Courtage a enregistré une bonne performance de +17% au quatrième trimestre 2010 par rapport au quatrième trimestre 2009 et croît sur l'année de +6 % avec un nombre d'ordres stable de 1,2 million. Par ailleurs, sur l'année 2010 les actifs sous gestion sont en forte croissance de +22 % à 837 M€.

#### **Allemagne**

##### Un nécessaire ajustement de la valeur d'OnVista

L'acquisition du portail Internet OnVista a été réalisée fin 2007, en haut de cycle. La dépréciation de 29,8 M€, constatée fin 2010, se base sur des hypothèses d'activité plus réalistes fondées sur les récentes initiatives de développement commercial.

##### Succès des récentes initiatives de développement

La tarification Free Buy mise en place mai 2009 s'est traduite, en 2010, par un nombre d'ordres en croissance de +79 % à 740 708 et un doublement du nombre d'ouvertures de comptes en 2010 (6 429 ouvertures (hors Nordnet) contre 3 791 en 2009). Ce succès commercial a été renforcé par l'acquisition du portefeuille de clients Nordnet au quatrième trimestre.

Avec une activité portail Internet stable à 7,4 millions d'euros, le PNB de l'Allemagne s'élève à 13,8 millions d'euros sur l'exercice 2010, en progression de +9 % et à 4 millions d'euros sur le quatrième trimestre en progression de +15 %.

Il convient par ailleurs de noter que les résultats 2010 sont impactés par des charges non récurrentes (frais d'intégration de Nordnet et redressement fiscal) et par la dépréciation de goodwill. En conséquence, la perte opérationnelle nette de 2010, hors ces éléments, est environ divisée par deux.

#### **Espagne**

Le PNB Courtage a été affecté par des conditions de marché peu avantageuses, le Groupe poursuivant sa politique volontariste de réduction des coûts. Ainsi les frais de gestion ont baissé de -38 % au quatrième trimestre 2010 par rapport à la même période l'année dernière et les coûts d'acquisition client ont été réduits de -35 %.

Le PNB 2010 s'élève à 5,7 millions d'euros en légère croissance de +2 %. Le RNPG 2010, s'établit quant à lui à -2,4 millions d'euros, stable par rapport au RNPG 2009 hors plus value de dilution.

L'activité du Groupe en 2010 est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2009 Total	T1	T2	2010 T3	T4	2010 Total
<b>Nombre d'ordres exécutés</b>						
<b>Groupe</b>	<b>6 267 164</b>	<b>1 519 129</b>	<b>1 730 613</b>	<b>1 399 743</b>	<b>1 583 939</b>	<b>6 233 424</b>
France	4 437 938	1 035 065	1 168 307	914 150	978 160	4 095 682
Allemagne	414 190	161 129	179 499	160 207	239 873	740 708
Espagne	196 550	49 801	52 585	35 849	43 522	181 757
Royaume-Uni	1 218 486	273 134	330 222	289 537	322 384	1 215 277
<b>Ouvertures de nouveaux comptes*</b>						
<b>Groupe</b>	<b>126 082</b>	<b>46 507</b>	<b>46 743</b>	<b>40 935</b>	<b>53 539</b>	<b>187 724</b>
France	88 597	33 204	33 611	32 168	32 583	131 566
<i>dont Banque</i>	31 278	14 235	15 607	14 723	16 129	60 694
Allemagne	3 791	2 604	1 482	1 229	13 114	18 429
Espagne	8 513	4 449	5 365	2 840	3 417	16 071
Royaume-Uni	25 181	6 250	6 285	4 698	4 425	21 658
<b>Stocks de comptes*</b>						
<b>Groupe</b>	<b>682 518</b>	<b>720 185</b>	<b>741 989</b>	<b>770 995</b>	<b>814 991</b>	<b>814 991</b>
France	406 134	432 877	460 216	485 308	512 930	512 930
<i>dont Banque</i>	104 424	116 857	131 227	144 754	159 599	159 599
Allemagne	24 405	26 285	26 785	27 195	39 412	39 412
Espagne	32 177	36 478	41 581	44 048	47 237	47 237
Royaume-Uni	219 802	224 545	213 407	214 444	215 412	215 412
<b>Encours (MEur)</b>						
Comptes titres	5 885	6 525	6 641	7 328	7 881	7 881
OPCVM	1 337	1 425	1 383	1 435	1 518	1 518
Assurance Vie	1 887	2 020	2 093	2 181	2 271	2 271
Dépôts bilanciaux	2 768	2 964	3 025	3 221	3 311	3 311
<b>Total Groupe</b>	<b>11 877</b>	<b>12 933</b>	<b>13 142</b>	<b>14 165</b>	<b>14 980</b>	<b>14 980</b>

\*Inclue les CSL et autres comptes d'épargne réglementée.

### 3.2 - INDICATEURS DE GESTION

#### Analyse du compte de résultat consolidé

Le Groupe a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 un produit net bancaire de 204,2 M€ contre 200,2 M€ au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 2 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 144,0 M€ contre 132,3 M€ en 2009 soit une hausse de 8,8%.

Le coût du risque de l'exercice s'élève à -2,6 M€.

Les pertes de valeur sur les écarts d'acquisition s'élèvent à 29,8 M€.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 23,1 M€.

Le résultat consolidé de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 7,6 M€ contre 48,7 M€ au titre de l'exercice précédent.

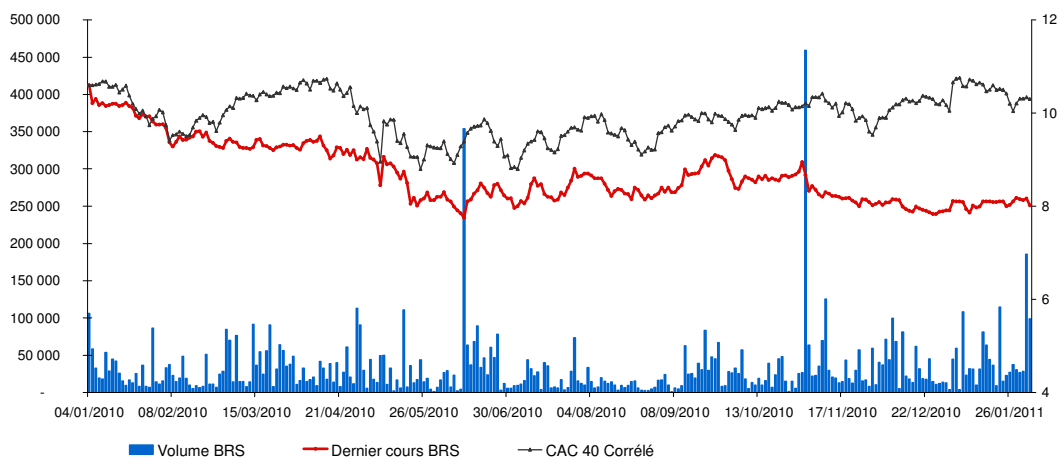
### 3.3 - SYNTHÈSE DE RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir une perte de 3,7 M€ proposée d'être affectée au compte report à nouveau.

### 3.4 - DIVIDENDES VERSES AU COURS DE TROIS DERNIERS EXERCICES

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

### 3.5 - DONNEES BOURSIERES



### 3.6 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2010, la société détenait 2 814 028 actions propres (dont 71 347 dans le cadre du contrat de liquidité et 2 742 681 dans le cadre du programme de rachat d'actions).

#### ▪ Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité 2010

2010	Achats			Ventes		
	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)
<b>Janvier</b>	30 852	10,01	308 904,60	15 580	10,11	157 441,48
<b>Février</b>	36 819	9,47	348 673,23	4 903	9,65	47 314,69
<b>Mars</b>	14 347	9,27	133 066,66	1	9,20	9,20
<b>Avril</b>	21 322	9,13	194 722,28	20 445	9,47	193 703,62
<b>Du 1<sup>er</sup> au 25 Mai</b>	43 649	8,35	364 448,72	8 205	8,69	71 309,67
<b>Sur autorisation de l'AG du 21 mai 2010 (du 26 mai 2010 au 31 décembre 2010) :</b>						
<b>Du 26 au 31 mai</b>	3 231	8,11	26 208,03	2 281	8,16	18 617,73
<b>Juin</b>	19 716	8,11	159 987,07	20 516	8,40	172 326,00
<b>Juillet</b>	18 067	8,29	149 774,57	51 244	8,62	441 550,57
<b>Août</b>	16 543	8,34	137 986,44	424	8,47	3 592,91
<b>Septembre</b>	18 908	8,62	163 000,85	81 010	8,84	716 227,11
<b>Octobre</b>	18 539	8,52	158 014,74	22 600	8,65	195 538,34
<b>Novembre</b>	33 523	8,24	276 117,24	2 000	8,74	17 480,00
<b>Décembre</b>	25 662	7,93	203 554,59	1 151	8,11	9 337,09
<b>Total</b>	<b>301 178</b>	<b>8,71</b>	<b>2 624 459,02</b>	<b>230 360</b>	<b>8,88</b>	<b>2 044 448,41</b>

#### ▪ Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions en 2010 (au titre des objectifs 2 et 3 de ce programme exposé dans la section 2.2.3 ci-dessus)

Aucune opération n'a été effectuée depuis juin 2009.

### 3.7 - EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

En 2011, Boursorama s'appuiera sur un marché du e-commerce très dynamique qui dispose encore d'un fort potentiel de croissance : la part des services par rapport aux produits est, en effet, encore faible comparée au commerce traditionnel.

Fort de ce contexte, Boursorama confirme sa priorité stratégique fondée sur la conquête de nouveaux clients, particulièrement en France. Les investissements marketing pour renforcer la notoriété de la marque Boursorama devraient, en conséquence, être de même ampleur qu'en 2010.

A l'international, Boursorama a la volonté d'adapter son modèle économique aux spécificités de chaque marché et d'appuyer son développement sur les avantages compétitifs locaux.

Le Groupe compte par ailleurs poursuivre sa politique d'introduction de nouveaux produits et services, grâce à l'accélération des innovations technologiques.

En conséquence, dans un environnement économique probablement plus porteur pour les activités de Boursorama (taux, bourse, media), le RBE devrait retrouver le chemin de la croissance, en 2011.

### 3.8 - TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En kEur	2010	2009	2008	2007	2006
<b>Situation financière en fin de période</b>					
Capital social (1)	35 083	34 927	34 770	34 751	34 563
Nombre d'actions	87 708 116	87 316 560	86 925 537	86 878 702	86 408 306
<b>Résultats globaux des opérations effectuées</b>					
Produit net bancaire	151 007	178 154	155 185	175 966	151 389
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	53 255	120 263	46 287	70 332	28 561
Participation des salariés due au titre de l'exercice	101	2 607	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-13 422	-28 238	-13 799	-578	-93
Résultat après impôts, amortissements et provisions	-3 702	83 812	26 443	62 920	7 800
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en Eur)</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,453	1,024	0,374	0,803	0,329
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,011	0,96	0,304	0,724	0,09
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
<b>Personnel (effectif fin de période)</b>					
Nombre de salariés	512	504	594	634	738
Montant de la masse salariale	22 633	26 356	29 734	39 277	37 623

(1) Au 31 décembre 1999, le capital social de Fimatex SA est de 82 800 milliers de francs et se compose de 828 000 actions d'une valeur nominale de 100 francs. L'augmentation de capital de 26 240 milliers de francs décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 1999, a été souscrite et versée en janvier 2000, portant le capital social à 109 040 milliers de francs, divisé en 1 090 400 actions de 100 francs.

En date du 23 février 2000, le nominal ayant été divisé par 40, le capital social se compose de 43 616 000 actions de 2,50 francs.

A l'occasion de l'introduction de Fimatex SA au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 21 mars 2000, le capital a été porté à 145 440 milliers de francs, 75% de ce capital étant détenus directement et indirectement par la Société Générale.

A l'occasion de la conversion du capital en Eur (arrondi de la valeur nominale au dixième d'euro supérieur), le capital a été augmenté par incorporation de la prime d'émission (1 098 215 Eur).

En rémunération de l'apport des actions Finance Net SA, Boursorama a émis 10 091 221 actions nouvelles le 28 juin 2002.

En rémunération de l'apport des actions Selftrade non détenues par Boursorama, Boursorama a émis 1 095 actions nouvelles le 30 septembre 2003.

Au 31 décembre 2003, le capital s'élève à 27 307 milliers d'Eur et se compose de 68 268 316 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

A la suite de levées d'options au cours de l'exercice 2004, le capital au 31 décembre 2004 s'élève à 27 317 milliers d'Eur et se compose de 68 292 415 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2005, compte tenu des levées d'options intervenues au cours de l'année (295 545 titres), le capital social se compose de 68 587 960 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur et s'élève à 27 435 milliers d'Eur.

Le 16 mai 2006, dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France, Boursorama a procédé à une augmentation de capital de 17 039 955 titres. Ces titres sont valorisés en consolidation au cours du jour de l'augmentation de capital, soit 11,70 Eur.

Au 31 décembre 2006, après les levées d'option intervenues sur l'exercice 2006 (780 385 titres), le capital social se compose de 86 408 306 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2007, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2007 (470.396 titres), le capital social se compose de 86.878.702 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2008, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2008 (46 835 titres), le capital social se compose de 86.925.537 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2009, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2009 (391 023 titres), le capital social se compose de 87.316.560 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2010, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2010 (391 556 titres), le capital social se compose de 87.708.116 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

### **3.9- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Le 21 février 2011, Onvista Bank GmbH a finalisé l'acquisition du portefeuille de clients allemands auprès du courtier suédois Nordnet avec la signature, le 21 février 2011, d'un accord portant sur l'ajustement du prix de ce portefeuille. Cet accord n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés de l'exercice 2010.

## 4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Boursorama vise à se conformer, dans la mesure du possible, au code AFEP-MEDEF. Lorsque certaines recommandations ne sont pas suivies, elles sont mentionnées dans ce chapitre 4.

### 4.1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 4.1.1 - Composition du Conseil d'Administration

Au 1<sup>er</sup> mars 2011, le Conseil d'Administration comprend les dix administrateurs suivants :

---

Inès-Claire MERCEREAU

---

Ramon BLANCO

---

SOCIETE GENERALE, représentée par Didier VALET

---

Alain BOZZI

---

Jean-François SAMMARCELLI

---

Olivier LECLER

---

Henri CUKIERMAN

---

Loïc LE MEUR

---

CAIXA, représentée Antonio Massanell Lavilla

---

CRITERIA CAIXACORP (Caixa Holding), représentée Gonzalo Gortazar Rotaeché

---

**LISTE DES MANDATS SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2010**

	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
<b>Président du Conseil d'Administration et Directeur Général</b>						
<p><b>Hugues LE BRET</b></p> <p>18 quai du Point du Jour 92100 Boulogne Billancourt</p> <p>Coopté en qualité d'administrateur le 29 octobre 2009 en remplacement de Jean-Pierre Mustier et nommé Président du Conseil d'Administration à compter du 1 janvier 2010</p> <p>Démissionnaire le 3 octobre 2010</p>	<p>16/12/2009</p> <p>Prise d'effet de mandat : 1/01/2010</p>	<p>31/12/2015</p> <p>Mandat renouvelé par AGO du 21/05/2010</p>	<p>PDG (jusqu'au 3 octobre 2010)</p>	<p><b>Directeur de la Communication de la Société Générale (jusqu'au 31/12/2009)</b></p>	<p><b>Administrateur de :</b></p> <p>ALIOTTS TALOS Securities Limited TALOS Holdings Limited OnVista AG</p>	



	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
<p><b>Inès-Claire MERCEREAU</b></p> <p>18 quai du Point du Jour 92100 Boulogne Billancourt</p> <p>Cooptée en qualité d'administrateur et nommée Président Directeur Général le 3/10/2010 en remplacement d'Hugues Le Bret, démissionnaire</p>	3/10/2010	31/12/2015	PDG	<p><b>Directeur délégué du pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances</b> de la Société Générale (jusqu'au 3/10/2010)</p> <p><b>PDG de SG Consumer Finance</b> (mars-octobre 2010)</p>	<p><b>Président du Conseil d'Administration :</b> ALD International Participations SAS (France), Banco Cacique (Brésil), Banco Pecunia (Brésil), CGL (France), Family Credit Ltd (Inde), SGEF BRASIL (Brésil), SKT Bank (Russie)</p> <p><b>Président Directeur Général :</b> SG Consumer France (France) Sogepus (France)</p> <p><b>Membre du Directoire / Managing director :</b> SG VIET FINANCE (Vietnam), ALD International Group Holdings GmbH (Allemagne), Prostofinance (Russie)</p> <p><b>Administrateur :</b> ALD International (France), ALD Automotive Brésil (Brésil), ALD Automotive China (Chine), ALD Automotive Roumanie (Roumanie), ALD Italie (Italie), SOGECAP (France), Fiditalia (Italie), SG Equipment Finance (France), Banco SG Brazil SA (Brésil), Societe Générale (China) Ltd (Chine), SOGEFINANCEMENT (France), Franfinance (France), SG Leasing and Renting Co Ltd. (Chine), Sogessur (France), Rusfinance SAS (France), Geneval (France), Axus Italiana (Italie), SG Global Solution Centre Private (Indes)</p> <p><b>Président du Conseil de Surveillance :</b> Eurobank (Pologne)</p> <p><b>Membre du Conseil de Surveillance :</b> ALD Automotive Pologne (Pologne), La Banque Postale Financement (vice-président) (France), ESSOX Sro (République Tchèque), LLC Rusfinance (Russie), Rusfinance Bank (Russie), SKT BANK (Russie), Onvista Bank GmbH (Allemagne)</p>	<p><b>Mandats terminés courant 2010 :</b> ALD Automotive Bresil (Brésil) SG Leasing and Renting Co Ltd (Chine), ALD International (France) ALD International Participations SAS (France) ALD Automotive Pologne (Pologne) Franfinance (France) SG Consumer France (France) Sogepus (France) Sogessur (France) ALD International Group Holdings GmbH (Allemagne) Axus Italiana (Italie) SG Global Solution Centre Private (Indes) ALD Automotive Roumanie (Roumanie) LLC Rusfinance (Russie) Rusfinance Bank (Russie) SG Equipement Finance (France) ALD Italie (Italie) Prostofinance (Russie) CGL (France)</p> <p><b>Mandats antérieurs à 2010 :</b> Geneval (France) (fin du mandat : 30/06/2008) Groupama Banque (France) (fin de mandat : 21/05/2008)</p>

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
<b>Administrateur et Directeur Général Délégué :</b>						
<b>Ramon BLANCO</b> 18 quai du Point du Jour 92100 Boulogne Billancourt  Coopté le 12/02/2010 en qualité d'administrateur en remplacement de Vincent Taupin, démissionnaire à compter du 31 décembre 2009	12/02/2010	31/12/2010 (mandat d'administrateur) 31/12/2015 (directeur général délégué)	Directeur Général Délégué	<b>Directeur Général Adjoint Boursorama</b> (jusqu'au 12/02/2010)	<b>Administrateur :</b> Talos Holdings Limited Talos Securities Limited Selftrade Bank (Espagne)  <b>Vice-président du Conseil de Surveillance :</b> OnVista AG <b>Président du Conseil de Surveillance :</b> OnVista Bank GmbH	<b>Directeur General de SelfTrade Bank</b> Espagne (fin : mars 2008)

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
<b>Autres administrateurs :</b>						
<b>Jean-François SAMMARCELLI</b>  17 cours Valmy – 92972 Paris La Défense	15/05/2009	31/12/2014	Aucune	<b>Directeur Général Délégué</b> de la Société Générale <b>Directeur des Réseaux de Banque de détail en France</b> de Société Générale	<b>Administrateur de :</b> AMUNDI GROUP Banque TARNEAUD CGA Crédit du Nord SOGECAP Boursorama SOGEPROM SG Equipment Finance S.A. SOGESSUR SOPRA GENEVAL <b>Président du Conseil d'Administration :</b> CGA Crédit du Nord <b>Membre du Conseil de Surveillance :</b> SG Marocaine de Banques <b>Représentant permanent de SG FSH</b> au Conseil d'Administration de FRANFINANCE <b>Représentant permanent du Crédit du Nord, membre du Conseil de Surveillance et Conseil d'Administration</b> de BANQUE RHONE ALPES <b>Directeur Général Délégué :</b> Société Générale SGPM	<b>Administrateur de :</b> NSGB (fin du mandat : 29/03/2007) Mibank (fin du mandat : 22/12/2006) Généfinance (fin du mandat : 09/05/2006) Genefim (fin du mandat : 26/09/2006) <b>Membre de Conseil de Surveillance :</b> SKB Banka (fin du mandat : 21/05/2009)
<b>SOCIETE GENERALE représentée par :</b>  <b>Jacques RIPOLL</b> 17 cours Valmy 92972 Paris La Défense  Sera remplacé par <b>Didier VALET</b> à compter du 11 février 2011	17/11/1995	31/12/2015 Mandat renouvelé par AGO du 21/05/2010	Aucune	<b>Directeur des Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs</b> de la Société Générale	<b>Administrateur de :</b> Boursorama SGAM NEWEDGE GROUP SOGECAP SG HAMBROS BANK LIMITED SG PRIVATE BANKING SUISSE <b>Vice-Président de NEWEDGE GROUP</b> <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> Groupama Banque (fin du mandat : 29/09/2009)	

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
<b>Alain BOZZI</b>  50 Bd Haussmann 75008 Paris	02/04/2004	31/12/2015  Mandat renouvelé par AGO du 21/05/2010	Aucune	<b>Directeur de la Stratégie et du développement du département FICC (Fixed Income Currencies and Commodities)</b> de la Société Générale.  <b>Directeur Délégué de la Conformité</b> de la Société Générale	<b>Membre du Conseil d'Administration de SGA SG ACCEPTANCE NV</b> (fin du mandat 1 novembre 2010)	<b>Administrateurs</b> NEWEDGE Singapor PTE Ltd. (fin du mandat: 22/05/2007) NEWEDGE Derivatives Hong Kong (fin du mandat: 14/05/2007) NEWEDGE Canada Inc. (fin du mandat: 10/04/2007) NEWEDGE Hong Kong (fin du mandat: 02/05/2007) NEWEDGE Group (fin du mandat: 05/04/2007) NEWEDGE Facilities Management Inc. (fin du mandat: 01/01/2007) NEWEDGE US LLC (fin du mandat: 01/01/2008) FIMAT USA (fin du mandat: 01/01/2005) Pareli (fin du mandat: 31/12/2007) NEWEDGE Nominees (UK) Ltd (fin du mandat: 20/04/2007) NEWEDGE Broker Ltd (fin du mandat : 02/05/2007) SGA SG ACCEPTANCE NV (fin du mandat: 1 novembre 2010) <b>Directeur Général Délégué</b> NEWEDGE Group (fin du mandat 05/04/2007) <b>Président et Directeur Général de PAREL</b> (fin du mandat: 23/01/2008) <b>Représentant permanent de la Société Générale pour :</b> FIMAT SNC (23/05/2007) Senior Executive Officer de FIMAT futures Ltd. (fin du mandat : fin 2007) <b>Représentant permanent</b> de NEWEDGE Group pour : FIMAT Futures UK (entité liquidée le 24/04/2008)

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
<b>Olivier LECLER</b>  11 Avenue de Grande Bretagne 98000 Monaco	10/05/2005	31/12/2010	Aucune	<b>Administrateur :</b> SG Private Banking (Monaco)	<b>Membre du Comité de Surveillance de :</b> ETOILE GESTION (fin du mandat: 18/01/2010) <b>Administrateur de :</b> SGAM AI SIF Umbrella (fin du mandat : 17/01/2011) SGAM Luxembourg S.A (fin du mandat : 17/01/2011) SG Investment Management Hold. (fin du mandat : 17/01/2011) SGAM Venture Fund (fin du mandat : 17/01/2011) <b>Président de :</b> SGAM Venture Fund (fin du mandat : 17/01/2011) SGAM AI SIF Umbrella (fin du mandat : 17/01/2011) SGAM Luxembourg S.A. (fin du mandat : 17/01/2011) SGAM (fin du mandat : 17/01/2011) <b>Directeur Général :</b> SGAM (fin du mandat : 17/01/2011)	<b>Président du Conseil d'Administration de</b> EUROMIRABELLE (fin du mandat 21/07/2006) <b>Membre du Comité de Surveillance de :</b> SGAM NEGOCIATION (fin de mandat 31/12/2009); SGAM AI PIERRE PATRIMOINE (fin de mandat 31/12/2009); SGAM AI PIERRE ENTREPRISE (fin de mandat 31/12/2009); ETOILE GESTION (fin du mandat: 18/01/2010); PIERRE PATRIMOINE 3 <b>Administrateur de :</b> AD PLAY (fin du mandat 20/06/2006) EXECUTION SERVICES GROUP LTD SGAM AI SIF Umbrella (fin du mandat : 17/01/2011); SGAM AI Edge Inc. (fin du mandat: 1/09/2009); SGAM Banque (fin du mandat : 29/05/2008); COUPOLE Investment Management (fin du mandat : 01/01/2010); SGAM Luxembourg S.A (fin du mandat : 17/01/2011); SG Investment Management Hold. (fin du mandat : 17/01/2011); EXECUTION SERVICES GROUP LTD (fin du mandate : 31/12/2008); SGAM AI Multi Strategy Fund (fin du mandat : 17/06/2009); SGAM Venture Fund (fin du mandat : 17/01/2011) <b>Gérant de :</b> Lorraine Internet (fin du mandat 27/07/2006) <b>Président de :</b> SGAM Venture Fund (fin du mandat : 17/01/2011); SGAM AI SIF Umbrella (fin du mandat : 17/01/2011); SGAM Luxembourg S.A. (fin du mandat : 17/01/2011); SGAM AI Multi Strategy Fund (fin du mandate : 17/06/2009); SGAM (fin du mandat : 17/01/2011); Coupole IM (fin du mandat : 01/01/2010) <b>Directeur Général :</b> SGAM (fin du mandat : 17/01/2011); Coupole IM (fin du mandat : 01/01/2010)

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
<b>Loïc LE MEUR</b>	16/03/2000	31/12/2012 Mandat renouvelé par AGO du 16/05/2007	Aucune	<b>CEO de Seismic Inc</b> Seismic Inc 1550 Bryant, Suite 890 San Francisco CA 94103		<b>Administrateur</b> de Meetic S.A (fin du mandat : 05/06/2009)
<b>Henri CUKIERMAN</b>	16/03/2000	31/12/2012 Mandat renouvelé par AGO du 16/05/2007	Aucune		<b>Administrateur de :</b> SA HLM, les maisons Saines Air et Lumière <b>Président du Conseil de Surveillance</b> de Groupe Rétif Développement	
<b>CRITERIA CAIXA CORP</b> Représenté par <b>Gonzalo GORTAZAR ROTAECHE</b>  Avda. Diagonal, 621- 629, 08028 Barcelone Espagne	16/05/2006	31/12/2011	Aucune	<b>Administrateur - Directeur Général de Criteria CaixaCorp S.A.</b>	<b>Administrateur de :</b> Port Aventura Entertainment, S.A. SegurCaixa, S.A. de Seguros y Reaseguros VidaCaixa, S.A. de Seguros y Reaseguros <b>Administrateur suppléant:</b> Grupo Financiero Inbursa <b>Président:</b> Inversiones Autopistas, S.L.	<b>Managing Director of Morgan Stanley</b> (fin du mandat 30/06/09)
<b>LA CAIXA</b> Représentée par : <b>Monsieur Antonio Massanell Lavilla</b>  Avda. Diagonal, 621-629 08028 Barcelone Espagne	16/05/2006	31/12/2011	Aucune	<b>Directeur Général Adjoint Exécutif</b> de « la Caixa »	<b>Administrateur de :</b> PORT AVENTURA, S.A. (Président) TELEFONICA, S.A., TELEFONICA DE ESPAÑA, SA E-LA CAIXA 1, S.A. CAIXA CAPITAL RISC, S.G.E.C.R., S.A. ESPACIO PYME, S.A. SERVEIS INFORMÀTICS « la Caixa », S.A. (SILK)  <b>Conseiller de:</b> BARCELONA DIGITAL CENTRE TECNOLÒGIC (Président)  ASSOCIATION BARCELONA CENTRE FINANCER EUROPEU (VicePrésident)  APD ZONA MEDITERRANEA (Conseiller)	<b>Président exécutif</b> de SERVEIS INFORMÀTICS «la Caixa », S.A. (fin du mandat : 15/11/2007) <b>Administrateur de :</b> CAIXA CAPITAL DESARROLLO, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A (fin du mandat : 19/05/08) OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT, B.V. (Conseil Consultatif) (Représentant de la société Caixa Corp) (fin du mandat : 30/07/2007) MOVENDUS GLOBAL, S.A. (fin du mandat : 29/06/2007) TELEFONICA MOVILES, S.A. (fin du mandat : 29/07/2006) BAQUEIRA BERET, S.A. (fin du mandat : 27/04/2006) <b>Administrateur conjoint (« Joint director » o « Administrador mancomunado ») de :</b> E-LA CAIXA 1, S.A. (fin du mandat : 03/12/2006)

#### **4.1.2 - Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration**

L'objectif et le rôle du Conseil d'Administration est d'exercer une surveillance à l'égard de la gestion des activités de la société.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration, selon les principes du gouvernement d'entreprise présentés dans le code AFEP-MEDEF, sont définies dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration adopté le 25 mars 2003 et modifié le 14 février 2011.

Le Règlement Intérieur précise notamment les compétences du Conseil d'Administration, les modalités de convocation et de tenue des réunions dont le nombre minimal est fixé à trois par an, fixe le niveau d'information à adresser aux administrateurs et ses modalités. Il définit en outre des obligations déontologiques des administrateurs en définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et censeur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt.

#### **4.1.3 - Complément d'information sur le Conseil d'Administration**

Boursorama ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé.

Les administrateurs dont le mandat arrive à l'échéance en 2011 sont :

- M. Lecler (administrateur et membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques) : le mandat de M. Lecler arrive à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira le 19 mai 2011 pour approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Il sera proposé à l'assemblée de ne pas renouveler le mandat de M. Lecler et procéder à son remplacement ;
- M. Ramon Blanco (administrateur et Directeur Général Délégué) : le mandat d'administrateur de M. Blanco arrive à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira le 19 mai 2011 pour approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Il sera proposé à l'assemblée de renouveler le mandat de M. Blanco.

En outre, la cooptation en date du 3 octobre 2010 de Mme Inès-Claire Mercereau en qualité d'administrateur sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce.

Chaque administrateur a une obligation statutaire de détenir au moins 1 action Boursorama.

### **4.2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES DIRECTEURS GENERAUX**

#### **4.2.1 - Absence de conflit d'intérêts**

A la connaissance de Boursorama :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt entre Boursorama et les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué à titre de leurs intérêts personnels ou professionnels. Le Règlement Intérieur du Conseil (Art.7) régit les conflits d'intérêt ;
- il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec l'un des principaux actionnaires de la Société, ses clients, prestataires de services, fournisseurs ou autres, en vertu desquels l'une des personnes susvisées a été sélectionnée pour devenir administrateur ou dirigeant de la Société ;
- il n'existe pas d'accord liant l'une des personnes susvisées avec la Société ou l'une des sociétés de son groupe ou l'un de ses dirigeants ;
- aucuns prêts et garanties n'ont été accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ou de direction ;
- aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

#### 4.2.2 - Absence de condamnation

A la connaissance de Boursorama :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des administrateurs, Directeur Général ou Directeur Général Délégué ;
- aucun administrateur, Directeur Général ou Directeur Général Délégué n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur, Directeur Général ou Directeur Général Délégué n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels) ;
- aucun administrateur, Directeur Général ou Directeur Général Délégué n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

#### 4.3 - DIRECTION GENERALE

Au 1<sup>er</sup> mars 2011 :

**Inès-Claire MERCEREAU**  
Président Directeur Général  
Première nomination : 3 octobre 2010  
Echéance du mandat : 2016

**Ramon BLANCO**  
Directeur Général Délégué  
Première nomination : 12 février 2010  
Echéance du mandat : 2016

#### 4.4 - COMITE EXECUTIF

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Président Directeur Général, le pilotage stratégique du groupe.

Membres au 1<sup>er</sup> mars 2011 :

**Inès-Claire MERCEREAU**  
Président Directeur Général de Boursorama

**Ramon BLANCO**  
Directeur Général Délégué

**Benoît GRISONI**  
Directeur de Boursorama Banque France

**Jean-Pierre LACHARNAY**  
Directeur des Systèmes d'Information

**Charles MORANE**  
Directeur des Ressources

**Patrick SOMMELET**  
Directeur Finance et Fonctions Support

**Klaus-Juergen BAUM**  
Directeur Général d'OnVista AG (Allemagne)

**Paul GREETHAM**  
Directeur Général de Selftrade (Royaume-Uni)

**Alberto NAVARRO**  
Directeur Général de Self Bank (Espagne)



## **4.5 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **4.5.1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil**

Boursorama est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de commerce immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°351.058.151. Boursorama veille également à respecter les recommandations du code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Ce code est consultable sur le site internet AFEP/MEDEF ainsi qu'au siège de Boursorama au 18 Quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt. Depuis 2003, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un Règlement Intérieur adopté le 25 mars 2003 et modifié le 14 février 2011. Le Règlement Intérieur et les statuts de la Société seront mis à la disposition des actionnaires dans le Document de Référence.

#### **4.5.1.1 - Le Conseil d'Administration**

Conformément aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur Général sont assurées par la même personne ou sont dissociées. Au sein de Boursorama, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (PDG) sont exercées par la même personne, le Président Directeur Général. Du 1er janvier 2010 jusqu'au 3 octobre 2010, les fonctions de PDG ont été exercées par M. Hugues Le Bret. A compter du 3 octobre 2010, Mme Inès-Claire Mercereau exerce les fonctions de PDG en remplacement de M. Hugues Le Bret, démissionnaire. Le Conseil d'Administration en date du 3 octobre 2010 a renouvelé la fonction de Directeur Général Délégué conférée à M. Ramon Blanco par le Conseil d'Administration du 12 février 2010 pour assister le Directeur Général. Considérant l'évolution de la Société, le Conseil d'Administration estime que l'organisation actuelle reposant sur l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général par la même personne assistée par le Directeur Général Délégué doté des mêmes pouvoirs envers les tiers que le Directeur Général est la mieux adaptée au fonctionnement de la Société. Il estime que la composition du Conseil d'Administration et de ses comités, leurs modalités de fonctionnement, la manière dont le Président exerce ses fonctions et ses relations avec le Conseil d'Administration donnent des garanties suffisantes d'équilibre des pouvoirs.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement Intérieur et aux orientations fixées par le Conseil d'Administration.

#### **(a) Composition du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration comprend actuellement 10 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée.

Dans un secteur en forte croissance et très concurrentiel, Boursorama n'a pas adopté des mandats d'une durée de 4 ans, préférant privilégier une certaine stabilité de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration compte une femme, le Président Directeur Général, et neuf hommes. La Société est conforme aux dispositions de l'article L. 226-4-1, II, 2<sup>ème</sup> alinéa du Code de commerce (tel que modifié par la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle) qui prévoit que le Conseil d'Administration doit être composé d'au moins un membre du sexe opposé dans les six mois de la promulgation de la loi.

Il sera en outre proposé à la prochaine assemblée générale de nommer une autre femme en qualité d'administrateur en remplacement de M. Lecler dont le mandant vient à l'échéance à l'issue de cette assemblée.

Au regard des critères du code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration compte deux administrateurs indépendants, Henri Cukierman et Loïc Le Meur. Conformément à ce code, les administrateurs indépendants de Boursorama n'entretiennent « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement ». De ce fait, le code AFEP-MEDEF, lequel recommande que dans les sociétés cotées, la part des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration soit moins d'un tiers, est partiellement respecté. Les administrateurs indépendants ayant été nommés en 2000, aucune procédure spécifique à l'époque n'avait été mise en place pour sélectionner les administrateurs indépendants. Boursorama n'a pas défini à ce jour les procédures destinées à sélectionner les futurs administrateurs indépendants, n'en éprouvant pas le besoin à court terme.

**Boursorama ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé (pour une présentation des administrateurs et de leurs différents mandats voir la section 4.1 ci-dessus).**

Au cours de l'année 2010, la composition du Conseil d'Administration a été affectée par les événements suivants :

- à la suite de la démission de M. Vincent Taupin de son mandat de Président Directeur Général, M. Hugues Le Bret a été nommé en qualité de Président Directeur Général à compter du 1er janvier 2010, renouvelé en son mandat par l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2010 et a démissionné de ce même mandat le 3 octobre 2010 ;
- Mme Inès-Claire Mercereau a été nommée en qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2010 en remplacement de M. Hugues Le Bret jusqu'à la fin du mandat de ce dernier soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ; sa nomination en qualité d'administrateur étant faite sous réserve de la ratification par la prochaine assemblée générale conformément à la loi ;
- à la suite de la démission de M. Vincent Taupin de son mandat d'administrateur à compter du 31 décembre 2009, M. Ramon Blanco a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration du 12 février 2010 jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se réunira pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ; la cooptation de M. Ramon Blanco en qualité d'administrateur a été ratifiée par l'assemblée générale du 21 mai 2010 ;
- par décision de ce même Conseil d'Administration du 12 février 2010, M. Ramon Blanco a été nommé Directeur Général Délégué et renouvelé le 3 octobre 2010 pour la durée de fonctions de Directeur Général soit jusqu'à l'assemblée générale statuant en 2016 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
- les mandats exercés par la Société Générale et M. Alain Bozzi ont été renouvelés par l'assemblée générale du 21 mai 2010 jusqu'à l'assemblée générale statuant en 2016 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Le 11 février 2011, M. Valet a remplacé M. Jacques Ripoll en qualité de représentant permanent de la Société Générale, administrateur de la Société.

**(b) Fonctionnement et compétences du Conseil d'Administration**

• **Compétences**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. En outre, le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires, en ce compris, une fois par an, sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'Administration examine et approuve dans leur ensemble au moins une fois par an les orientations stratégiques du Groupe, les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques en ce compris toutes les opérations de croissance externe du montant unitaire supérieur à 5 millions d'Euros et les opérations de croissance organique significatives et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique. Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les Administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations.

• **Fonctionnement**

Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration sont régies par Règlement Intérieur, modifié le 14 février 2011. Celui-ci est convoqué par tous moyens (lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement) et se réunit au moins trois fois par an. Le Règlement Intérieur modifié prévoit que le Conseil peut se réunir par vidéoconférence et tous autres moyens de télécommunications permettant l'identification des administrateurs conformément à la loi sauf pour les opérations d'établissement et d'arrêtés des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise. Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits dans la partie consacrée à la rémunération des dirigeants (cf. section 4.6.1.2).

Le Règlement Intérieur contient en outre des règles déontologiques applicables aux administrateurs définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt. L'article 7

régit les conflits d'intérêts en prévoyant que l'administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Chaque administrateur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun. Aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

Depuis l'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 qui décrit le cadre sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, une liste des initiés a été créée le 12 octobre 2004 dans laquelle les administrateurs de Boursorama ont été inclus.

Boursorama ne dispose pas à ce jour d'outils formels d'évaluation des dirigeants par son Conseil d'Administration.

#### • **Travaux du Conseil d'Administration 2010**

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2010, le 12 février, le 30 avril, 25 mai, le 27 juillet, le 3 octobre et le 29 octobre. Le taux de présence pour l'année 2010 était de 83,33%.

Le Conseil a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels. Il a délibéré sur plusieurs projets d'opérations stratégiques conformément à son règlement. Il a examiné le budget 2011.

#### **4.5.1.2 - Comités**

Le Règlement Intérieur prévoit que les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des comités spécialisés composés d'Administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions. Les comités permanents sont au nombre de deux :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (ex-Comité d'audit et des comptes) ;
- le Comité des rémunérations.

Les attributions et modalités de fonctionnement des comités sont fixées respectivement aux articles 5 et 6 du Règlement Intérieur.

##### **(a) Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (ex-Comité d'audit et des comptes)**

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Au moins un des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise. Au 1er janvier 2011, ce Comité était composé de trois membres, M. Alain Bozzi, M. Henri Cukierman (administrateur indépendant) et M. Olivier Lecler. Le Conseil d'Administration du 14 février 2011 a nommé M. Antonio Massanell en qualité de nouveau membre du Comité et M. Henri Cukierman en qualité de Président du Comité.

Le Conseil d'Administration du 14 février 2011 a également étendu les attributions du Comité notamment en matière de contrôle des risques et de provisionnement et a modifié sa dénomination en Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

Les attributions ainsi modifiées du comité sont les suivantes :

- a) assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité de dispositifs mis en place et de faire toute proposition en vue de leur amélioration ;
- b) examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ; examiner, à ce titre, le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- c) porter une appréciation sur la qualité de contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et du respect de l'éthique, et proposer, si besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité :
  - examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application établi de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
  - examine les lettres de suite adressées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
  - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
  - émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ;
  - examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.

- d) conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- e) s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- f) examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement, d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes.

Dans le cadre de cet élargissement des missions, le Comité pourra se saisir des questions relatives aux risques de contreparties, traitées jusqu'alors par le Comité des Contreparties. En conséquence, ce dernier a été dissout avec effet au 14 février 2011.

Le Comité peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux Comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux Comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Par ailleurs, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques peut avoir recours à des experts extérieurs.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Les documents relatifs à une séance d'un Comité d'audit, de contrôle interne et des risques sont communiqués aux membres généralement 4 jours avant la séance.

#### **Compte rendu de l'activité du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (ex-Comité d'Audit et des Comptes) pour 2010**

Le Comité s'est tenu le 12 février, le 30 avril, le 27 juillet et le 29 octobre 2010. Le taux de présence des 3 administrateurs pour l'année 2010 était de 91,66%.

Le Président Directeur Général, le Directeur du Contrôle Permanent, de la Conformité et des Risques, le Directeur Financier et le Directeur de l'Audit participent à chaque Comité.

Lors de chaque Comité, celui-ci a entendu la présentation des comptes faite par la Direction financière, la présentation des travaux de la direction du Contrôle Permanent, de la Conformité et des Risques ainsi que celle de la Direction de l'Audit Interne.

Les Commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux et ont souligné les points essentiels des résultats et des options comptables retenues au cours des Comités des comptes relatifs aux arrêtés semestriels et annuels.

Le Comité a examiné les projets de comptes sociaux et consolidés pour l'arrêté annuel ainsi que les projets de comptes consolidés trimestriels et semestriels avant leur présentation au Conseil. Il échange sur les faits marquants de chaque période. Il suit de près l'évolution des différents revenus et frais généraux ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan. Il donne au Conseil son avis sur ces comptes.

Il a étudié les propositions du Comité des Contreparties avant leur présentation au Conseil ; il a suivi l'évolution des engagements par contrepartie et par maturité. Il a suivi l'évolution des risques structurels.

Il examine le rapport de gestion de l'exercice ainsi que le rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

Les rapports annuels réglementaires sont présentés aux membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques. Il s'agit des rapports suivants :

- rapport 97-02 art 42 & 43 du CRBF relatif au contrôle interne et à la surveillance des risques à l'attention de l'Autorité de Contrôle Prudentiel,
- rapport du Responsable du Contrôle des Services d'Investissement adressé à l'Autorité des Marchés Financiers,
- rapport de Boursorama Banque sur la protection des avoirs de la clientèle, en application de l'article 313-17-1 du Règlement Général de l'AMF,
- rapport relatif au contrôle des chèques dans le cadre du Règlement 2002-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme), et
- rapport spécifique à l'attention de l'Autorité des Marchés Financiers sur le contrôle du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux déclarations de soupçon d'abus de marché.

Par ailleurs, tout sujet concernant des évolutions réglementaires importantes pour Boursorama fait l'objet d'une présentation ad-hoc.

Le Comité a discuté et validé le programme de travail annuel de l'Audit interne, fait le point sur les plans de continuité d'activité dans le Groupe Boursorama, examiné les conclusions des rapports des missions effectuées et a été informé des éventuels manquements dans la mise en place des recommandations formulées par l'Audit.

#### **(b) Le Comité des rémunérations**

Le Comité des rémunérations est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Au moins un des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise. Au 1er janvier 2011, ce Comité était composé de trois membres, M. Jean-François Sammarcelli, M. Henri Cukierman (administrateur indépendant) et M. Jacques Ripoll, ce dernier ayant remplacé, par décision du Conseil d'administration du 12 février 2010, Jean-Pierre Mustier en qualité de membre du Comité. Le Conseil d'Administration du 14 février 2011 a nommé M. Didier Valet en qualité de nouveau membre du Comité en remplacement de M. Jacques Ripoll.

Le Président Directeur Général peut être présent aux réunions traitant des questions ne le concernant pas.

Ce Comité a pour missions de :

- proposer au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des principaux dirigeants mandataires sociaux ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- proposer au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- préparer les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- rédiger un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

#### **Informations sur les séances du Comité des rémunérations en 2010**

Le Comité des rémunérations s'est tenu à deux reprises le 9 février et le 29 octobre. Le taux de présence pour l'année 2010 était de 100%.

Le Comité a préparé la fixation, par le Conseil, de la rémunération variable du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des membres du Comité Exécutif dont la composition est détaillée à la section 4.4 ci-dessus. Dans le cadre de la rémunération variable du Président Directeur Général, il a proposé une attribution d'actions gratuites ou des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société Générale sous conditions de performance. Toutefois, le Conseil d'Administration du 12 février 2010 a décidé de ne pas lancer en 2010 de plan d'attribution au management de Boursorama d'actions gratuites ou des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

## **4.6 - POLITIQUE DE REMUNERATION**

### **4.6.1 - Rémunération des mandataires sociaux**

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code du commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de Boursorama. Pour les mandataires sociaux de Boursorama exerçant des fonctions salariées au sein du groupe Société Générale, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par Boursorama sont inclus (jetons de présence).

#### **4.6.1.1 - Principes de rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des rémunérations en dates du 9 février et du 29 octobre 2010, a successivement retenu pour :

- le Président Directeur Général, M. Hugues Le Bret (nommé dans ses fonctions à compter du 1 janvier 2010) et Mme Inès-Claire Mercereau (nommée PDG lors du Conseil d'administration en date du 3 octobre 2010) la structure de rémunération composée d'une rémunération fixe susceptible d'être modifiée et d'une rémunération variable sous réserve de conditions de performance. Pour Mme Inès-Claire Mercereau et M. Le Bret, la partie variable peut atteindre 120% de la partie fixe : 60%

dépendent des critères quantitatifs (RNPG, PNB, nombre de comptes ouverts en France et à l'international) et 60% dépendent des critères qualitatifs (notamment, satisfaction client et mise en place de synergies avec SG, CDN et « la Caixa »).

En outre, chaque année, le Conseil d'Administration pourra, sous conditions de performance, proposer des actions ou des options de souscription et/ou d'achat d'actions Société Générale sans que leur valeur excède le montant de la part fixe.

En outre, Mr Hugues Le Bret, n'ayant pas de contrat de travail, a bénéficié i) d'une affiliation au régime de couverture chômage de GSC (Garanties Sociales des Chefs et dirigeants d'entreprises) souscrite par Boursorama pour son compte qui a donné lieu à un engagement réglementé approuvé par le Conseil d'Administration du 12 février 2010 et l'Assemblée Générale du 21 mai 2010, ii) du régime de prévoyance et de la mutuelle Santé des salariés de Boursorama, et iii) d'une voiture de fonction.

Mme Inès-Claire Mercereau continue à bénéficier des dispositions du contrat de travail conclu avec la Société Générale dans le cadre duquel elle a été mise à disposition de Boursorama dans ses fonctions de Président Directeur Général de Boursorama en application d'une convention conclue entre Boursorama et la Société Générale, préalablement approuvée par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 sur le fondement des conventions réglementées.

Pour le Directeur Général Délégué, M. Ramon Blanco, la structure de rémunération est composée d'une rémunération fixe susceptible d'être modifiée et d'une rémunération variable sous réserve de conditions de performance. La partie variable dépend à 50% de critères quantitatifs (PNB, RN, nombre de comptes ouverts hors de France), 50% selon des critères qualitatifs (satisfaction client hors de France, indicateurs de qualité sur IT, CRM, Web).

#### 4.6.1.2 - Modalités de répartition des jetons de présence

- La moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre chacun des administrateurs, les membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques recevant toutefois chacun deux parts ;
- L'autre moitié est répartie entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquels chacun a participé au cours de l'exercice. La présence au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est pondérée d'un coefficient double par rapport aux présences aux séances du Conseil d'Administration ou du Comité des rémunérations.

Administrateurs	Montants dues au titre de l'exercice 2010
Inès-Claire Mercereau	4 632,03
Ramon Blanco	6 580,09
Hugues Le Bret	6 580,09
Vincent Taupin	3 962,68
Société Générale*	7 229,44
Alain Bozzi*	13 809,52
Jean-François Sammarcelli*	8 528,14
Olivier Lecler*	15 108,23
Henri Cukierman	17 056,28
Loïc Le Meur	5 930,74
La Caixa	5 930,74
Criteria Caixa Corp	4 632,03

\* Ces administrateurs salariés de la Société Générale ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leur mandat d'administrateur au sein du Groupe Boursorama, ceux-ci revenant à la Société Générale.

#### 4.6.1.3 - Rémunération individuelle et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

Les rémunérations fixes annuelles (en brut) des mandataires sociaux dirigeants en 2010 s'élèvent à 250 K€ pour le Président Directeur Général, M. Hugues Le Bret et Mme Inès-Claire Mercereau, et 160 K€ pour le Directeur Général Délégué, M. Ramon Blanco.

Au titre de l'année 2010, les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux sont les suivantes :

- pour Mme Inès-Claire Mercereau : la rémunération variable totale s'élève à 97 K€ en prime et de 39 K€ correspondant à la valorisation des LTI Société Générale soumise à condition de performance Boursorama.
- pour M. Ramon Blanco : la rémunération variable totale s'élève à 320 K€ en prime et de 160 K€ correspondant à la valorisation des LTI Société Générale soumise à condition de performance Boursorama.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation des critères quantitatifs a été établi de manière précise et n'est pas rendu public.

#### 4.6.1.4 - Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2000 et l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 ont autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de certains mandataires sociaux et salariés des sociétés Boursorama, Fimat Banque, Fimat SNC et de la Société Générale ou de toutes ses filiales en France ou à l'étranger, des options de souscription de la Société (Plans n°1 et n°2).

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de certains mandataires sociaux et salariés de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (Plan n°3).

Les autorisations du 16 mai 2006 ont été remplacées, pour la période non écoulée, par de nouvelles autorisations de 38 mois consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 au Conseil d'Administration de la Société autorisé à consentir au profit de certains mandataires sociaux (et salariés) de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

Les autorisations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 n'ont pas, à ce stade, été utilisées et en conséquence, aucune option de souscription d'actions nouvelles ou d'achat d'actions existantes de la Société n'ont été attribuées aux mandataires sociaux ni aucune action n'a été émise à leur profit sur le fondement de ces autorisations.

L'historique des attributions est indiquée dans le tableau ci-dessous « Suivi des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ».

- **Options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux en 2010**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites n'a été attribuée au cours de l'année 2010.

- **Les options distribuées et levées par les mandataires sociaux en 2010**

Les options de souscription ou d'achat d'actions suivantes ont été levées par les mandataires sociaux en 2010 :

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social			
Vincent TAUPIN	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice en Eur
	Plan 2 30/06/2004	35 000	5,91
	Plan 1 10/01/2001	50 000	7,15
Olivier LECLER	Plan 1 10/01/2001	14 479	7,15

#### 4.6.2 - Rémunération du Comité Exécutif

En 2010 :

En Eur	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale	Rémunération globale à la charge du Groupe
Les autres membres du Comité exécutif	993 797	402 000	1 395 797	1 395 797



### 4.6.3 - Les options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions aux salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2000 et l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 ont autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de salariés et (certains mandataires sociaux) des sociétés Boursorama, Fimat Banque, Fimat SNC et de la Société Générale ou de toutes ses filiales en France ou à l'étranger, des options de souscription de la Société (Plans n°1 et 2).

De plus, l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de salariés et (certains mandataires sociaux) de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (Plan n°3).

Les autorisations du 16 mai 2006 ont été remplacées, pour la période non écoulée, par de nouvelles autorisations de 38 mois consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 au Conseil d'Administration de la Société autorisé à consentir au profit de salariés (et certains mandataires sociaux) de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

Les autorisations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 n'ont pas, à ce stade, été utilisées et en conséquence, aucune option de souscription d'actions nouvelles ou d'achat d'actions existantes de la Société n'ont été attribuées aux salariés ni aucune action n'a été émise à leur profit sur le fondement de ces autorisations.

L'historique des attributions est indiquée dans le tableau ci-dessous « Suivi des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ».

#### ▪ Options ou actions gratuites attribuées aux salariés en 2010

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites n'a été attribuée au cours de l'année 2010.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	N° du plan
<b>Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.</b>  10 premiers salariés	aucune			

	Nombre d'actions attribuées
<b>Actions gratuites consenties par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux premiers attributaires salariés</b>	Aucune

Le 2 novembre 2010, le Conseil d'administration de la Société Générale a décidé d'attribuer gratuitement 40 actions Société Générale, à l'ensemble des salariés, sous conditions de présence et de performance.



**SUIVI DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUIVI DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

Voir note 28 du chapitre 5 – situation financière

**TABLEAUX NORMALISES CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE L'AMF**

**Tableaux de synthèse des rémunérations 2010**

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 8 février 2011 et a proposé de verser aux dirigeants mandataires sociaux des rémunérations comme indiquées dans le tableau 2 ci-dessous.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 5 Mai 2009 sur proposition du Comité des rémunérations du 7 avril 2009 avait décidé de verser, en 2011, à Monsieur Vincent Taupin en qualité de Président du Conseil d'administration un complément de rémunération de 200,000 Eur, au titre de l'année 2008, si la moyenne des 20 cours de clôture du titre Boursorama précédant l'Assemblée Générale de 2011, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010, est supérieure à 7,35 Eur. Cet objectif de 7,35 Eur étant égal à la moyenne des 20 cours de clôture de Boursorama ayant précédé l'Assemblée Générale du 16 mai 2008 qui a statué sur les comptes 2007.

**Tableau 1**

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2009</b>
<b>Hugues Le Bret, PDG</b> (à compter du 12 février 2010 jusqu'au 3 octobre 2010)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	226 001,02	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	n/a	n/a
<b>Inès-Claire Mercereau, PDG</b> (à compter du 3 octobre 2010)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	126 862,03	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	39 062	n/a
<b>Ramon Blanco, DGD</b> (à compter du 12 février 2010)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	336 054,33	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	160 000	n/a
<b>TOTAL</b>	<b>887 979,38</b>	<b>n/a</b>

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions et ou actions gratuites de Boursorama n'ont été attribuées en 2010 aux dirigeants mandataires sociaux.

**Tableau 2**

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
	<b>Exercice 2010</b>		<b>Exercice 2009</b>	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>HUGUES LE BRET</b>				
Président Directeur Général à compter du 12 février 2010 jusqu'au 3 octobre 2010				
Administrateur à compter du 29 octobre 2009 jusqu'au 3 octobre 2010				
Rémunération fixe	208 333,33	208 333,33	n/a	n/a
Rémunération variable	n/a	n/a	n/a	n/a
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	n/a	n/a
Jetons de présence*	6 580,09	0	n/a	n/a
Avantages en nature	11 087,60	11 087,60	n/a	n/a
<b>TOTAL</b>	<b>226 001,02</b>	<b>219 420,93</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
<b>INES-CLAIRE MERCEREAU</b>				
Président Directeur Général et administrateur à compter du 3 octobre 2010				
Rémunération fixe	62 502	62 502	n/a	n/a
Rémunération variable	58 438	58 438	n/a	n/a
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	n/a	n/a
Jetons de présence*	4 632,03	n/a	n/a	n/a
Avantages en nature	1 290	1 290	n/a	n/a
<b>TOTAL</b>	<b>126 862,03</b>	<b>122 230</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
<b>RAMON BLANCO</b>				
Directeur Général Délégué et administrateur à compter du 12 février 2010				
Rémunération fixe	160 000	160 000	n/a	n/a
Rémunération variable	160 000	160 000	n/a	n/a
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	n/a	n/a
Jetons de présence*	6 580,09	n/a	n/a	n/a
Avantages en nature	9 474,24	9 474,24	n/a	n/a
<b>TOTAL</b>	<b>336 054,33</b>	<b>329 474,24</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>

\* Les jetons de présence alloués reviennent directement à la Société Boursorama.

**Tableau 3**

<b>Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants</b>		
<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>	<b>Montants dues au titre de l'exercice 2010</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice 2009</b>
<b>Société Générale</b>		
Jetons de présence	7 229,44	5 833,33
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Alain Bozzi*</b>		
Jetons de présence	13 809,52	16 041,67
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Jean-François Sammarcelli*</b>		
Jetons de présence	8 528,14	5 208,33
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Olivier Lecler*</b>		
Jetons de présence	15 108,23	12 916,67
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Henri Cukierman</b>		
Jetons de présence	17 056,28	17 291,67
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Loïc Le Meur</b>		
Jetons de présence	5 930,74	7 708,33
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>La Caixa</b>		
Jetons de présence	5 930,74	5 833,33
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Criteria Caixa Corp</b>		
Jetons de présence	4 632,03	5 833,33
<b>Vincent Taupin**</b>		
Jetons de présence	3 982,68	8 036
Autres rémunérations	Cf. tableau 5	
Autres rémunérations	Néant	Néant

\* Les administrateurs salariés de la Société Générale reversent leurs jetons de présence à la Société Générale.

\*\* Le mandat de Vincent Taupin en qualité d'administrateur a pris fin le 12 février 2010. Les jetons de présences qui ont été alloués à Vincent Taupin reviennent directement à la Société. Les options levées en cours de 2010 par Vincent Taupin sont décrites dans le tableau 5.

**Tableau 4**

<b>Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe</b>						
	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
<b>Hugues LE BRET</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Inès-Claire MERCEREAU</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Ramon BLANCO</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

**Tableau 5**

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
<b>Vincent TAUPIN</b>	Plan 2 30/06/2004	35 000	5,91
	Plan 1 10/01/2001	50 000	7,15
<b>Hugues LE BRET</b>	n /a	n /a	n /a
<b>Inès-Claire MERCEREAU</b>	n /a	n /a	n /a
<b>Ramon BLANCO</b>	n /a	n /a	n /a
<b>TOTAL</b>		85 000	

**Tableau 6**

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice*	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés Date	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
<b>Hugues Le BRET</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Inès-Claire MERCEREAU</b>	Plan d'attribution gratuite d'actions de Performance Société Générale du 07/03/2011	794	39 062	31/03/2013	31/03/2015	Ouvertures nettes de compte à vue bancaire et RGPN de Boursorama
<b>Ramon Blanco</b>	Plan d'attribution gratuite d'actions de Performance Société Générale du 07/03/2011	3 252	160 000	31/03/2013	31/03/2015	Ouvertures nettes de compte à vue bancaire et RGPN de Boursorama
<b>TOTAL</b>		4 046	199 062			

\* Nombre d'actions Société Générale soumises aux conditions de performance de Boursorama attribuées au titre de l'année 2010 dans le cadre du Plan du 7 mars 2011.

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
TOTAL	Néant	Néant	Néant

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS									
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'Administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
<b>Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :</b>									
les mandataires sociaux	740 000	Néant	80 000	210 000	170 000	Néant	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin Olivier Lecler	350 000 30 000	Néant	50 000 30 000	140 000 70 000	100 000 70 000	Néant	150 000	55 406	55 406
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	784 000	9 200	Néant	Néant	30 000	50 000	50 000	25 490	25 487
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	100 479	141 690	149 387	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	Néant	Néant	70 821	159 485	619 613	Néant	700 004	271 312	638 125

## Options Selftrade

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2010	Prix d'exercice des titres (Eur)
05/06/2000	20/07/2000	0	20,00
05/06/2000	21/07/2000	0	19,25
05/06/2000	21/07/2000	0	20,725
05/06/2000	16/08/2000	0	21,75
05/06/2000	23/01/2001	1 909	15,95

Tableau 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 3	Plan n° 2	Plan Selftrade
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant				
Options détenues sur l'émetteur levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant				

Tableau 10

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Hugues Le Bret PDG 12/02/2010-3/10/2010	X*			X		X		X
Inès-Claire Mercereau	X**		X			X		X
Ramon Blanco	X***			X		X		X

\*Le contrat de travail de Monsieur Hugues Le Bret avec la Société Générale a été suspendu pendant son mandat social au sein de Boursorama.

\*\* Madame Inès-Claire Mercereau bénéficie d'un contrat de travail avec la Société Générale. Dans ce cadre, elle continue à bénéficier des dispositions du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres « hors classification » établi en janvier 1991 par la Société Générale.

\*\*\*Monsieur Ramon Blanco bénéficie d'un contrat de travail avec SelfTrade Bank en Espagne.

## 4.7 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce imposent au président du Conseil d'Administration de toute société cotée, ayant son siège social en France, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ».

Ce rapport s'appuie sur des principes décrits dans le « *Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs* ».

Le rapport du Président est préparé en amont du Conseil d'Administration approuvant les comptes annuels. Le service de communication financière découpe le rapport en différentes parties et envoie aux services concernés ces parties à mettre à jour. Les différents services concernés sont le département juridique, la direction financière, la direction des Risques et du Contrôle Permanent et la direction des ressources.

La partie gouvernement d'entreprise de ce même rapport se trouve au point 4.5 ci-dessus.

### 4.7.1 - Les conditions d'exercice du contrôle interne

#### (a) Au plan réglementaire

La Société a été dûment habilitée par le CECEI en tant que banque prestataire de services d'investissement. L'exercice du Contrôle Interne s'inscrit dans le cadre du règlement n°97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié et dans le cadre fixé par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le règlement n°97-02 définit le Contrôle Interne comme un outil permettant de vérifier :

- la conformité des procédures d'exercice des différents métiers des entreprises concernées aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques, aux orientations de l'organe exécutif ;
- le strict respect des procédures de décision et de prise de risques ;
- la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'organe exécutif et à l'organe délibérant, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés ;
- les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- la qualité des systèmes d'information et de communication.

Il spécifie par ailleurs un certain nombre d'obligations relatives à la mesure des différents risques des activités des entreprises concernées et des procédures via lesquelles l'organe délibérant évalue la qualité du Contrôle Interne.

#### En France,

- L'Autorité de Contrôle Prudentiel est chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit et par les entreprises d'investissement des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Ceci comprend ainsi le respect de la réglementation établie par le CRBF en application de l'article 33 de la loi 84-46 du 24 janvier 1984 qui définit notamment « les règles applicables à l'organisation comptable, aux mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique ainsi que les procédures de Contrôle Interne ». L'Autorité de Contrôle Prudentiel peut procéder par contrôles sur place ou demander communication des rapports des Commissaires aux Comptes ou de manière générale, de tous documents jugés utiles.

- L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), instituée par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et par la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (Directive MIF) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2007, contrôle l'activité de prestataire de services d'investissement de Boursorama. Dans le cadre de son règlement général, l'AMF institue différentes règles devant être respectées par Boursorama (nomination d'un RCSI, cadre des relations contractuelles avec ses clients, cadre des obligations des employés, protection des intérêts du marché et des clients, règles de bonne conduite, contrôle des abus de marché,...). L'AMF est dotée d'un service d'inspection chargé de contrôler les prestataires de services d'investissement tels que Boursorama.

**En Allemagne**, les règles générales de Contrôle Interne sont définies par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), autorité de tutelle qui contrôle les activités d'OnVista Bank. Le cadre précis du Contrôle Interne est fixé par le « Nationale aufsichtrecht capital I, 3 besondere Aufsichtsthemen, 3.1. rundschreiben zur internen revision § 25a cap. 1 KWG ».

**En Espagne**, les autorités de tutelle qui contrôlent les activités de Self Bank sont la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV) pour l'activité titre et la Banco de España pour l'activité bancaire.

**Au Royaume-Uni**, l'activité de la filiale Talos Securities Ltd, sous la marque Selftrade est soumise au Financial Services Authority (FSA), régulateur britannique. Les pouvoirs statutaires du FSA sont fixés par le Financial Services and Markets Act 2000. Le cadre du Contrôle Interne est précisé dans le FSA Handbook, Senior Management Arrangements, Systems & Controls, section SYSC 3.

#### (b) Au plan interne

Dans le cadre du règlement CRBF 97-02, un responsable du contrôle permanent, un responsable en charge de la filière « risques » et un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et de la Conformité et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité, de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et de la Conformité de Boursorama, qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays dédiés à cette fonction :

ETP	Contrôle Permanent	Conformité, AML	SSI & PCA	Total
Siège	0,4	0,5	1,2	2,0
France	3,1	5,3	2,5	10,9
Allemagne	1,1	3,0	0,5	4,6
Royaume-Uni	2,0	4,0	0,1	6,1
Espagne	2,0	2,3	1,1	5,4
<b>Total</b>	<b>8,5</b>	<b>15,0</b>	<b>5,3</b>	<b>28,9</b>

Le responsable du contrôle permanent est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et à ce titre est le correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins).

Le contrôle permanent est complété par d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles (cf. 2.2).

La Société est soumise au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place. Ce contrôle est assuré par le département d'Audit Interne de Boursorama, département composé de 6 Auditeurs Internes et supervisé par le Directeur du Contrôle Périodique. La mission de l'Audit Interne est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de Contrôle Interne. Il couvre l'ensemble des activités et entités du groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Le service d'Audit de la Société Générale ainsi que l'Inspection Générale de la Société Générale peuvent également intervenir à tout moment.

Le rapport annuel 97-02 de l'année 2009, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été présenté aux administrateurs de Boursorama membres du Comité d'Audit et des Comptes, le 27 juillet 2010.

#### L'application du règlement général de l'AMF

Dans le cadre des règles établies par l'AMF et de ses évolutions, un RCSI (Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement) a été nommé. Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur.

Le RCSI rédige chaque année un rapport portant sur la déontologie et sur le contrôle des Services d'Investissement, qui est transmis à l'AMF. Ce rapport a été présenté aux administrateurs de Boursorama membres du Comité d'Audit et des Comptes, le 30 avril 2010.

### 4.7.2 - Les procédures de Contrôle Interne

#### 4.7.2.1 - Les modalités de la surveillance permanente

Pierre angulaire du système de contrôle interne, la surveillance permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets :

- la sécurité au quotidien ;
- la supervision formalisée.



### **La sécurité au quotidien**

La sécurité au quotidien concerne l'ensemble des agents. Elle est la base de la sécurité et de la qualité des opérations. Elle repose sur le respect permanent par chaque agent, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur.

Ces dernières sont conçues de façon à respecter les principes fondamentaux du contrôle interne tels que la séparation des fonctions (*Front/Back Office* ; ordonnancement/paiement, ...), la délimitation des responsabilités, l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction, le rapprochement entre informations de provenances différentes (soldes comptables et existences, confirmations, ...).

### **La supervision formalisée**

La supervision formalisée a pour objet la vérification par la hiérarchie du respect par les agents des règles et procédures de traitement et de l'efficacité de la sécurité au quotidien. Elle inclut généralement un volet comptable.

Au niveau du groupe Boursorama, la coordination de la surveillance permanente est placée sous la responsabilité de la Direction du contrôle permanent. Celle-ci est notamment chargée d'évaluer, sur la base des informations fournies par un réseau de *Correspondants Surveillance* permanente disséminés dans l'ensemble des entités et directions du groupe, le fonctionnement de la Surveillance permanente et d'en informer la Direction générale de Boursorama.

Chaque entité ou Direction fonctionnelle est responsable de la définition et la mise en œuvre de la surveillance permanente dans son périmètre d'activité et, pour cela, s'appuie sur des correspondants permanents qu'elle désigne. Ces correspondants permanents ont notamment pour responsabilités, à partir de l'analyse de l'activité et des risques associés, d'identifier les contrôles à effectuer, d'en définir la fréquence, et de préparer à partir des résultats de ces contrôles et des constats relevés, des états de synthèse à l'attention de la hiérarchie et de la Direction du contrôle permanent au niveau du groupe Boursorama.

#### **4.7.2.2 Les modalités du contrôle permanent**

Outre les Contrôleurs Internes présents dans les principales entités du groupe, les directions fonctionnelles sont également des acteurs du contrôle permanent. Au sein de la Direction des Fonctions Supports :

- la Direction Financière assure le contrôle comptable et financier, conformément à la directive n°90 du Groupe Société Générale ;
- la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marché, des risques opérationnels et de la sécurité ;
- le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques et fiscaux.

Au niveau Groupe, un comité des risques (opérationnels) et de la conformité est organisé tous les mois. Il est piloté par la Direction des Risques et de la Conformité. Ce comité est composé du Président Directeur Général, Directeur Général Délégué, Directeur de Boursorama Banque, Directeur Finances et des Fonctions Support, Responsable du Contrôle Permanent France et du Directeur des Risques et de la Conformité.

Un comité trimestriel de sécurité statue sur les risques liés à la Sécurité des Systèmes d'Informations au niveau du groupe Boursorama. Le Comité de Sécurité est composé du Président Directeur Général, Directeur Général Délégué, Directeur de Boursorama Banque, Directeur Finances et des Fonctions Support, Directeur des Ressources, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur des Risques et de la Conformité, du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information (RSSI) et du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information – Opérationnel (RSSI-O).

Le comité des risques crédit France se tient une fois par mois. Il est piloté par la Direction des Crédits, qui supervise les risques de crédit de Boursorama Banque. Ce comité est composé du Président Directeur Général, Directeur Général Délégué, Directeur de Boursorama Banque, Directeur Finances et des Fonctions Support, Directeur des Crédits, Directeur des Risques et de la Conformité, management de la Direction des Crédits, ainsi que du management du Service Juridique et Contentieux. Les entités européennes de Boursorama (OnVista Bank, Selftrade UK et Self Bank) disposent également d'un comité identique statuant sur les risques, se réunissant mensuellement et auquel participe le Directeur des Risques et de la Conformité.

Au sein de Boursorama Banque, le comité des Engagements se tient 2 fois par semaine pour étudier les dossiers de crédit présentant un risque particulier (montant supérieur aux délégations attribuées par exemple), ou les dossiers dont les caractéristiques ne respectent pas les critères d'octroi. Il est piloté par la Direction des Crédits et composé du Directeur de Boursorama France, du Directeur des Crédits, du Département Risques et Gestion des Crédits, du Directeur Juridique Banque et Marché et du Directeur des Risques et de la Conformité (groupe).

La surveillance permanente à la charge des Contrôleurs Internes locaux, constitue le premier niveau de contrôle formalisé à destination du Directeur des Risques et de la Conformité et de la Direction Générale.

Chaque entité du Groupe Boursorama a mis en place un programme de Surveillance Permanente en fonction de son activité et de ses zones de risques. Ainsi, la Surveillance Permanente de Boursorama Banque est composée de 310 points de contrôles, celle d'OnVista Bank de 45 points de contrôles, celle de Selftrade UK de 53 points de contrôles et celle de Self Bank de 35 points de contrôle.

Le Contrôle Permanent de Boursorama Banque a mis en place un programme de contrôle couvrant les principales zones de risques liées à son activité : entrée en relation, fonctionnement des comptes, moyens de paiement, crédit, épargne, etc...

#### 4.7.2.3 - Les modalités du contrôle périodique

En complément des Contrôleurs Internes en charge du contrôle permanent, l'Audit Interne de Boursorama est en charge du contrôle périodique. Le périmètre d'intervention concerne l'ensemble des entités de Boursorama, en France, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni.

Au niveau de Boursorama, un plan d'audit annuel est élaboré par le Directeur du Contrôle Périodique, approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (ex-Comité d'Audit et des Comptes). Les préconisations formulées par les différents audits font l'objet d'un suivi par l'Audit Interne.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques se tient avant chaque publication des comptes, soit quatre fois par an. Il consiste notamment à :

- examiner les comptes qui sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration afin d'en vérifier leurs conditions d'établissement et leur pertinence, et de s'assurer de la permanence des méthodes ;
- prendre connaissance des préconisations formulées par les différents audits et de leur suivi ;
- donner un avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de Contrôle Interne.

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne (97-02), adressé à l'ACP et établi pour partie par le Directeur du Contrôle Périodique, est présenté au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et au Conseil d'Administration.

#### 4.7.2.4 - La direction des risques

##### (a) Présentation synthétique des principaux risques de l'activité :

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de Crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut aussi le risque de contrepartie afférant aux opérations de gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité.
- **Risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de Liquidité** : risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.
- **Risque Opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire.

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée au Directeur Financier et des Fonctions Supports. Chaque pays possède également ses propres services des risques et de la Conformité.

##### - Les Risques de Crédit

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers pour son activité en France. Dans une moindre mesure, Boursorama est exposée aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de Margin Trading en Espagne et en Allemagne, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff et Eurex), ou encore pour son activité de Crédit Lombard en Espagne.

Par ailleurs, Boursorama est exposée aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvées par le Conseil d'Administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et par le Conseil d'Administration.

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à notre orientation vers la clientèle de particuliers.

✓ Les prêts et engagements

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt personnel ou immobilier ;
- la centralisation sur la Direction des Crédits des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque ;
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle.

Les délégations accordées aux collaborateurs de la Direction des Crédits : le principe des délégations repose sur une limite en montant d'octroi par nature de crédits, une limite d'encours global client et en fonction des garanties données.

✓ Le Service à Règlement Différé

Ce service est disponible dans l'entité française pour une clientèle de particuliers résidant au sein de l'Union Européenne (des 15). L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-1 à 516-13 du Règlement Général de l'AMF et la Décision 2000-04 du CMF relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

✓ Le Marché des Dérivés

Le marché des produits dérivés est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole. En France et en Allemagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés s'appuie sur la centrale des risques développée conjointement par Atos et Boursorama qui applique la méthode SPAN à partir des paramètres de marché (LCH Clearnet pour la France et Eurex pour l'Allemagne).

Le système d'analyse des risques sur produits dérivés en vigueur dans notre entité espagnole est GRIFFO, une application de la société MANNES.

Afin de limiter les risques sur ces produits, Boursorama applique un coefficient multiplicateur sur les paramètres de marché des produits dérivés. Ce coefficient multiplicateur varie en fonction des entités, des clients et des produits.

✓ Les comptes de margin trading.

Les comptes de margin trading sont proposés par les filiales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres acceptés comme collatéral sont validés lors des comités des risques et doivent répondre à plusieurs critères tels que l'appartenance à un indice de référence, une volatilité modérée et une liquidité suffisante.

Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

✓ Le crédit « Lombard »

Self Bank est la seule entité du groupe Boursorama proposant une offre de crédit Lombard à ses clients. Ce produit utilise les règles existantes qui sont appliquées pour le margin trading (Quintuplica et Tentuplica) et permet au client de disposer d'un financement garanti par son portefeuille d'actif.

Le suivi des risques s'effectue de manière identique au margin trading : suivi des positions en quasi temps réel, appels de marge quotidiens et déboucement immédiat contractuellement possible.

- Les Risques Structurels (taux, liquidité, change)

Les risques structurels sont suivis par le Comité de gestion de bilan. Ce Comité rassemble la direction générale, le directeur France, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux et liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur une base trimestrielle.

✓ Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée pour Boursorama par le Comité de Gestion de bilan est de 8 MEur.

✓ Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au résultat de l'exercice des filiales hors zone euro.

Pour le groupe Boursorama, le risque structurel de change provient essentiellement de sa filiale Talos en Angleterre.

✓ Risque structurel de liquidité

Le risque structurel de liquidité est causé par les positions résiduelles de liquidité sur les 15 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme le net des échéanciers des emplois (actifs) et ressources (passifs) de l'intégralité du bilan. Les échéanciers sont établis en tenant compte des caractéristiques contractuelles et d'hypothèses comportementales (dépôts à vue et remboursements anticipés de crédits) complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

- Les Risques Opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions de contrôle réalisées par l'audit.

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans chaque entité de Boursorama. Ils organisent, à leur niveau, la collecte des informations sur les pertes intervenues et leur remontée vers la Direction des Risques du Groupe.

- Autres Risques

✓ Le risque de blanchiment

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les établissements financiers. Boursorama a continué à développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers :

- La formation : chaque nouveau salarié de Boursorama bénéficie d'une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. L'ensemble du personnel a également reçu un rappel de formation sur ce sujet ;
- La prévention : pour tous les nouveaux clients, nous nous assurons de la présence de l'exhaustivité des documents, ainsi que de leur cohérence, nous permettant de vérifier leur identité et leur domicile ;
- La vigilance : les opérations présentant une certaine typologie sont examinées par le Contrôle Permanent à travers des outils spécifiques de filtrage et de profilage ;
- Des missions régulières de contrôle sont réalisées sur les opérations effectuées par la clientèle.

En outre, nos bases clients sont filtrées régulièrement avec les listes officielles des sanctions.

✓ Le risque lié aux systèmes d'information

La sécurité est décomposée selon trois grands axes qui sont la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Boursorama a un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe, dont les missions principales consistent à :

- élaborer et mettre en place une politique de sécurité globale pour le groupe Boursorama ;
- définir des méthodologies applicables ;
- diffuser les bonnes pratiques ;
- piloter les dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du groupe.

#### **(b) Missions de la Direction des Risques**

La Direction des Risques du Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace.

Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit et risques opérationnels. Elle participe à la définition des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux. Elle contrôle la bonne application de cette politique et le respect des procédures. Elle assure le suivi des remontées de risques opérationnels pour le Groupe. Enfin, elle participe aux Comités Risques mensuels de chaque succursale et filiale et elle anime le Comité Risques et Conformité du groupe Boursorama.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de Boursorama est organisée à l'occasion des Comités Risques (de crédit) mensuels réunissant le Dirigeant de l'entité, son Directeur des Risques ainsi que le Directeur des Risques du Groupe. Ce Comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration crédit (par produit, client, etc.), gestion de crise.

Le Comité Risques et Conformité traite des questions relatives aux dysfonctionnements de conformité et effectue une revue des principaux indicateurs de risques opérationnels, tels que les dédommagements clients, les comptes erreurs, les fraudes sur cartes bancaires et les pertes opérationnelles supérieures à 10 KEur. Ce comité se déroule en présence des Dirigeants Responsables de Boursorama et de la Direction des Risques et de la Conformité. Le Comité Risques et Conformité donne lieu à un compte rendu écrit.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, a vu par décision du Conseil d'Administration du 14 février 2011, s'étendre les attributions du Comité notamment en matière de contrôle des risques et provisionnement et a modifié sa dénomination en Comité d'audit, de contrôle interne et des risques. Dans le cadre de cet élargissement des missions, le Comité peut se saisir des questions relatives aux risques de contreparties, traitées jusqu'alors par le Comité des Contreparties.

Conformément à l'article 17 ter du règlement n°97-02 du CRBF, Boursorama s'est dotée d'un seuil d'alerte du Conseil pour toute fraude dont le montant unitaire dépasse 0,5% de ses fonds propres.

### **4.7.3 - La production et le contrôle de l'information financière et comptable**

#### **4.7.3.1 - La production des données financières et de gestion**

##### **(a) Les acteurs**

##### **▪ L'organisation des directions financières**

Les directions financières de chaque entité (succursale ou filiale) sont constituées d'équipes de 4 à 20 personnes, en fonction de la taille de l'entité (4 personnes en Espagne, 6 personnes en Allemagne, 7 personnes au Royaume-Uni et 20 personnes en France). L'ensemble des données financières et de gestion sont établies par chaque direction financière.

Les directions financières reportent au directeur de l'implantation qui valide les informations financières avant de les communiquer au siège du Groupe où elles sont consolidées. Les directions financières reportent donc fonctionnellement à la direction financière du Groupe.

##### **▪ Les différents reporting établis par les directions financières**

Chaque entité établit sur base quotidienne, un reporting sur l'activité de la veille indiquant notamment le nombre d'ordres exécutés et les commissions facturées. Ce reporting quotidien permet de suivre l'évolution de l'activité par rapport au budget ou par rapport aux périodes passées. Tout écart peut ainsi être rapidement identifié afin de mettre en place les mesures correctrices.

Sur base mensuelle, les entités du Groupe produisent un reporting de gestion.

Ce reporting est établi selon un format standard pour toutes les entités du Groupe. Il s'agit d'un compte de résultat consolidé et également établi par zone géographique (France, Royaume-Uni, Allemagne et Espagne) et par type d'activité : activité banque, courtage et portail Internet.

### (b) Les normes et principes comptables applicables

Les états financiers de Boursorama sont établis selon les normes comptables applicables : en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Boursorama doit établir des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, Boursorama a appliqué les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes :

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IAS	Dates d'adoption Par l'Union européenne
Amélioration aux IFRS – Mai 2008 – « Amendements à IFRS 5 sur les cessions partielles de titres »	22-mai-08	23-janv-09
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	30-nov-06	25-mars-09
IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »	03-juil-08	04-juin-09
IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers »	03-juil-08	22-juil-09
Amendements à IAS 39 « éléments éligibles à la couverture »	31-juil-08	15-sept-09
IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS version restructurée »	27-nov-08	25-nov-09
IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »	27-nov-08	26-nov-09
IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients »	29-janv-09	27-nov-09
Amélioration aux IFRS – 2007- 2009	16-avr-09	23-mars-10
Amendements à IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »	18-juin-09	23-mars-10
Amendements à IFRS 1 « Exemptions additionnelles pour premiers adoptants »	23-juil-09	23-juin-10

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Par ailleurs, les principes comptables et les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont présentés dans les notes annexes aux comptes consolidés.

### (c) Les modalités de production des données financières et comptables (information trimestrielle et semestrielle)

Les données financières et comptables intermédiaires sont produites par chaque entité.

Ces comptes individuels des succursales et des filiales de Boursorama sont ensuite consolidés au siège du Groupe.

#### Informations trimestrielles :

Depuis 2004, Boursorama publie des informations trimestrielles. Ces informations font l'objet d'une lecture attentive de la part des Commissaires aux Comptes.

#### Comptes semestriels :

Les comptes consolidés font l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes du Groupe qui établissent un rapport sur cet examen limité.

### (d) Le système d'information

Les systèmes comptables utilisés sont CODA en France, SAP, SAGE OFFICE Line et Microsoft Dynamics NAV en Allemagne, SAGE Line 50 en Angleterre et CONTAPLUS ELITE en Espagne.

En France, le système comptable est interfacé en amont avec différents systèmes :

- les outils de back office (Cotre, pour la comptabilité titres, est le système utilisé par la Société Générale et mis à disposition de Boursorama ; GMI, pour la comptabilité des opérations sur dérivés, est le système utilisé par Newedge et mis à disposition de Boursorama ; CIS, pour la comptabilité des opérations bancaires, lui-même alimenté par Evolan Treasury, logiciel de gestion des opérations de trésorerie) ;
- le logiciel de gestion commerciale et de facturation des espaces publicitaires du site Boursorama.com (AdFront, développé par la société Fivia) ;
- les données de paie (administrées à l'aide de l'outil Hypervision mis à disposition de Boursorama par la société ADP GSI) ;

- l'outil de gestion des immobilisations (Abel Immo, développé par la société Abel) ;
- les relevés bancaires mis à disposition sous forme électronique de façon quotidienne par la Société Générale sont intégrés dans les outils de rapprochement bancaire.

En France, le système comptable est interfacé en aval avec différents systèmes :

- l'outil de consolidation (Magnitude développé par la société Business Object) ;
- le système de reporting à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (Evolan Report, développé par la société Sopra) ;
- le logiciel permettant l'établissement de la liasse fiscale (Etafi) ;
- Le logiciel de décisionnel Cognos 8 permettant de détailler les indicateurs de gestion

#### **4.7.3.2 - Le contrôle interne de la production comptable**

##### **(a) Le contrôle au quotidien (vérification de la réalité économique des informations reportées, gestion des suspens et des passerelles comptabilité/gestion)**

Les soldes bancaires sont rapprochés des soldes comptables. En fonction du volume de transactions, ce rapprochement est effectué :

- sur base quotidienne pour les comptes les plus actifs (comptes de back office notamment) ;
- au moins une fois par mois pour les comptes les moins fréquemment mouvementés.

En France, le département opérations bancaires est constitué de 18 personnes. Ce département est en charge du suivi de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'activité des clients de Boursorama. Il effectue, en outre, sur base quotidienne, les rapprochements bancaires des comptes sur lesquels transitent l'ensemble de ces opérations cash : virements entrants et sortants, remises et demandes de chèques, prélèvements, opérations étranger. Ces rapprochements sont effectués pour partie à l'aide d'un outil de rapprochement spécifique développé en interne et pour partie de façon manuelle.

Par ailleurs, la direction financière de chaque entité du Groupe réconcilie les soldes des comptes clients figurant en balance générale avec les soldes extraits des systèmes de back office.

Pour l'activité média en France, la facturation des espaces publicitaires est établie à l'aide du logiciel AdFront. Une personne effectue à temps plein un suivi de la facturation et du recouvrement des revenus liés à la commercialisation des espaces publicitaires (publicité commerciale et communication financière), des prestations BtoB (sites boursiers, espaces actionnaires), des licences Boursorama Corporate.

Les comptes auxiliaires fournisseurs sont également rapprochés du solde figurant en balance générale. En France, une personne est en charge à temps complet du suivi des postes fournisseurs.

Enfin, les autres soldes du bilan sont également analysés sur base mensuelle ou trimestrielle en fonction de leur nature.

##### **(b) Le contrôle de premier niveau par les Directions Financières**

Les Directions Financières de chaque entité s'assurent de la pertinence des résultats arrêtés mensuellement. Elles effectuent une revue du résultat par rapport aux mois précédents et par rapport au budget afin d'identifier et de justifier toutes les variations significatives tant au niveau des revenus qu'au niveau des charges.

Les directions financières s'assurent également de la correspondance entre le résultat économique et le résultat comptable ; toute différence, temporaire, est dûment justifiée puis éliminée. Ce travail de rapprochement est également effectué en central au niveau du résultat consolidé.

La Direction Financière du Groupe revoit les comptes consolidés avec la Direction Générale.

Ces comptes sont par ailleurs transmis à la Société Générale pour consolidation. Boursorama reporte, sur base mensuelle, un « package » de consolidation et un reporting économique.

##### **(c) Le contrôle de la consolidation**

La consolidation des comptes est effectuée sur base mensuelle à l'aide du logiciel Magnitude (développé par Business Object).

Elle est contrôlée par la direction financière du Groupe à plusieurs niveaux : vérification de la correcte annulation des opérations réciproques, vérification de la correcte annulation des titres de participation et des dotations aux succursales, vérification du tableau de variation des capitaux propres notamment.



Cette consolidation est transmise sur base mensuelle à la Société Générale pour être intégrée dans la consolidation des comptes du Groupe Société Générale. Elle fait à ce stade également l'objet d'un contrôle par le service consolidation de la Société Générale.

**(d) Le contrôle comptable (surveillance permanente en matière comptable, certification comptable dans le cadre des missions d'audit, audit des directions financières)**

La surveillance permanente mise en place au niveau du Groupe Boursorama intègre la fonction finance.

En outre, les vérifications spécifiques prévues par la loi ont été assurées par les Commissaires aux Comptes conformément aux normes professionnelles applicables en France.

**4.7.3.3 - La liaison avec les CAC**

Les Commissaires aux Comptes du Groupe au 31 décembre 2010 sont Deloitte et Ernst & Young ; ils audient les comptes consolidés du Groupe.

Ernst & Young audite les comptes de la filiale anglaise Talos et des filiales et succursale allemandes. Deloitte est en charge de l'audit des filiales espagnoles. Les deux cabinets se répartissent les tâches pour l'audit des comptes de la France.

La liaison avec les Commissaires aux Comptes est aussi fréquente que possible. Ainsi, les options de clôture significatives font l'objet d'une discussion au préalable avec les Commissaires aux Comptes afin d'intégrer au plus tôt toutes leurs remarques (comptabilisation des acquisitions par exemple).

Les Commissaires aux Comptes du Groupe interviennent à trois reprises au cours de chaque exercice, dans chacune des entités : ils procèdent à un examen limité des comptes au 30 juin (en juillet-août), et audient les comptes du 31 décembre (deux interventions en novembre-décembre et en janvier-février).

A l'issue de chaque intervention, les conclusions des Commissaires aux Comptes sont présentées et discutées avec le management des entités dans le cadre de réunion de synthèse.

Dans le cadre de la publication des comptes trimestriels, les Commissaires aux Comptes lisent attentivement les comptes consolidés arrêtés par Boursorama.

Les Commissaires aux Comptes participent aux comités d'audit et des comptes trimestriels et y présentent les conclusions de leurs travaux. Ils participent également aux séances du Conseil d'Administration.

▪ **Procédure de sélection des Commissaires aux comptes**

La loi sur la Sécurité financière du 1er août 2003 a modifié la législation relative aux règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, en interdisant la fourniture de toute prestation n'entrant pas dans les diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes par le Commissaire aux comptes auprès de toutes les sociétés du Groupe et par les membres de son réseau auprès des sociétés qu'il audite, et en renvoyant au code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes le soin de préciser les restrictions à apporter aux prestations délivrées par les membres de son réseau auprès des sociétés du Groupe qu'il n'audite pas.

En choisissant comme Commissaires aux comptes Ernst & Young Audit et Deloitte et Associés, Boursorama, s'est conformée au dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe Société Générale et Ernst & Young Audit, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux.



## **4.8 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

### **Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Boursorama**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BOURSORAMA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard HELLER

Jean-Marc MICKELER

## **4.9 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **I- Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

#### **- Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### **1. Avec la Société Générale, actionnaire majoritaire de votre société**

##### ***Nature et objet***

Cette convention porte sur la conclusion d'un accord entre votre société et la Société Générale relatif à la mise à disposition de M<sup>me</sup> Inès Claire Mercereau afin qu'elle y exerce le mandat de président-directeur général. Cette convention fait suite à une décision du conseil d'administration de votre société en date du 3 octobre 2010.

##### ***Modalités***

M<sup>me</sup> Inès Claire Mercereau percevra une rémunération annuelle garantie telle que décidée par le conseil d'administration de votre société. Elle pourra, en outre, recevoir une rémunération variable. La charge de l'ensemble incombera à votre société.

A seule fin de faciliter les règlements de M<sup>me</sup> Inès Claire Mercereau, votre société donne expressément mandat à la Société Générale de régler à M<sup>me</sup> Inès Claire Mercereau, pour son compte, la rémunération lui incombant.

Par conséquent, la Société Générale versera à M<sup>me</sup> Inès Claire Mercereau, aux dates normalement prévues, la totalité des éléments de rémunération lui revenant et elle établira mensuellement le décompte des rémunérations versées et des charges patronales afférentes, tant fiscales que sociales, supportées pour le compte de votre société qui remboursera le montant exact des dépenses.

Cette convention prend effet à partir du 3 octobre 2010 et elle est conclue pour une durée indéterminée. Les parties signataires pourront dénoncer cette convention en respectant un préavis de deux mois, sauf accord particulier entre les parties. Au titre de cette convention, un montant de € 146 331 a été facturé à votre société.

### **II- Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

#### **- Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Avec la Caixa**

##### ***Nature et objet***

Cette convention porte sur la conclusion d'un accord de « Joint Venture » avec la Caixa, relatif à la création d'une banque en ligne en Espagne, filiale des deux sociétés.

### **Modalités**

Dans le cadre de cette convention signée le 2 juillet 2008, l'apport de votre société est de K€ 9.195 initiaux en espèces et de K€ 35.000 additionnels correspondant à la valorisation de la branche espagnole de votre société. L'apport de la Caixa est de K€ 8.835 initiaux en espèces et de K€ 33.627 additionnels en espèces. A l'issue de ces apports, les contributions de votre société et de la Caixa au capital de la « Joint Venture » sont de 51 % et de 49 % respectivement.

## **2. Avec la Société Générale**

### **Nature et objet**

Un emprunt à durée indéterminée de M€ 110 a été contracté entre votre société (emprunteur) et la Société Générale (prêteur) le 16 mai 2006 pour une durée minimale de cinq ans dans l'optique de renforcer les fonds propres réglementaires dans le cadre de l'acquisition de Caixa Bank. Cet emprunt ne peut être remboursé qu'après l'accord du secrétariat général de l'ACP.

### **Modalités**

Le paiement des intérêts est établi de la manière suivante :

Pour les dix premières années : (du 16 mai 2006 au 15 mai 2016) : EURIBOR 12 mois + 0,6 %.

Pour les années suivantes : (après le 15 mai 2016) : EURIBOR 12 mois + 2,10 %.

Votre société peut différer le paiement des intérêts durant les exercices où l'entité ne distribue pas de dividendes.

Au 31 décembre 2010, la charge d'intérêts comptabilisée au titre de cet emprunt est de K€ 2.214.

### **- Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé**

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 21 mai 2010, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 26 avril 2010.

## **1. Avec M. Hughes Le Bret**

### **Nature et objet**

Engagements d'affiliation au régime de couverture chômage de GSC (Garanties Sociales des Chefs et dirigeants d'entreprises) au bénéfice de M. Hughes Le Bret.

### **Modalités**

La formule approuvée est soumise à conditions de performance et applicable à compter de la deuxième année. A la suite du départ de M. Hughes Le Bret, ces engagements ont pris fin en date du 3 octobre 2010. Aucun versement n'a été effectué à ce titre au cours de l'exercice 2010.

Votre société a payé des cotisations pour un montant total de € 10.430,53 au titre de cet engagement en 2010.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Marc Mickeler

Bernard Heller

## 5. SITUATION FINANCIERE

### 5.1 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

#### BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF		IFRS		
		31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<i>(En KEur)</i>				
Caisse, Banques centrales	Note 3	3 029	2 058	3 495
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4	3 093	4 137	3 806
Instruments dérivés de couverture	Note 5	55	225	368
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 6	486 707	107 141	2 316
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 7	762 523	748 791	647 763
Prêts et créances sur la clientèle	Note 8	1 775 191	1 701 657	1 778 502
Opérations de location financement et assimilées		4 128	4 523	4 888
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 9	5 451	4 600	3 910
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs d'impôts	Note 10	24 210	10 753	11 526
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 11	283 449	296 166	158 667
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 12	78 662	72 896	73 920
Ecarts d'acquisition	Note 13	177 377	204 026	212 299
<b>Total</b>		<b>3 603 874</b>	<b>3 156 973</b>	<b>2 901 461</b>

PASSIF		IFRS		
		31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<i>(En KEur )</i>				
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4	2 888	3 915	3 432
Instruments dérivés de couverture	Note 5	5 614	4 904	4 441
Dettes envers les établissements de crédit	Note 14	92 297	75 617	155 697
Dettes envers la clientèle	Note 15	2 731 118	2 286 364	2 028 375
Dettes représentées par un titre	Note 16	8	8	8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 9	24	59	127
Passifs d'impôts	Note 10	7 940	22 018	31 849
Autres passifs financiers	Note 17	-	-	-
Autres passifs	Note 17	98 828	93 787	78 657
Provisions	Note 19	13 039	13 081	17 256
<b>Total dettes</b>		<b>2 951 756</b>	<b>2 499 754</b>	<b>2 319 843</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>				
Capital souscrit		35 083	34 927	34 770
Instruments de capitaux propres et réserves liées		120 000	120 000	120 000
Réserves consolidées		487 344	438 548	391 565
Résultat de l'exercice		7 583	48 702	49 900
<b>Sous total</b>		<b>650 010</b>	<b>642 177</b>	<b>596 235</b>
Gains ou pertes latents ou différés		(24 436)	(14 441)	(18 467)
<b>Sous total Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>625 574</b>	<b>627 736</b>	<b>577 768</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		26 543	29 483	3 850
<b>Total capitaux propres</b>		<b>652 118</b>	<b>657 219</b>	<b>581 618</b>
<b>Total</b>		<b>3 603 874</b>	<b>3 156 973</b>	<b>2 901 461</b>

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2010

		IFRS		
<i>(En KEur)</i>		2010	2009	2008
Intérêts et produits assimilés	Note 23	108 569	112 485	140 341
Intérêts et charges assimilées	Note 23	(34 578)	(37 277)	(54 405)
Revenus des titres à revenu variable		44	93	131
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 24	145 642	138 006	127 029
Commissions (charges)	Note 24	(45 136)	(40 258)	(41 829)
Résultat net des opérations financières		53	(186)	1 674
- dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 25	46	(176)	(209)
- dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	Note 26	7	(10)	1 883
Produits des autres activités	Note 27	31 040	27 525	40 718
Charges des autres activités	Note 27	(1 396)	(168)	(4 127)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>204 238</b>	<b>200 220</b>	<b>209 533</b>
Frais de personnel	Note 28	(55 008)	(56 722)	(63 377)
Autres frais administratifs		(83 615)	(69 992)	(76 634)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(5 359)	(5 571)	(7 630)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>60 256</b>	<b>67 936</b>	<b>61 892</b>
Coût du risque	Note 30	(2 633)	(1 687)	(576)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>57 623</b>	<b>66 249</b>	<b>61 316</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 31	157	14 625	7 024
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 13	(29 792)	(11 000)	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>27 988</b>	<b>69 874</b>	<b>68 340</b>
Impôts sur les bénéfices	Note 32	(23 096)	(23 548)	(18 318)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>4 892</b>	<b>46 326</b>	<b>50 022</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		2 691	2 377	(122)
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>7 583</b>	<b>48 702</b>	<b>49 900</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>0,071</b>	<b>0,576</b>	<b>0,592</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		<b>0,070</b>	<b>0,573</b>	<b>0,588</b>

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2007 au 31 DECEMBRE 2008

	Capitaux propres part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part totale
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers				Résultat de l'exercice part groupe	Total capitaux propres part groupe		
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus		Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
<i>(En KEur)</i>												
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>34 751</b>	<b>120 000</b>	<b>(16 230)</b>	<b>366 992</b>	<b>2 380</b>	<b>(2 333)</b>	<b>0</b>	<b>(675)</b>	<b>48 046</b>	<b>552 933</b>	<b>5 251</b>	<b>558 184</b>
Augmentation de capital	19			85						104		104
Elimination des titres auto-détenus			(6 435)							(6 435)	23	(6 412)
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				1 891						1 891		1 891
Distribution 2007				(2 522)						(2 522)	(117)	(2 639)
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>(6 435)</b>	<b>(546)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(6 962)</b>	<b>(94)</b>	<b>(7 056)</b>
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(2 310)			749		(1 561)		(1 561)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										0		0
Affectation du résultat 2007				48 046					(48 046)	0		0
Résultat 2008									49 900	49 900	122	50 022
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 046</b>	<b>(2 310)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>749</b>	<b>1 854</b>	<b>48 339</b>	<b>122</b>	<b>48 461</b>
Honoraires d'acquisition										0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence										0		0
Ecarts de conversion et autres variations				(263)		(16 280)				(16 543)		(16 543)
Réserves hors groupe											(1 429)	(1 429)
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(263)</b>	<b>0</b>	<b>(16 280)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(16 543)</b>	<b>(1 429)</b>	<b>(17 972)</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	<b>34 770</b>	<b>120 000</b>	<b>(22 666)</b>	<b>414 230</b>	<b>71</b>	<b>(18 612)</b>		<b>75</b>	<b>49 900</b>	<b>577 768</b>	<b>3 850</b>	<b>581 618</b>

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2008 au 31 DECEMBRE 2009

(En KEur)	Capitaux propres part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part totale
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers				Résultat de l'exercice part groupe	Total capitaux propres part groupe		
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto- détenus		Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	<b>34 770</b>	<b>120 000</b>	<b>(22 666)</b>	<b>414 230</b>	<b>71</b>	<b>(18 612)</b>		<b>75</b>	<b>49 900</b>	<b>577 768</b>	<b>3 850</b>	<b>581 618</b>
Augmentation de capital	156			1 379						1 535		1 535
Elimination des titres auto-détenus			(415)							(415)		(415)
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				1 460						1 460	72	1 532
Distribution				(4 495)						(4 495)	0	(4 495)
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>156</b>	<b>0</b>	<b>(415)</b>	<b>(1 656)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 915)</b>	<b>72</b>	<b>(1 844)</b>
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(202)		(56)	85		(174)	(12)	(186)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat					(71)					(71)		(71)
Affectation du résultat 2008				49 900					(49 900)	0		0
Résultat 2009									48 702	48 702	(2 377)	46 326
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49 900</b>	<b>(273)</b>	<b>0</b>	<b>(56)</b>	<b>85</b>	<b>(1 197)</b>	<b>48 458</b>	<b>(2 389)</b>	<b>46 069</b>
Honoraires d'acquisition										0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence										0		0
Ecart de conversion et autres variations				(845)		4 345		(75)		3 426		3 426
Réserves hors groupe										0	27 950	27 950
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(845)</b>	<b>0</b>	<b>4 345</b>	<b>0</b>	<b>(75)</b>	<b>0</b>	<b>3 426</b>	<b>27 950</b>	<b>31 376</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	<b>34 927</b>	<b>120 000</b>	<b>(23 081)</b>	<b>461 629</b>	<b>(202)</b>	<b>(14 267)</b>	<b>(56)</b>	<b>85</b>	<b>48 702</b>	<b>627 736</b>	<b>29 483</b>	<b>657 219</b>



EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2009 au 31 DECEMBRE 2010

(En KEur)	Capitaux propres part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part totale
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers				Résultat de l'exercice part groupe	Total capitaux propres part groupe		
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	<b>34 927</b>	<b>120 000</b>	<b>(23 081)</b>	<b>461 629</b>	<b>(202)</b>	<b>(14 267)</b>	<b>(56)</b>	<b>85</b>	<b>48 702</b>	<b>627 736</b>	<b>29 483</b>	<b>657 219</b>
Augmentation de capital	157			1 715						1 872		1 872
Elimination des titres auto-détenus			(572)							(572)		(572)
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				572						572	34	606
Distribution <sup>(1)</sup>				(1 751)						(1 751)	0	(1 751)
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>157</b>	<b>0</b>	<b>(572)</b>	<b>536</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>121</b>	<b>34</b>	<b>155</b>
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(18 255)		86	6 147		(12 021)	(283)	(12 304)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										0		0
Affectation du résultat 2009				48 702					(48 702)	0		0
Résultat 2010									7 583	7 583	(2 691)	4 892
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 702</b>	<b>(18 255)</b>	<b>0</b>	<b>86</b>	<b>6 147</b>	<b>(41 120)</b>	<b>(4 439)</b>	<b>(2 974)</b>	<b>(7 413)</b>
Honoraires d'acquisition										0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence										0		0
Ecart de conversion et autres variations				130		2 027				2 157	1	2 158
Réserves hors groupe										0		0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>2 027</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 157</b>	<b>1</b>	<b>2 158</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>35 083</b>	<b>120 000</b>	<b>(23 653)</b>	<b>510 998</b>	<b>(18 457)</b>	<b>(12 241)</b>	<b>30</b>	<b>6 232</b>	<b>7 583</b>	<b>625 576</b>	<b>26 543</b>	<b>652 119</b>

(1) La distribution de dividendes impactant les capitaux propres part du Groupe correspond au versement des intérêts sur les emprunts subordonnés à durée indéterminée net des impôts différés y afférent.

## ETAT DE RESULTAT GLOBAL

<i>(En KEur)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<b>Résultat Net</b>	<b>4 892</b>	<b>46 326</b>	<b>50 022</b>
Ecarts de conversion	2 027	4 345	(16 280)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(18 555)	(285)	(2 310)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	86	(56)	-
Réévaluation des immobilisations			
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mise en équivalence			
Impôts	6 164	10	749
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement capitaux propres</b>	<b>(10 278)</b>	<b>4 014</b>	<b>(17 840)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement capitaux propres</b>	<b>(5 386)</b>	<b>50 340</b>	<b>32 181</b>
<i>Dont part du groupe</i>	<i>(2 412)</i>	<i>52 728</i>	<i>32 060</i>
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(2 974)</i>	<i>(2 389)</i>	<i>122</i>

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>150 226</b>	<b>(82 633)</b>	<b>71 479</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>370 859</b>	<b>255 774</b>	<b>259 908</b>
Intérêts et commissions perçus	245 048	256 722	259 251
Intérêts et commissions versés	(79 128)	(81 826)	(94 266)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(142 194)	(106 392)	(144 159)
Dépôts de garantie versés	16 823	(147 383)	59 368
Impôts	(43 599)	(31 097)	(1 957)
Autres produits d'exploitation	29 055	28 899	37 312
Gains et pertes de change	653	1 826	(4 534)
<i>Augm/Diminution des actifs opérationnels</i>			
Opérations sur titres autres que titres disponibles à la vente	-	-	-
Dépôts détenus à des fins réglementaires	(976)	1 407	412
Opérations avec la clientèle	(71 976)	73 300	99 445
<i>Augm/Diminution des passifs opérationnels</i>			
Dépôts reçus des clients	417 153	260 317	49 036
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(497 971)</b>	<b>(16 999)</b>	<b>(401 731)</b>
Acquisitions d'immobilisations *	(5 9021)	(3 908)	(4 556)
Acquisition/Cession de titres disponibles à la vente	(371 884)	(104 372)	(1 979)
Produits des cessions de titres disponibles à la vente	7	227	1 754
Prêts à terme	(123 707)	(16 030)	(245 731)
Emprunts à terme	(16 308)	64 743	(171 538)
Acquisition de filiale	0	(49)	(14 358)
Cession de filiales	0	0	40 018
Ouverture aux minoritaires	0	42 389	
Entrée de périmètre	19 842	0	-
Sortie de périmètre	0	0	(5 342)
Dividendes reçus	0	0	
Trésorerie des activités destinées à être cédées			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(693)</b>	<b>(5 918)</b>	<b>(12 287)</b>
Augmentation de capital	1 872	1 536	104
Actions propres	106	(598)	(6 239)
Dividendes versés	(2 671)	(6 856)	(6 152)
Instrument de capitaux propres	-	-	-
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>22 420</b>	<b>150 226</b>	<b>(82 633)</b>

La trésorerie comprend les éléments suivants :

- caisse ;
- créances et dettes à vue avec les établissements de crédits ;
- comptes et prêts JJ.

\*cf. note 12 des annexes

## 5.2 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### Note 1 - Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Boursorama (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2010.

Le Groupe a également continué d'utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

### **NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS IFRIC APPLIQUEES PAR LE GROUPE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010**

<b>Normes ou Interprétations</b>	<b>Dates de publication par l'IASB</b>	<b>Dates d'adoption par l'Union Européenne</b>
IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »	3 juin 2009	1 <sup>er</sup> juillet 2009
Amélioration aux IFRS – Mai 2008 – « Amendements à IFRS 5 sur les cessions partielles de titres »	22 mai 2008	23 janvier 2009
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	30 novembre 2006	25 mars 2009
IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »	3 juillet 2008	4 juin 2009
IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers »	3 juillet 2008	22 juillet 2009
Amendements à IAS 39 « éléments éligibles à la couverture »	31 juillet 2008	15 septembre 2009
IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS version restructurée »	27 novembre 2008	25 novembre 2009
IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »	27 novembre 2008	26 novembre 2009
IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients »	29 janvier 2009	27 novembre 2009
Amélioration aux IFRS – 2007- 2009	16 avril 2009	23 mars 2010
Amendements à IFRS 2 « transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie	18 juin 2009	23 mars 2010
Amendements à IFRS 1 « Exemptions additionnelles pour premiers adoptants»	23 juillet 2009	23 juin 2010

*L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.*

- **IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »**  
Ces normes révisées modifient le traitement des acquisitions et cessions de filiales consolidées. Les principaux changements portent sur la comptabilisation des coûts liés au regroupement, le traitement des compléments de prix, le calcul des écarts d'acquisition, l'évaluation des intérêts minoritaires de l'entité acquise, le traitement des acquisitions par étape et le calcul des résultats de cession lors de la perte de contrôle d'une entité consolidée. L'application de ces normes révisées est prospective.
- **Amélioration aux IFRS – mai 2008 –IFRS 5**  
Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 35 amendements mineurs venant modifier 20 normes. Ils sont entrés en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 sauf pour les amendements d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dont la date de première application a été repoussée aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.

- **IFRIC 12 « Accords de concession de services »**

Cette interprétation précise le traitement comptable des concessions.

- **IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »**

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

- **IFRIC 15 « Contrats de la construction de biens immobiliers »**

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers, en particulier dans le cas de la vente d'immeubles résidentiels.

- **Amendements à IAS 39 « éléments éligibles à la couverture »**

Cet amendement vient préciser les modalités d'application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture dans deux cas particuliers : la couverture du risque d'inflation et la prise en compte de la valeur temps des options dans la relation de couverture. L'application de cet amendement est rétrospectif.

- **IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS version restructurée »**

Cette révision de la norme IFRS 1 porte exclusivement sur sa structure de présentation qui a été totalement remaniée et simplifiée, tandis que son contenu technique est resté quant à lui inchangé. Cette restructuration permet d'intégrer plus facilement les futures évolutions des normes.

- **IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »**

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

- **IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients »**

Cette interprétation traite de la comptabilisation d'un transfert d'une immobilisation corporelle dans les comptes de l'entité qui la reçoit. Elle détermine les circonstances et les conditions dans lesquelles le chiffre d'affaires lié à ce transfert d'actif par un client doit être comptabilisé dans le cadre d'un contrat commercial.

- **Amélioration aux IFRS – avril 2009**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 12 amendements à des normes déjà existantes.

- **Amendements à IFRS 2 « transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »**

L'IASB a précisé le traitement comptable, dans les états financiers individuels d'une filiale, des transactions au sein d'un groupe dont le paiement est fondé sur des actions et pour lesquelles le règlement sera effectué en trésorerie. Les biens ou services reçus doivent être mesurés par la filiale selon son propre point de vue et ne pas tenir compte du traitement au sein de l'entité du Groupe qui procède à leur règlement en titres ou en espèces.

- **Amendements à IFRS 1 « exemptions additionnelles pour premiers adoptants »**

Ces amendements introduisent de nouvelles exceptions concernant l'application rétrospective des IFRS par les entités appartenant à certains secteurs d'activité (actifs pétroliers et gaziers, contrats de locations) et adoptant pour la première fois les IFRS.

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2009 les normes IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » telles qu'adoptées par l'Union européenne le 3 juin 2009 et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

## **RECOURS A DES ESTIMATIONS**

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions. Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

## **1. Principes de consolidation**

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Boursorama et des sociétés françaises et étrangères composant le Groupe Boursorama. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du Groupe Boursorama.

### **METHODES DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de Boursorama et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

### **CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES**

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de la période. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en gains ou pertes latents ou différés - écart de conversion.

Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1<sup>er</sup> janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### **VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE**

OnVista Bank GmbH, la filiale de Boursorama en Allemagne, a acquis le portefeuille des clients allemands du courtier en ligne suédois Nordnet.

L'entité Allemande de Nordnet comprend près de 10 000 clients, et représente plus de 870 000 ordres exécutés en 2009.

Grace à cette acquisition, OnVista Bank accentuera sa part de marché en Allemagne, avec 10,000 clients supplémentaires, et bénéficiera d'économies d'échelle.

## **Périmètre au 31 décembre 2010**

Société	Pays	Méthode	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Euromirabelle	France	Sortie	0%	0%	0%	0%
Selftrade Espana	Espagne	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Self Bank	Espagne	Intégration globale	51%	51%	51%	51%
Talos holding	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Marketing Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Talos Securities	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ESG	UK	Sortie	0%	0%	0%	0%
OnVista AG	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
IFVB Institut GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
Namendo GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
OnVista Beteiligungs-Holding GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
OnVista Financial Services GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
OnVista Media GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
Trade & Get GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
Toast Media GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%

## **2. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

### **TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION**

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition » ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré en Réserves consolidées, part du Groupe. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires au sein des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont affectés à une ou plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

La valeur recouvrable de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie auxquelles elles sont rattachées. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne Perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Compte tenu des activités gérées, Boursorama a retenu une segmentation des UGT selon les implantations géographiques : France, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.

#### **ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES**

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

#### **DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et de modèles de risques dans le cas des produits complexes.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits



compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

## ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non-dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

- **Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat**

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont les actifs financiers non-dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêté. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

## RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- Si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

- Si des circonstances rares entraînent un changement de stratégie de détention d'actifs financiers non-dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des



*Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à la juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

Boursorama n'a pas utilisé cette possibilité de reclassement.

## **DETTES**

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

### **• Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **• Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE**

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique Instruments dérivés de couverture.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

#### Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajusté pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

#### Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat*.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste Produits et charges d'intérêts du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

#### Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

#### Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux de Boursorama. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les

dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

## DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

### • Actifs financiers évalués au coût amorti

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels sont similaires à ceux retenus par la réglementation comptable française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un «événement générateur de pertes») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en Coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en Coût du risque, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en Intérêts et produits assimilés au compte de résultat.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de scénarii de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études ad hoc. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en Coût du risque une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

### • Actifs financiers disponibles à la vente

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dette et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

- **Opérations de location financement et assimilées**

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilés* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition ; les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des biens. Les durées d'amortissement ainsi pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les actifs non corporels qui peuvent être séparés et être vendus, transférés, concédés par licence, loués ou échangés, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié, ou qui résultent de droits contractuels ou autres droits légaux, que ces droits soient cessibles ou séparables, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement linéaire pratiqué sur ladite durée. Les durées d'utilité sont examinées chaque année et un test de dépréciation est réalisé dès qu'il y a un indice de perte de valeur. La durée d'amortissement des logiciels est de 1 à 3 ans.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leur coût diminué du cumul des amortissements éventuels et des pertes de valeur.

- **Provisions**

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

- **Engagements sur les contrats d'épargne logement**

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase

d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

- **Engagements de financement**

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

- **Garanties financières données**

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données considérées comptablement comme des instruments financiers pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

- **Opérations SRD**

Les engagements au titres des ordres stipulés à Règlement Différé sont présentés dans les notes annexes au titre d'engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre part. L'engagement de livrer les espèces est honoré au jour le jour par Boursorama par le versement à ses négociateurs d'appels de fonds correspondant au règlement au comptant des ordres SRD de ses clients.

## **DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES - ACTIONS PROPRES**

- **Distinction entre dettes et capitaux propres**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres. Dès lors que le remboursement et la rémunération des titres est discrétionnaire par le Groupe, les instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

Ces emprunts subordonnés sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

- **Participations ne donnant pas le contrôle**

Les Participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe ; ils regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

- **Actions propres**

Les actions Boursorama détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

## **PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS**

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédits futurs. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif, qui est le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

## **PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES**

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions - Prestation de services et autres*.

## **FRAIS DE PERSONNEL**

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraites des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés ».

## **AVANTAGES DU PERSONNEL**

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité des engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou



peres). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies,
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut),
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

- **Avantages à long terme**

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

## PAIEMENT EN ACTIONS AUX SALARIES

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique Rémunérations du personnel selon les modalités décrites ci-après.

- **Plans d'options et actions gratuites**

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions et des actions gratuites.

Les options et les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

La méthode retenue pour la valorisation des plans d'options du Groupe est le modèle Black & Scholes. Les actions gratuites sont valorisées en tenant compte de la probabilité de réalisation des conditions de performance.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des réserves consolidées en capitaux propres. A chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé; la charge comptabilisée dans la rubrique Rémunérations du personnel depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

## COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* correspond aux dotations nettes des reprises, aux dépréciations pour risques de crédit et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

## IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 MEur) instaurée en 2000.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique *Charge fiscale différée* ou en capitaux propres selon le principe de symétrie. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les taux d'imposition observés au 31 décembre 2010 sont :

France	34,43 %
Allemagne	31,6 %
Espagne	30 %
Royaume-Uni	28 %

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.

### **3. Présentation des états financiers**

#### **UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHESE BANCAIRE RECOMMANDE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009, qui annule et remplace la recommandation n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004. Cette nouvelle recommandation introduit les modifications apportées à la norme IAS 1 telles qu'adoptées par l'Union européenne le 17 décembre 2008.

Le Groupe a ainsi maintenu une présentation distincte du compte de résultat consolidé pour détailler les composantes de son résultat net et présente par ailleurs dans un nouvel état commençant par ce résultat net le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (« Etat de résultat global »).

Les nouvelles informations complémentaires relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, requises par la norme IAS 1 révisée, sont présentées dans la note annexe 36 :

- informations sur le transfert des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres vers le résultat net et,
- informations sur l'impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

#### **REGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE**

A des fins d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

#### **RESULTAT PAR ACTION**

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation le 31 décembre. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de plans d'options ou d'attributions d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.



#### **4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur**

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à compter du 1er février 2010 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

#### **NORMES COMPTABLES, INTERPRETATIONS OU AMENDEMENTS ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE**

<b>Normes ou interprétations</b>	<b>Dates d'adoption par l'Union européenne :</b>	<b>Dates d'application : exercices ouverts à compter du</b>
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	23 décembre 2009	1 <sup>er</sup> février 2010
Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »	30 juin 2010	1 <sup>er</sup> juillet 2010
IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées »	19 juillet 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »	19 juillet 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2011
IFRIC 19 « Extinction des dettes financiers avec des instruments de capitaux propres »	23 juillet 2010	1 <sup>er</sup> juillet 2010

- **Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »**  
Cet amendement traite de la comptabilisation des droits de souscription (droits préférentiels de souscription, options, warrants...) émis dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de l'émetteur. Ces droits étaient auparavant comptabilisés comme des dérivés. A présent, sous certaines conditions restrictives, ils peuvent être classés en capitaux propres quelle que soit la devise dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.
- **Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »**  
Les premiers adoptants sont autorisés à utiliser, au même titre que les préparateurs existants d'états financiers selon les normes IFRS, les dispositions transitoires incluses dans les amendements IFRS7 « amélioration des informations à fournir sur les instruments dérivés ».
- **IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées »**  
Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'Etat ou sous influence notable de l'Etat et précise la notion de partie liée pour ces entités.
- **Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »**  
Cet amendement précise les conditions dans lesquelles un actif net peut être comptabilisé au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en cas de versement exceptionnel effectué d'avance et permettant de diminuer les contributions futures.
- **IFRIC 19 « Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres »**  
Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes du débiteur d'un échange d'instruments de dettes contre des instruments de capitaux propres. Ces derniers doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

#### **Normes comptables et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010**

<b>Normes ou Interprétations</b>	<b>Dates de publication par l'IASB :</b>	<b>Dates d'application : exercices ouverts à compter du</b>
IFRS 9 « Instruments financiers » (Phase 1 : classement et évaluation)	12 novembre 2009 et 28 octobre 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Amélioration aux IFRS – mai 2010	6 mai 2010	1 <sup>er</sup> juillet 2010 au plus tôt
Amendement à IFRS 7 : informations à fournir en cas de décomptabilisation d'actifs financiers liée à des transferts	7 octobre 2010	1 <sup>er</sup> juillet 2011
Amendement à IAS 12 « impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20 décembre 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2012

- **IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »**

Cette norme, qui représente la première phase de la refonte de la norme IAS 39, définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. La méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat).

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

- **Amélioration aux IFRS – mai 2010**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 6 amendements à des normes déjà existantes.

- **Amendement à IFRS 7 : informations à fournir en cas de décomptabilisation d'actifs financiers liée à des transferts**

Cet amendement permet d'améliorer la compréhension des opérations de transferts d'actifs financiers (telles que les titrisations), y compris des effets induits par les risques restant à la charge du cédant. Des informations particulières sont également requises en cas d'opérations effectuées à une date proche de la clôture.

- **Amendement à IAS 12 « impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »**

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Le 21 février 2011, Onvista Bank GmbH a finalisé l'acquisition du portefeuille de clients allemands auprès du courtier suédois Nordnet avec la signature, le 21 février 2011, d'un accord portant sur l'ajustement du prix de ce portefeuille. Cet accord n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés de l'exercice 2010.

## **Note 2 – Gestion des risques associés aux instruments financiers**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de Crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut aussi le risque de contrepartie afférant aux opérations de gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité.

- **Risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de Liquidité** : risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

## **1. Organisation, procédures et méthodes**

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur Général de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales.

La gestion des risques structurels de taux, de la liquidité et du change ainsi que le refinancement long terme du Groupe et le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du département ALM de la Direction Financière.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de Boursorama est organisée à l'occasion d'un Comité des risques mensuel réunissant le Dirigeant de l'entité, son Directeur des Risques ainsi que le Directeur des Risques du Groupe. Ce Comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limite de marché et limites de concentration crédit, gestion de crise.

Toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement doit être soumis au Directeur des Risques et de la Conformité pour le Groupe qui a pour mission de s'assurer, qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit soit dûment compris, mesuré, approuvé et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

## **2. Les risques de crédit**

### **2.1. Principes généraux de prise de risque**

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers pour son activité en France. Dans une moindre mesure, Boursorama est exposée aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de marge en Espagne et en Allemagne ou bien encore, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff et Eurex).

Par ailleurs, Boursorama est exposée aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvées par le Conseil d'Administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et par le Conseil d'Administration.

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à notre orientation vers la clientèle de particuliers.

- **Les prêts et engagements.**

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt personnel ou immobilier ;
- la centralisation sur la Direction des Crédits des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque ;
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle.

Les délégations accordées aux collaborateurs de la Direction des Crédits : le principe des délégations repose sur une limite en montant d'octroi par nature de crédits, une limite d'encours global client et en fonction des garanties données. Les principales limites d'encours global sont au 31 décembre 2010 :

Encours global client	Décisionnaire
0 à 0,5 MEur	Département des Etudes de Crédit
0,5 à 0,75 MEur	Direction des Crédits
0,75 à 1,5 MEur	Comité des Engagements
Au delà de 1,5 MEur	Président Directeur Général de Boursorama
0 à 0,5 MEur	Département des Etudes de Crédit

L'activité de Boursorama étant orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Les encours sont garantis par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantisements de produits de placements), Crédit Logement ou CNP Caution.

- **Le Service à Règlement Différé.**

Ce service est disponible dans l'entité française pour une clientèle de particuliers résidant au sein de l'Union Européenne (des 15). L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-1 à 516-13 du Règlement Général de l'AMF et la Décision 2000-04 du CMF relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Les paramètres de couverture sont restés inchangés par rapport à 2009. Les taux de couverture utilisés sont au 31 décembre 2010 de :

- 20% pour les espèces et les SICAV de Trésorerie (taux identique au marché).
- 33% pour les obligations françaises et les SICAV Obligataires (contre 25% autorisé par le marché).
- 40% pour les actions éligibles au SRD et les SICAV actions françaises (taux identique au marché).
- 100% pour les autres actions (contre 40% autorisé par le marché).
- Les actions du Marché Libre, d'Alternext et certaines actions de l'Eurolist qui n'offrent pas une liquidité suffisante ou qui présentent une volatilité élevée ne donnent pas de couverture. Cette liste est disponible sur le site transactionnel de Boursorama.

En outre, Boursorama Banque impose une règle de diversification du risque à ses clients, qui les empêche de prendre, pour les montants supérieurs à 50 KEur, une position unique sur plus de 60% de leurs engagements totaux.

- **Le Marché des Dérivés.**

Le marché des produits dérivés est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole. En France et en Allemagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés s'appuie sur la centrale des risques développée par Atos qui applique la méthode SPAN à partir des paramètres de marché (LCH Clearnet pour la France et Eurex pour l'Allemagne).

Le système d'analyse des risques sur produits dérivés en vigueur dans notre entité espagnole est GRIFFO, une application de la société MANNES.

Afin de limiter les risques sur ces produits, Boursorama applique un coefficient multiplicateur sur les paramètres de marché des produits dérivés. Ce coefficient multiplicateur varie en fonction des entités, des clients et des produits :

- **Boursorama Banque** : 130% ;

- **OnVista Bank** : 130%.

En outre, il existe des coefficients spécifiques aux vendeurs d'options :

- de 0 à 500 KEur : 130% ;
- de 500 KEur à 1 MEur : 140% ;
- de 1 à 1,5 MEur : 160% ;
- aucune position vendeuse au delà de 1,5 MEur n'est autorisée.

- **Self Bank** : 130%.

- **Les comptes de margin trading.**

Les comptes de margin trading sont proposés par nos filiales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques et doivent répondre à plusieurs critères tels que l'appartenance à un indice de référence, une volatilité modérée et une liquidité suffisante.

Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

- **OnVista Bank :**

Pour les valeurs éligibles au Margin Trading, OnVista Bank applique un taux de couverture de 70% pour les titres 90% pour les bons du Trésor allemand et 50% pour les OPCVM et les trackers.

Une règle de diversification permet de limiter à 60% la prise de position maximum sur une seule valeur.

En cas de faible liquidité, OnVista Bank applique des taux de couverture dégradés, proportionnellement à la liquidité.

Suite à la reprise de la clientèle de Nordnet en 2010, OnVista Bank a lancé l'activité « Intraday Credit Limit », dont le principe repose sur la prise de position et leur clôture dans la même séance de Bourse. Cette offre permet aux clients de bénéficier d'un pouvoir d'achat supérieur par rapport à l'offre historique « Overnight Credit Limit ».

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 KEur, la décision est locale ; au delà de 150 KEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord.

- **Self Bank :**

Deux produits sont proposés présentant les taux de couverture suivants :

« Quintuplica » : Le taux de couverture utilisé est de 20% pour la valeur des actifs en portefeuille pour les titres éligibles au Margin Trading (Quintuplica). Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80%, applicable dès le 1<sup>er</sup> euro.

« Tentuplica » : Le taux de couverture utilisé est compris entre 25% et 10% selon le type d'actif éligibles au Tentuplica, en fonction du couple volatilité/liquidité. Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80%, applicable dès le 1<sup>er</sup> euro.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 KEur, la décision est locale; de 150 KEur à 1 MEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord ; au-delà de 1 MEur, des collatéraux supplémentaires sont requis.

• **Le crédit « Lombard »**

Self Bank est la seule entité du groupe Boursorama a proposé une offre de crédit Lombard à ses clients. Ce produit utilise les règles existantes qui sont appliquées au margin trading (Quintuplica et Tentuplica). L'objectif pour le client est de pouvoir utiliser librement les montants octroyés en utilisant son portefeuille d'actifs comme collatéral.

Le suivi des risques s'effectue de manière identique au margin trading : suivi des positions en quasi temps réel, appels de marge quotidiens et dédoublement immédiat possible.

## 2.2. Le suivi et le contrôle des risques

Chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille pour respecter également les contraintes réglementaires en matière de couverture.

En plus du contrôle effectué par notre Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse les situations des clients et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- Analyse de premier niveau par la centrale des risques (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients font l'objet d'un calcul de risque avant d'être transmises. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, de leur solde espèces, de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.

- Analyse de deuxième niveau par le Service Risques. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-office. Les clients présentant un solde débiteur au delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Risques, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.

- Analyse de troisième niveau lors de Comités Risques mensuels. Un comité risque mensuel se tient dans chaque pays et donne lieu à un compte rendu formalisé.

### 2.3. Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédit des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	205	222	344
Instruments financiers dérivés de couverture	55	225	368
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	505 233	107 013	2 264
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	762 523	748 791	647 763
Prêts et créances émis sur la clientèle	1 775 191	1 701 657	1 778 502
Opérations de location-financement et assimilées	4 128	4 523	4 888
<b>Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations</b>	<b>3 047 334</b>	<b>2 562 430</b>	<b>2 434 129</b>
Engagements de financement donnés	254 469	164 820	182 339
Engagements de garantie donnés	16 259	1 059	1 349
<b>Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciations</b>	<b>270 728</b>	<b>165 879</b>	<b>183 688</b>
<b>Total de l'exposition nette de dépréciations (*)</b>	<b>3 318 062</b>	<b>2 728 309</b>	<b>2 617 817</b>

(\*) La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité

### 2.4. Couverture du risque de crédit

#### • Garanties et collatéraux

Compte tenu de notre orientation vers les financements immobiliers, nos encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2010, la répartition de nos encours bruts avec la clientèle était la suivante (hors opération spécifique) :

(En MEur)	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2008	
	Encours bruts avec la clientèle	%	Encours bruts avec la clientèle	%	Encours bruts avec la clientèle	%
Garanties Hypothécaires	781	44%	917	53%	927	52%
CNP Caution	27	1%	32	2%	37	2%
Nantissement de produits de placement	58	3%	59	3%	206	11%
Autres Garanties (y compris caution Crédit Logement)	797	45%	591	34%	496	28%
Sans Garanties	125	7%	117	7%	128	7%
<b>Encours Brut Total</b>	<b>1 789</b>	<b>100%</b>	<b>1 716</b>	<b>100%</b>	<b>1 793</b>	<b>100%</b>

#### • Politique de provisionnement

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement) ;
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité contentieux mensuel entre la Direction des Crédits et la Direction Juridique.

Une présentation des dossiers transférés au Contentieux les plus significatifs est réalisée à l'occasion du comité des risques mensuel.

A partir de l'entrée en dossier douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100% pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

## 2.5. Analyse du portefeuille de crédit

Les encours du portefeuille crédit au bilan, hors dépréciations (prêts et créances émis à la clientèle, prêts et créances émis sur les établissements de crédit et opérations de location-financement et assimilées), se répartissent comme suit au 31 décembre 2010 :

Encours (En MEur)	31.12.2010			31.12.2009			31.12.2008		
	Clientèle	Etablissements de crédit	Total	Clientèle	Etablissements de crédit	Total	Clientèle	Etablissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	1 744	763	2 507	1 668	749	2 416	1 731	648	2 379
Encours non dépréciés avec impayés	19		19	19		19	34		34
Encours dépréciés	25		25	29		29	28		28
<b>Total encours bruts</b>	<b>1 789</b>	<b>763</b>	<b>2 551</b>	<b>1 716</b>	<b>749</b>	<b>2465</b>	<b>1 793</b>	<b>648</b>	<b>2 441</b>
Dépréciations	-9		-9	-10		-10	-10		-10
<b>Total</b>	<b>1 779</b>	<b>763</b>	<b>2 542</b>	<b>1 706</b>	<b>749</b>	<b>2455</b>	<b>1 783</b>	<b>648</b>	<b>2 431</b>

Au 31 décembre 2010, la répartition de nos encours de crédits est la suivante :

	Montant en MEur
<b>France</b>	
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>1 575,1</b>
Dont :	
- Encours bruts de crédits <i>incluant :</i>	<i>1 569,7</i>
<i>Intérêts courus non échus</i>	<i>3,4</i>
<i>Crédits irréguliers et impayés</i>	<i>14,5</i>
<i>Crédits douteux</i>	<i>23,0</i>
- Comptes trading débiteurs	3,3
<b>Opérations spécifiques</b>	<b>188,8</b>
Dont :	
- Opération de financement d'un méthanier	112,2
- Opération de financement de porte-conteneurs	72,4
- Crédit bail	4,1
<b>Espagne</b>	
Margin trading	18,9
Comptes débiteurs	0,3
<b>Allemagne</b>	
Margin trading	5,0
<b>UK</b>	
Comptes débiteur	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 788,7</b>

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de « la Caixa » dont nous avons acquis la filiale française le 16 mai 2006. Ces opérations de financement sont garanties par des dépôts à terme de cash nantis dans les livres de Boursorama.

Conformément à notre activité orientée vers la clientèle de particuliers, nos risques de crédits sont divisés. Au 31 décembre 2010, l'encours moyen net d'un dossier de crédit hors opérations spécifiques est de 109 KEur.

Répartition des encours bruts de crédits et encours bruts de crédits contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2010

Répartition par emprunteurs	encours bruts de crédits	encours bruts de crédits contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	84%	57%
SCI	11%	18%
Personnes morales, hors SCI	5%	25%

Répartition par objet de financements	encours bruts de crédits	encours bruts de crédits contentieux
Résidence principale	39%	21%
Résidence secondaire	3%	8%
Résidence locative	42%	32%
Rachat de créance	2%	0%
Travaux	2%	6%
Murs ou locaux commerciaux	2%	4%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	10%	28%

Répartition par nature de crédits	encours bruts de crédits	encours bruts de crédits contentieux
Crédits à long terme conformément à l'objet de nos financements	93%	87%
<i>Taux variable et révisable</i>	24%	47%
<i>Taux fixe</i>	70%	38%
Crédits à court terme	2%	13%

Par ailleurs, la répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux est la suivante :

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
53%	37%	10%

- **Information relative à la concentration des risques**

Conformément à notre activité orientée vers la clientèle de particuliers, nos risques de crédits sont divisés. Au 31 décembre 2010, l'encours moyen net d'un dossier de crédit hors opérations spécifiques est de 109 KEur.

- **Répartition des encours non dépréciés avec impayés par âge**

Au 31 décembre 2010, les encours non dépréciés avec impayés se répartissent comme suit :

Portfeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayées non douteux						
	1-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90 à 179 jours	180 à 1 an	+ 1 an	Total
Etablissements de crédit							-
Prêts à l'habitat	5 971	3 108	1 778	1 166			12 024
Revolving	335		162	53			550
Particuliers autres crédits	4 815	6		12			4 832
TPE	1 181	571					1 752
<b>Total</b>	<b>12 302</b>	<b>3 846</b>	<b>1 831</b>	<b>1 178</b>	-	-	<b>19 158</b>



Au 31 décembre 2009, les encours non dépréciés avec impayés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						Total
	1-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90 à 179 jours	180 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							-
Prêts à l'habitat	7 447	2 635	1 271	1 580	11		12 944
Revolving	207	107	21				335
Particuliers autres crédits	4 886	24	4	1			4 916
TPE	1 258	26	5		3		1 292
<b>Total</b>	<b>13 798</b>	<b>2 792</b>	<b>1 301</b>	<b>1 581</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>19 486</b>

Au 31 décembre 2008, les encours non dépréciés avec impayés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						Total
	1-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90 à 179 jours	180 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							-
Prêts à l'habitat	8 356	6 989	2 829	4 018	2		22 194
Revolving	392	88	98				578
Particuliers autres crédits	6 185	214	263	35			6 697
TPE	2 104	1 203	230	518			4 056
<b>Total</b>	<b>17 037</b>	<b>8 494</b>	<b>3 420</b>	<b>4 571</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>33 524</b>

- **Garanties et collatéraux des encours impayés et dépréciés**

Au 31 décembre 2010, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
Prêts à l'habitat	11 787	214	12 024	100%	12 994	104	14 130	93%
Revolving	-	-	550	0%	-	-	2 591	0%
Particuliers autres crédits	2 229	-	4 832	46%	488	-	4 987	10%
TPE	1 750	-	1 752	100%	1 800	-	3 656	49%
<b>Total</b>	<b>15 766</b>	<b>214</b>	<b>19 158</b>	<b>83%</b>	<b>15 282</b>	<b>104</b>	<b>25 364</b>	<b>61%</b>

Au 31 décembre 2009, les sûretés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
Prêts à l'habitat	12 406	337	12 944	98%	15 690	539	17 668	91%
Revolving			335	0%			1 845	0%
Particuliers autres crédits	3 624		4 916	74%	667	5	4 982	12%
TPE	1 252		1 292	97%	2 630		4 850	56%
<b>Total</b>	<b>17 283</b>	<b>337</b>	<b>19 486</b>	<b>90%</b>	<b>18 987</b>	<b>544</b>	<b>29 345</b>	<b>67%</b>

Au 31 décembre 2008, les sûretés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des suretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des suretés
Prêts à l'habitat	20 688	532	22 194	96%	11 457	495	15 163	79%
Revolving			578	0%			1 656	0%
Particuliers autres crédits	5 547		6 697	83%	946	19	4 811	20%
TPE	3 809		4 056	94%	3 959		6 430	62%
<b>Total</b>	<b>30 043</b>	<b>532</b>	<b>33 524</b>	<b>91%</b>	<b>16 363</b>	<b>514</b>	<b>28 060</b>	<b>60%</b>

### **3. Risques de marché**

Le risque de marché désigne le risque de perte résultant de l'évolution défavorable des paramètres de marché. Il concerne l'ensemble des opérations de trading, et également les portefeuilles classés en actifs disponibles à la vente réévalués en marked-to-market par contrepartie capitaux propres.

- **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Au 31/12/2010, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont composés :

- de titres prêtés et empruntés dont la variation de juste valeur à l'actif est couverte par celle des dettes sur titres empruntés en passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- de caps de trading dont la juste valeur à fin 2010 est limitée à 205 KEur.

- **Actifs disponibles à la vente**

Actions et titres détenus à long terme

Le portefeuille d'actions et de titres détenus à long terme s'élève en juste valeur à 257 KEur.

Obligations et autres instruments de dette

Boursorama détient un portefeuille d'instruments financiers destinés à la couverture de son risque de taux (Obligations et certificats de dépôts) et à l'emploi de sa trésorerie. Il s'agit d'une part de couverture unitaire des dépôts à terme clientèle de nominal élevé et d'autre part de couverture globale de la position de taux. Les émetteurs de ces instruments sont choisis sur une liste approuvée par le Conseil d'Administration. Les décisions et le dimensionnement des investissements sont réalisés par Comité de Gestion de Bilan.

- **Suivi des engagements par contrepartie.**

Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvés par le Conseil d'Administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Conseil d'Administration.

- **Calcul de la sensibilité à la variation parallèle de la courbe de taux de +1%**

La variation parallèle de la courbe de taux de +1 % sur le portefeuille d'obligations et de certificats de dépôts détenu par Boursorama au 31/12/2010 aurait un impact négatif sur les capitaux propres de 19,9 MEur net d'impôts.

### **4. Les risques structurels de taux et de change**

#### **4.1. Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change**

Les risques structurels sont suivis par le Comité de gestion de bilan. Ce Comité rassemble la direction générale, le directeur France, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;

- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux et liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur une base trimestrielle.

## 4.2. Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée pour Boursorama par le Comité de Gestion de bilan est de 8 MEur.

### Mesure et suivi

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (dépôts à vue, Comptes Sur Livret...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

La détermination des positions à taux fixe permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1%.

Au 31 décembre 2010, la sensibilité du groupe s'établit à 0,3 MEur et reste inférieure à sa limite de 8 MEur.

Le tableau ci dessous consolide les risques de taux en tombées en EUR de Boursorama au 31/12/2010, seules les tombées en taux fixe sont reportées :

(En MEur)	JJ à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	1 318	303	240	239	225	1 323
Actifs financiers	-1 357	-211	-300	-286	-254	-1 241
Hors bilan	386	-3	-8	-7	-7	-67
Position nette avant instruments dérivés	347	90	-67	-54	-36	16
Instruments dérivés	-60	0	0	0	0	50
Position nette après couverture	286	90	-67	-54	-36	66

Les actifs et passifs financiers correspondent à l'ensemble des postes du bilan consolidé de Boursorama.

Les passifs financiers regroupent les ressources bilanciées. Elles proviennent majoritairement de dépôts clientèle ou d'emprunts interbancaires. Les actifs financiers regroupent les emplois bilanciés. Ils proviennent majoritairement de crédits accordés à la clientèle ou de placements sur divers supports émis par des contreparties bancaires (prêts interbancaires, Obligations, certificats de dépôts).

### Couverture du risque de taux

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux : ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur;
- Caps de taux : ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading.
- Investissements et placements : ces opérations (obligations ou certificats de dépôts) sont destinées à couvrir l'excédent de ressources sur certaines maturités.

La décision de mise en place des opérations de couverture et leur dimensionnement sont validés par le Comité de gestion de bilan.

### 4.3. Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au résultat de l'exercice des filiales hors zone euro.

Pour le groupe Boursorama, le risque structurel de change provient essentiellement de sa filiale Talos en Angleterre.

Afin de couvrir la situation nette en GBP, le groupe a mis en place les couvertures suivantes :

- souscription par Boursorama d'un emprunt en GBP afin de couvrir la contribution de Talos à la situation nette du Groupe hors impôts différés. Au 31/12/2010, la contrevaletur en euros des 33,0 MGBP empruntés est égale à 38,3 MEur.
- mise en place d'opérations de change à terme calibrées en fonction de la variation de situation nette trimestrielle. Au 31/12/2010, la juste valeur des contrats à terme (devises à livrer contre-valorisées à 1,8 MEur) est égale à +30 KEur.

Ces couvertures sont qualifiées de couvertures d'un investissement net dans une entreprise étrangère, les variations de valeur des instruments de couverture étant ainsi comptabilisées par contrepartie des réserves.

Le tableau suivant présente les positions en GBP contre-valorisées en Eur :

Passif financiers	Actifs financiers	Hors Bilan	Position nette avant couverture	Instruments de couverture	Position nette après couverture
5 MEur	-57 MEur	0	-53 MEur	40 MEur	-13 MEur

### Sensibilité au risque de change :

Le tableau suivant présente la sensibilité de Boursorama à la hausse de 10% du taux de change GBP/EUR :

	Impact sur les capitaux propres	
Devise GBP	Hausse du taux de change de 10%	Baisse du taux de change de 10%
Année 2010 en MEur	1	-1
Année 2009 en MEur	4	-4
Année 2008 en MEur	5	-5

	Impact sur le résultat	
Devise GBP	Hausse du taux de change de 10%	Baisse du taux de change de 10%
Année 2010 en MEur	0	0
Année 2009 en MEur	0	0
Année 2008 en MEur	0	0

Outre l'impact de la variation de la parité GBP/EUR sur la conversion du résultat des filiales anglaises en euros, le résultat de Boursorama n'est pas soumis au risque de change.

### 5- Le risque de liquidité

Le risque structurel de liquidité est causé par les positions résiduelles de liquidité sur les 15 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme le net des échéanciers des emplois (actifs) et ressources (passifs) de l'intégralité du bilan. Les échéanciers sont établis en tenant compte des caractéristiques contractuelles et d'hypothèses comportementales (dépôts à vue et remboursements anticipés de crédits) complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

La position résiduelle de liquidité présente au 31 décembre 2010 un excédent d'emplois par rapport aux ressources.

Pour réduire la position créée par cet excédent et satisfaire aux obligations réglementaires, Boursorama a mis en place ou renouvelé les opérations suivantes :

- Ligne de crédit de maturité supérieure à 5 ans : cette ligne garantit la possibilité de disposer de ressources de maturité supérieure à 5 ans à tout moment ;
- Prêts/Emprunts destinés à placer/comblent l'éventuel déficit de liquidité.

Ces opérations de trésorerie sont réalisées avec Société Générale ou La Caixa pour les emprunts, avec les contreparties autorisées pour les prêts ou investissements. Les contrats avec Société Générale prévoient une clause de remboursement par anticipation en cas de perte de contrôle de Boursorama par Société Générale.

Ces opérations ont eu pour effet de maintenir systématiquement les ratios réglementaires au delà des minima requis et de limiter les positions résiduelles de liquidité.

### NOTE 3 - CAISSE ET BANQUES CENTRALES

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Caisse	5	11	40
Banques centrales	3 024	2 048	3 455
<b>Total</b>	<b>3 029</b>	<b>2 058</b>	<b>3 495</b>

### NOTE 4

#### ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(En KEur)	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<b><u>ACTIF</u></b>						
<b>Portefeuille de transaction</b>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres instruments de dettes						
Actions et autres instruments de capitaux propres	2 888			2 888	3 915	3 463
Autres actifs financiers						
<b>Sous-total actifs de transaction</b>	<b>2 888</b>			<b>2 888</b>	<b>3 915</b>	<b>3 463</b>
<i>dont titres prêtés</i>				596	1 709	965
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres instruments de dettes						
Actions et autres instruments de capitaux propres						
Autres actifs financiers						
<b>Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>						
<i>dont titres prêtés</i>						
<b>Sous-total actifs distincts relatifs aux avantages au personnel</b>					-	-
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps						
FRA						
<i>Instruments conditionnels</i>						
Options sur marché organisé						
Options de gré à gré						
Caps, floors, collars		205		205	222	344
<b>Sous-total dérivés de transaction</b>		<b>205</b>		<b>205</b>	<b>222</b>	<b>344</b>
<b>Total instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2 888</b>	<b>205</b>	<b>-</b>	<b>3 093</b>	<b>4 137</b>	<b>3 806</b>

La filiale espagnole Self Bank permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie une dette sur titres empruntés en passif de transaction pour un montant de 2,9 MEur.

**PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT**

<i>(En KEur )</i>	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<b><u>PASSIF</u></b>						
<b>Portefeuille de transaction</b>						
Dettes représentées par un titre						
Dettes sur titres empruntés	2 888			2 888	3 915	3 432
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert						
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert						
Autres passifs financiers						
<b>Sous-total passifs de transaction</b>	<b>2 888</b>			<b>2 888</b>	<b>3 915</b>	<b>3 432</b>
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps						
FRA						
<i>Instruments conditionnels</i>						
Options sur marché organisé						
Options de gré à gré						
Caps, floors, collars						
<b>Sous-total dérivés de transaction</b>						
<b>Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>						
<b>Total instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2 888</b>			<b>2 888</b>	<b>3 915</b>	<b>3 432</b>

La filiale espagnole Self Bank permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie 2,9 MEur.

**NOTE 5 - INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE**

<i>(En KEur)</i>	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b><u>Couverture de juste valeur</u></b>						
<b>  Instruments de taux d'intérêt</b>						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps	-	5 614	166	4 848	245	4 441
FRA					-	-
<i>Instruments conditionnels</i>						
Options sur marché organisé					-	-
Options de gré à gré					-	-
Caps, floors, collars	25		59		124	-
<b>  Instruments de change</b>						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps financiers de devises						
Change à terme						
<i>Instruments sur actions et indices</i>						
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>						
<b><u>Couverture de cash-flow</u></b>						
<b>  Instruments de taux d'intérêt</b>						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps						
<b>  Instruments de change</b>						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps financiers de devises						
Change à terme						
<b><u>Couverture d'investissement net à l'étranger</u></b>						
<b>  Instruments de change</b>						
Swaps financiers de devises						
Change à terme	30	-	-	56	-	-
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>5 614</b>	<b>225</b>	<b>4 904</b>	<b>368</b>	<b>4 441</b>

**NOTE 6 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

(En KEur)	31.12.2010				31.12.2009	31.12.2008
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total		
<b>Activité courante</b>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Créances rattachées						
Dépréciation						
Obligations et autres instruments de dettes	470 525			470 525	106 210	2 013
Créances rattachées	15 925			15 925	688	43
Dépréciation				-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres <sup>(1)</sup>	125			125	130	55
Créances rattachées						-
Dépréciation	(2)			(2)	(2)	(2)
Prêts et avances						-
Créances rattachées						-
Dépréciation						-
<b>Sous-total</b>	<b>486 573</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>486 573</b>	<b>107 025</b>	<b>2 108</b>
<b>Titres actions détenus à long terme</b>			169	169	157	241
Créances rattachées						-
Dépréciation			(35)	(35)	(42)	(33)
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>134</b>	<b>134</b>	<b>115</b>	<b>208</b>
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>486 573</b>	<b>-</b>	<b>134</b>	<b>486 707</b>	<b>107 141</b>	<b>2 316</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les OPCVM

**Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente**

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>107 141</b>	<b>2 316</b>	<b>3 421</b>
Acquisitions	723 218	289 565	2 874
Cessions/remboursements	(336 955)	(184 530)	(1 850)
Amortissement de la prime / décote	(1 216)	(57)	-
Reclassements et variations de périmètre	-	(13)	(842)
Gains et pertes sur variations de juste valeur	(18 557)	(214)	(4)
Recyclage en résultat	-	27	(1 324)
Variation des dépréciations	6	(35)	(2)
Pertes de valeur			
Variation des créances rattachées	13 071	81	43
Différences de change	-	-	-
<b>Solde de clôture au 31 décembre</b>	<b>486 707</b>	<b>107 141</b>	<b>2 316</b>



**NOTE 7 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Comptes et prêts</b>			
<i>A vue et au jour le jour</i>			
Comptes ordinaires	67 061	161 276	46 997
Prêts et comptes au jour le jour et autres	-	0	25 869
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
<i>A terme</i>			
Prêts et comptes à terme	675 375	475 319	187 254
Prêts subordonnés et participatifs	4 738	4 271	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
Créances rattachées	11 037	8 113	7 304
<b>Total brut</b>	<b>758 211</b>	<b>648 979</b>	<b>267 423</b>
Dépréciation			
Dépréciation sur créances individualisées	-	-	-
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
<b>Total net</b>	<b>758 211</b>	<b>648 979</b>	<b>267 423</b>
Titres reçus en pension livrée	4 312	99 812	380 340
<b>Total</b>	<b>762 523</b>	<b>748 791</b>	<b>647 763</b>
<b>Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>762 523</b>	<b>748 791</b>	<b>647 763</b>

Les comptes des clients de la filiale anglaise Talos Securities étant ségrégués et conservés dans des établissements autres que Boursorama, ils n'apparaissent pas au bilan. Les dépôts des clients s'élèvent à £ 509 M (592 MEur) au 31 Décembre 2010 contre £ 447 M (504 MEur) au 31 Décembre 2009 et £ 369 M (387 MEur) au 31 Décembre 2008.

**NOTE 8 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Prêts et avances à la clientèle</b>			
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle <sup>(1)</sup>			
Crédits de trésorerie	116 881	110 955	121 602
Crédits à l'exportation	-	-	-
Crédits à l'équipement	190 854	233 860	294 919
Crédits à l'habitat	1 352 484	1 232 191	1 227 115
Autres crédits	84 218	92 783	101 769
<b>Sous-total</b>	<b>1 744 437</b>	<b>1 669 788</b>	<b>1 745 405</b>
Prêts à la clientèle financière	1 022	1 594	305
Comptes ordinaires débiteurs	9 060	5 946	8 543
Créances rattachées	4 736	4 760	6 421
<b>Total sains</b>	<b>1 759 255</b>	<b>1 682 088</b>	<b>1 760 675</b>
Créances douteuses non compromises			
Créances douteuses	4 142	6 553	7 952
Dépréciation sur créances douteuses	(2 580)	(2 905)	(3 038)
Créances douteuses compromises			
Créances douteuses	21 210	22 786	20 164
Dépréciation sur créances douteuses	(6 837)	(7 043)	(7 006)
<b>Total douteux nets</b>	<b>15 935</b>	<b>19 391</b>	<b>18 071</b>
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	178	(244)
<b>Total net</b>	<b>1 775 191</b>	<b>1 701 657</b>	<b>1 778 502</b>
Valeurs reçues en pension	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>1 775 191</b>	<b>1 701 657</b>	<b>1 778 502</b>
<b>Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>1 780 618</b>	<b>1 706 199</b>	<b>1 782 285</b>

(1) Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Clientèle non financière</b>			
Entreprises	418 113	517 008	646 190
Particuliers	1 323 608	1 149 660	1 094 665
Collectivités locales	-	52	203
Professions libérales	2 414	3 068	4 348
Gouvernements et Administrations Centrales	39	-	-
Autres	263	-	-
<b>Total</b>	<b>1 744 437</b>	<b>1 669 788</b>	<b>1 745 405</b>

#### NOTE 9 – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>		<b>31.12.2009</b>		<b>31.12.2008</b>	
	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
<b>Couverture de juste valeur</b>						
Opérations avec la clientèle	5 451	24	4 600	59	3 910	127
<b>Total</b>	<b>5 451</b>	<b>24</b>	<b>4 600</b>	<b>59</b>	<b>3 910</b>	<b>127</b>

#### NOTE 10 - CREANCES ET DETTES D'IMPOTS

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Créances d'impôts exigibles	14 763	-	-
Actifs d'impôts différés	9 447	10 753	11 526
dont sur éléments du bilan	9 447	10 753	11 526
dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents			
<b>Total</b>	<b>24 210</b>	<b>10 753</b>	<b>11 526</b>

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Dettes d'impôts exigibles	236	14 212	16 141
Passifs d'impôts différés	7 704	7 806	15 708
dont sur éléments du bilan	7 872	7 891	15 783
dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	(168)	(85)	(75)
<b>Total</b>	<b>7 940</b>	<b>22 018</b>	<b>31 849</b>

#### NOTE 11 - AUTRES ACTIFS

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Dépôts de garantie versés	214 576	231 399	84 016
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	518	2 257	1 216
Charges payées ou comptabilisées d'avance	5 558	5 409	6 240
Autres débiteurs divers	63 311	57 576	67 687
<b>Total brut</b>	<b>283 962</b>	<b>296 641</b>	<b>159 159</b>
Dépréciation	(513)	(476)	(493)
<b>Total net</b>	<b>283 449</b>	<b>296 166</b>	<b>158 667</b>

**NOTE 12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

<i>(En KEur)</i>	Valeur brute au 31.12.09	Acquisitions	Cessions	Autres	Valeur brute au 31.12.10	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2009	Dotations aux amortissements de l'année 2010	Cessions	Autres	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.10	Valeur nette au 31.12.09
<b>Immobilisations incorporelles</b>												
Logiciel, frais d'étude informatique	30 408	2 185	(21)	1 192	33 764	(24 523)	(3 293)	21	(10)	(27 805)	5 960	5 885
Immobilisations générées en interne	3 072	984	-	(430)	3 625	(2 699)	(265)	-	431	(2 533)	1 092	374
Marques	59 700	-	-	-	59 700	-	-	-	-	-	59 700	59 700
Immobilisations en cours	243	1 513	-	(1 125)	630	-	-	-	-	-	630	243
Autres	3 934	-	(306)	5 032	8 659	(592)	(448)	-	2	(1 038)	7 621	3 341
<b>Sous-total</b>	<b>97 356</b>	<b>4 681</b>	<b>(327)</b>	<b>4 667</b>	<b>106 379</b>	<b>(27 814)</b>	<b>(4 006)</b>	<b>21</b>	<b>423</b>	<b>(31 376)</b>	<b>75 003</b>	<b>69 543</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>												
Terrains et constructions	43	-	(13)	-	30	(13)	(1)	9	-	(5)	25	30
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	19 825	1 747	(340)	(34)	21 198	(16 501)	(1 352)	310	(19)	(17 563)	3 634	3 324
<b>Sous-total</b>	<b>19 868</b>	<b>1 747</b>	<b>(353)</b>	<b>(34)</b>	<b>21 227</b>	<b>(16 514)</b>	<b>(1 353)</b>	<b>319</b>	<b>(19)</b>	<b>(17 568)</b>	<b>3 659</b>	<b>3 353</b>
<b>Immeubles de placement</b>												
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>117 224</b>	<b>6 428</b>	<b>(679)</b>	<b>4 633</b>	<b>127 606</b>	<b>(44 328)</b>	<b>(5 359)</b>	<b>339</b>	<b>404</b>	<b>(48 944)</b>	<b>78 662</b>	<b>72 896</b>

**Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :**

<i>(En KEur)</i>	Effet périmètre	Effet Change	Reclassements et autres	Valeur brute Autres mouvements 2010	Effet périmètre	Effet Change	Reclassements et autres	Amortissements et dépréciations Autres mouvements 2010
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Logiciel, frais d'étude informatique	-	39	1 153	1 192	-	(32)	22	(10)
Immobilisations générées en interne		(2)	(429)	(430)		-	431	431
Marques			-	-			-	-
Immobilisations en cours		-	(1 125)	(1 125)			-	-
Autres	5 034	-	(2)	5 032	-	-	2	2
<b>Sous-total</b>	<b>5 034</b>	<b>37</b>	<b>(404)</b>	<b>4 667</b>	<b>-</b>	<b>(32)</b>	<b>455</b>	<b>423</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Terrains et constructions		-	-	-		-	-	-
Immobilisations en cours		-	-	-			-	-
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés		-	-	-		-	-	-
Autres	-	61	(95)	(34)	-	(53)	33	(19)
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>61</b>	<b>(95)</b>	<b>(34)</b>	<b>-</b>	<b>(53)</b>	<b>33</b>	<b>(19)</b>
<b>Total immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>5 034</b>	<b>98</b>	<b>(499)</b>	<b>4 633</b>	<b>-</b>	<b>(84)</b>	<b>488</b>	<b>404</b>

## NOTE 13 - ECARTS D'ACQUISITION

### Ventilation des écarts d'acquisition par UGT

(En KEur)	Valeur brute au 31.12.2008	Valeur brute au 31.12.2009	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Change	Valeur brute au 31.12.2010	Dépréciation au 31.12.2009	Perte de valeur	Dépréciations au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.2009	Valeur nette au 31.12.2010
<b>Entités</b>											
Ecart d'acquisition sur Finance Net	4 339	4 339				4 339				4 339	4 339
Ecart d'acquisition sur Fimatex-SG	1 576	1 576				1 576				1 576	1 576
Ecart d'acquisition sur Selftrade	19 818	19 818				19 818				19 818	19 818
Ecart d'acquisition sur CaixaBank France	79 556	79 556				79 556				79 556	79 556
<b>Sous-total UGT France</b>	<b>105 288</b>	<b>105 288</b>	-	-		<b>105 288</b>				<b>105 288</b>	<b>105 288</b>
Ecart d'acquisition sur Veritas	-	-				-				-	-
Ecart d'acquisition sur OnVista AG	80 288	81 139	2 261			83 401	(11 000)	(29 792)	(40 792)	70 139	42 609
<b>Sous-total UGT Allemagne</b>	<b>80 288</b>	<b>81 139</b>	<b>2 261</b>	-		<b>83 401</b>	<b>(11 000)</b>	<b>(29 792)</b>	<b>(40 792)</b>	<b>70 139</b>	<b>42 609</b>
Ecart d'acquisition sur ESGL (1)	26 723	28 599			881	29 480				28 599	29 480
<b>Sous-total UGT UK</b>	<b>26 723</b>	<b>28 599</b>	-	-	<b>881</b>	<b>29 480</b>				<b>28 599</b>	<b>29 480</b>
<b>Ecart d'acquisition Total</b>	<b>212 299</b>	<b>215 026</b>	<b>2 261</b>	-	<b>881</b>	<b>218 169</b>	<b>(11 000)</b>	<b>(29 792)</b>	<b>(40 792)</b>	<b>204 026</b>	<b>177 377</b>

(1) Le Goodwill ESGL est suivi en devises.

Le groupe a réalisé un test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés les écarts d'acquisition. Une perte de valeur est affectée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée par la méthode des flux de trésorerie nets d'impôts actualisés (discounted cash flow).

Pour les unités de trésorerie France et UK, les flux de trésorerie ont été déterminés sur un plan d'affaire des 5 années à venir.

Pour l'unité génératrice de trésorerie Allemagne, les flux de trésorerie ont été déterminés sur un plan d'affaire des 8 années à venir en raison du démarrage récent de l'activité en structure cible. Le taux de croissance à l'infini a été défini à +3% et les flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 10,3%. De même qu'au 31 décembre 2009, ce taux a été déterminé par référence aux taux utilisés par les différents analystes qui suivent la valeur du Groupe Boursorama et aux données de marché.

A la suite du test de dépréciation réalisé sur l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie Allemagne, une dépréciation complémentaire d'un montant de 29 792 KEur a été réalisée au 31 décembre 2010.

Des tests de sensibilité ont par ailleurs été effectués sur la base d'une variation du taux d'actualisation de 10% à 11% et des taux de croissance à l'infini de 2,0% à 3,5%.

**NOTE 14 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Dettes à vue et au jour le jour</b>			
Dépôts et comptes ordinaires	8 730	51	8 492
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	35 916	11 010	147 046
<b>Sous-total</b>	<b>44 646</b>	<b>11 061</b>	<b>155 538</b>
<b>Dettes à terme</b>			
Emprunts et comptes à terme	47 574	64 405	-
Valeurs données en pension à terme	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>47 574</b>	<b>64 405</b>	<b>-</b>
Dettes rattachées	77	152	158
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Titres donnés en pension	-	-	-
<b>Total</b>	<b>92 297</b>	<b>75 617</b>	<b>155 697</b>
<b>Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>92 297</b>	<b>75 617</b>	<b>155 697</b>

**NOTE 15 - DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>			
A vue	943 103	623 830	443 657
A terme	339 713	324 322	272 619
<b>Sous-total</b>	<b>1 282 816</b>	<b>948 152</b>	<b>716 275</b>
<b>Autres dépôts clientèle à vue</b>			
Sociétés et entrepreneurs individuels	75 679	94 790	147 500
Particuliers	1 078 497	922 297	675 949
Clientèle financière	112	-	-
Autres	3 439	149	58
<b>Sous-total</b>	<b>1 157 727</b>	<b>1 017 236</b>	<b>823 508</b>
<b>Autres dépôts clientèle à terme</b>			
Sociétés et entrepreneurs individuels	261 996	295 554	396 818
Particuliers	1 576	10 461	59 607
Clientèle financière	12 300	800	14 600
Autres	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>275 872</b>	<b>306 814</b>	<b>471 025</b>
Dettes rattachées	14 702	13 991	18 120
Réévaluation des éléments couverts	-	171	(553)
<b>Total dépôts clientèle</b>	<b>2 731 118</b>	<b>2 286 364</b>	<b>2 028 375</b>
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 731 118</b>	<b>2 286 364</b>	<b>2 028 375</b>
Juste valeur des prêts et créances envers la clientèle	2 731 118	2 286 364	2 028 375

Les comptes des clients de la filiale anglaise Talos Securities étant ségrégués et conservés dans des établissements autres que Boursorama, ils n'apparaissent pas au bilan. Les dépôts des clients s'élèvent à £ 509 M (592 MEur) au 31 Décembre 2010 contre £ 447 M (504 MEur) au 31 Décembre 2009 et £ 369 M (387 MEur) au 31 Décembre 2008.

**NOTE 16 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Bons de caisse	8	8	8
Emprunts obligataires			-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables			-
Dettes rattachées			-
<b>Sous-total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
Réévaluation des éléments couverts			-
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
Dont montant des dettes à taux variable			
<b>Juste valeur des dettes représentées par un titre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**NOTE 17 - AUTRES PASSIFS**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Dépôts de garantie reçus	7 071	5 586	5 587
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	962	44	81
Autres opérations sur titres	-	-	-
Charges à payer sur engagements sociaux	14 421	16 422	15 183
Produits constatés d'avance	3 577	2 730	1 699
Autres créditeurs divers	72 798	69 006	56 107
<b>Total</b>	<b>98 828</b>	<b>93 787</b>	<b>78 657</b>

**NOTE 18 – COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT****1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>
Plans d'épargne-logement (PEL)	
Ancienneté de moins de 4 ans	11 364
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	24 064
Ancienneté de plus de 10 ans	10 181
<b>Sous-total</b>	<b>45 609</b>
Comptes épargne-logement (CEL)	7 826
<b>Total</b>	<b>53 435</b>

**2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>
Ancienneté de moins de 4 ans	382
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0
Ancienneté de plus de 10 ans	0
<b>Total</b>	<b>382</b>

**3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement**

Au 31.12.2010, les provisions s'établissent à 105 K€.

**4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions**

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques. Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

## NOTE 19 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

### A. Dépréciations d'actifs

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit	-	-	-
Crédits à la clientèle	(9 417)	(9 948)	(10 044)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	(37)	(44)	(35)
Immobilisations	(775)	(417)	(717)
Ecarts d'acquisition	(40 792)	(11 000)	-
Autres	(513)	(476)	(493)
<b>Total</b>	<b>(51 535)</b>	<b>(21 885)</b>	<b>(11 289)</b>

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En KEur)	Stock au 31.12.09	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Mouvements de réévaluation	Reclassement	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2010
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	(9 948)	(2 470)	1 627	(843)	905	220	-	250	(1)	(9 417)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	(44)	-	(213)	(213)	-	-	-	220	-	(37)
Immobilisations	(417)	(358)	-	(358)	-	-	-	-	-	(775)
Ecarts d'acquisition	(11 000)	(29 792)	-	(29 792)	-	-	-	-	-	(40 792)
Autres	(476)	(63)	16	(46)	9	-	-	(0)	-	(513)
<b>Total</b>	<b>(21 885)</b>	<b>(32 683)</b>	<b>1 430</b>	<b>(31 253)</b>	<b>914</b>	<b>220</b>	<b>-</b>	<b>470</b>	<b>(1)</b>	<b>(51 535)</b>



## B. Provisions

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	9 956	9 934	11 294
Provisions fiscales	6	506	-
Provisions pour restructuration	-	51	1 136
Provisions pour autres risques et charges	3 076	2 590	4 827
<b>Total</b>	<b>13 039</b>	<b>13 081</b>	<b>17 256</b>

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(En KEur)	Stock au 31.12.2009	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation/PEL CEL	Virement	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2010
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	9 934	585	(562)	23	-	-	0	-	9 956
Provisions fiscales	506	-	-	-	(500)	-	-	-	6
Provisions pour restructuration	51	-	(51)	(51)	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	2 590	1 078	(826)	252	(166)	105	-	295	3 076
<b>Total</b>	<b>13 081</b>	<b>1 663</b>	<b>(1 439)</b>	<b>224</b>	<b>(666)</b>	<b>105</b>	<b>0</b>	<b>295</b>	<b>13 039</b>

Les provisions sur avantages au personnel sont détaillées en note 19.

## NOTE 20 – PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

(En KEur)	31.12.2009	Service cost	Coût financier	Ecart actuariel	Coût des services passés	Prestations services	périmètre	31.12.2010
Régimes de retraite	3 305	124	90	-	-	(117)	-	3 404
Autres régimes postérieurs à l'emploi	6 026	-	309	-	-	(286)	-	6 049
Autres avantages à long terme	602	54	5	2	-	(160)	-	504
<b>Provisions pour avantage au personnel</b>	<b>9 934</b>	<b>179</b>	<b>403</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>(562)</b>	<b>-</b>	<b>9 956</b>

Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.

Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance.

Les différents taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Prime retraite France	6,24%	5,08%	4,13%
Retraite article 19 France	5,98%	4,16%	3,44%
Retraite Allemagne	6,74%	5,96%	NC
Médaille du travail France	5,98%	5,98%	3,77%
Régime Mutuelle salariés retraités France	6,29%	5,28%	4,09%

## NOTE 21 - ENGAGEMENTS

### A. Engagements donnés et reçus

#### Engagements donnés

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<b>Engagements de financement</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission			
Ouvertures de crédits confirmés	122 352	67 083	73 429
Autres <sup>(1)</sup>	132 112	77 542	83 303
<b>Engagements de garantie</b>			
Donnés aux établissements de crédit	15 351	20 208	25 633
Donnés à la clientèle	909	1 046	1 323
<b>Engagements sur titres <sup>(2)</sup></b>			
Titres à livrer	318 007	367 676	175 754

<sup>(1)</sup> Activité de margin trading dans les filiales allemande et espagnole

<sup>(2)</sup> Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

#### Autres engagements

Le prix payé pour l'acquisition de Veritas en 2005 est soumis à ajustement en 2010 en fonction des flux nets de collecte de 2005 à 2010. Cet ajustement a été soldé par anticipation dans le cadre de la cession de Veritas.

#### Engagements reçus

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<b>Engagements de financement</b>			
Reçus d'établissements de crédit	460 000	460 000	460 000
Reçus de la clientèle	14 284	19 009	24 306
<b>Engagements de garantie</b>			
Reçus d'établissements de crédit			
Autres engagements reçus <sup>(1)</sup>	134 222	112 789	140 634
<b>Engagements sur titres</b>			
Titres à recevoir <sup>(2)</sup>	318 007	367 676	175 754

<sup>(1)</sup> Activité de margin trading dans les filiales allemande et espagnole

<sup>(2)</sup> Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

**B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)**

(En KEur)	31.12.2009		31.12.2008		31.12.2007	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps		50 000		83 502		148 866
Contrats à terme de taux						
<i>Instruments conditionnels</i>	41 252	10 250	49 064	12 688	56 876	15 125
<b>Instruments de change</b>						
<i>Instruments fermes</i>						
Euros à recevoir		1 860		4 110		-
Devises à livrer		1 830		4 166		
<i>Instruments conditionnels</i>						
<b>Instruments sur actions et indices</b>						
<i>Instruments fermes</i>						
<i>Instruments conditionnels</i>						
<b>Instruments sur matières premières</b>						
<i>Instruments fermes</i>						
<i>Instruments conditionnels</i>						
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Autres instruments financiers à terme</b>						

**Détail des instruments de couverture au 31 décembre 2010**

	Nominal	Date d'échéance	Type de couverture	Juste valeur (KEur)	Variation JV 2010 (KEur)
<b>SWAPS</b>					
	-	31/12/2010	micro couverture		175
	-	31/12/2010	micro couverture		(166)
	50 000	01/10/2018	macro couverture	(5 614)	(942)
<b>Total Swaps</b>	<b>50 000</b>			<b>(5 614)</b>	<b>(933)</b>
<b>CAPS</b>					
	1 500	30/09/2013	macro couverture	0	0
	2 000	31/01/2014	macro couverture	0	0
	1 750	30/11/2014	macro couverture	4	-9
	5 000	30/11/2015	macro couverture	21	-25
<b>Total Caps</b>	<b>10 250</b>			<b>25</b>	<b>-34</b>
<b>Contrat de change à terme</b>					
	1 830	07/06/2011	Investissement net à l'étranger	30	30
<b>Total Change à terme</b>	<b>1 830</b>			<b>30</b>	<b>30</b>

**NOTE 22 - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES PAR DUREE RESTANT A COURIR**

**Échéances des actifs et passifs financiers**

<i>(En KEur au 31.12.10)</i>	<b>Jusqu'à 3 mois</b>	<b>De 3 mois à 1an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
<b>EMPLOIS</b>					
Caisse et Banques centrales	3 029	-	-	-	3 029
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 093	-	-	-	3 093
Instruments dérivés de couverture	55	-	-	-	55
Actifs financiers disponibles à la vente	3 378	17 612	106 684	359 033	486 707
Prêts et créances sur les établissements de crédit	264 211	14 075	266 177	218 060	762 523
Prêts et créances sur la clientèle	155 616	160 356	548 613	910 605	1 775 191
Opérations de location financement et assimilées	69	297	3 564	198	4 128
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 451	-	-	-	5 451
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
<b>Total Emplois</b>	<b>434 902</b>	<b>192 340</b>	<b>925 038</b>	<b>1 487 896</b>	<b>3 040 176</b>
<b>RESSOURCES</b>					
Banques centrales	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 888	-	-	-	2 888
Instruments dérivés de couverture	5 614	-	-	-	5 614
Dettes envers les établissements de crédit	87 559	-	-	4 738	92 297
Dettes envers la clientèle	2 519 252	74 886	101 787	35 192	2 731 118
Dettes représentées par un titre	8	-	-	-	8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	24	-	-	-	24
<b>Total Ressources</b>	<b>2 615 346</b>	<b>74 886</b>	<b>101 787</b>	<b>39 930</b>	<b>2 831 950</b>

**Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés**

<i>(En KEur au 31.12.10)</i>	<b>De 0 à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps			50 000	50 000
Contrats à terme de taux				
<i>Instruments conditionnels</i>	10 249	30 560	10 692	51 502
<b>Instruments de change</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
Euros à recevoir	1 860			1 860
Devises à livrer	1 830			1 830
<i>Instruments conditionnels</i>				
<b>Instruments sur actions et indices</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
<b>Instruments sur matières premières</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
<b>Dérivés de crédit</b>				
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				

**NOTE 23- PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Opérations avec les établissements de crédits</b>	<b>25 660</b>	<b>27 999</b>	<b>40 261</b>
Comptes à vue et prêts interbancaires	24 682	18 789	27 438
Titres et valeurs reçus en pension	978	9 210	12 823
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>70 363</b>	<b>82 023</b>	<b>97 372</b>
Créances commerciales	0	0	0
Autres concours à la clientèle <sup>(1)</sup>	69 959	81 721	96 827
Comptes ordinaires débiteurs	404	302	545
Titres et valeurs reçus en pension	0	0	0
Autres produits			0
<b>Opérations sur instruments financiers</b>	<b>12 300</b>	<b>2 195</b>	<b>2 406</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	11 649	364	47
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Prêts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	652	1 831	2 359
<b>Opérations de location-financement</b>	<b>246</b>	<b>268</b>	<b>303</b>
Location-financement immobilier	246	268	303
Location-financement mobilier	0	0	0
<b>Total produits d'intérêts</b>	<b>108 569</b>	<b>112 485</b>	<b>140 341</b>
<b>Opérations avec les établissements de crédits</b>	<b>(1 044)</b>	<b>(428)</b>	<b>(1 378)</b>
Emprunts interbancaires	(1 044)	(428)	(1 378)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>(31 057)</b>	<b>(33 560)</b>	<b>(49 486)</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	(14 098)	(12 889)	(15 091)
Autres dettes envers la clientèle	(16 959)	(20 671)	(34 395)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
<b>Opérations sur instruments financiers</b>	<b>(2 476)</b>	<b>(3 289)</b>	<b>(3 495)</b>
Dettes représentées par des titres	0	0	0
Dettes subordonnées et convertibles	0	0	0
Emprunts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	(2 476)	(3 289)	(3 495)
<b>Autres charges d'intérêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(46)</b>
<b>Total charges d'intérêts</b>	<b>(34 578)</b>	<b>(37 277)</b>	<b>(54 405)</b>

**<sup>(1)</sup> Détail des autres concours à la clientèle**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
- Crédits de trésorerie	1 104	1 367	2 023
- Crédits à l'exportation	0	0	0
- Crédits d'équipement	15 777	18 509	20 699
- Crédits à l'habitat	49 485	56 938	64 828
- Autres crédits à la clientèle	3 593	4 906	9 277
<b>Total</b>	<b>69 959</b>	<b>81 721</b>	<b>96 827</b>

**NOTE 24 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Produits de commissions</b>			
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	145 642	138 006	127 029
Opérations sur titres			
Opérations sur marchés primaires			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Prestations de services			
Autres			
<b>Total des produits</b>	<b>145 642</b>	<b>138 006</b>	<b>127 029</b>
<b>Charges de commissions</b>			
Opérations avec les établissements de crédit	(45 136)	(40 258)	(41 829)
Opérations sur titres			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Autres			
<b>Total des charges</b>	<b>(45 136)</b>	<b>(40 258)</b>	<b>(41 829)</b>

**NOTE 25 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(137)	(310)	(434)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	(113)	(220)	(212)
Résultat net des opérations de change	295	355	437
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>(176)</b>	<b>(209)</b>

**NOTE 26 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Activité courante</b>			
Plus-value de cession	10	18	1 931
Moins-value de cession	0	0	0
Pertes de valeur des titres à revenu variable	0	(0)	(43)
Plus-value de cession après rétrocession de la participation aux assurés sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)			
<b>Sous total</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>1 888</b>
<b>Titres à revenu variable détenus à long terme</b>			
Plus-value de cession	1	7	(1)
Moins-value de cession	(4)	0	(4)
Pertes de valeurs des titres à revenu variable	0	(35)	0
<b>Sous total</b>	<b>(3)</b>	<b>(28)</b>	<b>(5)</b>
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>(10)</b>	<b>1 883</b>

**NOTE 27 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Produits des autres activités</b>			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	31 040	27 525	40 718
<b>Sous total</b>	<b>31 040</b>	<b>27 525</b>	<b>40 718</b>
<b>Charges des autres activités</b>			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	(4)	(5)	(10)
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(1 392)	(163)	(4 116)
<b>Sous total</b>	<b>(1 396)</b>	<b>(168)</b>	<b>(4 127)</b>
<b>Total net</b>	<b>29 644</b>	<b>27 357</b>	<b>36 591</b>

**NOTE 28 - FRAIS DE PERSONNEL**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Rémunération de personnel	(36 243)	(38 821)	(43 352)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(15 941)	(15 580)	(17 115)
Charges de retraite – régime à cotisations définies			
Charges de retraite – régimes à prestations définies	(99)	972	(219)
Autres charges sociales et fiscales			
Participation, intéressement, abondement et décote	(2 725)	(3 293)	(2 691)
<b>Total</b>	<b>(55 008)</b>	<b>(56 722)</b>	<b>(63 377)</b>

**Jetons de présence**

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 100 KEur.

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Effectif fin de période</b>			
Cadres	300	298	320
Non Cadres	485	469	469
<b>Total</b>	<b>785</b>	<b>767</b>	<b>789</b>

	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Effectif fin de période</b>			
France	512	504	497
Etranger	273	263	292
<b>Total</b>	<b>785</b>	<b>767</b>	<b>789</b>

## NOTE 29 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

### 1. Montant de la charge enregistrée en résultat

(En KEur)	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2008	
	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	606	606	1 532	1 532	1 873	1 873
Charges nettes provenant des plans d'options		-	-	-	18	18

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

### 2. Description des plans de stocks options et d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'attribution d'options et d'actions gratuites approuvé par le CA du 16 juin 2006 prévoit pour la première fois la possibilité pour l'Emetteur d'offrir en achat ou en attribution des actions existantes. En d'autres termes, l'exercice des options et l'attribution d'actions ne donnera pas nécessairement lieu à une augmentation de capital, l'Emetteur se réservant la possibilité d'acheter sur le marché les actions destinées à couvrir le plan.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS									
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'Administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
<b>Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :</b>									
les mandataires sociaux	740 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin Olivier Lecler	350 000 30 000	0	50 000 30 000	140 000 70 000	100 000 70 000	0	150 000	55 406	55 406
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	784 000	9 200	0	Néant	30 000	50 000	50 000	25 490	25 487
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	100 479	141 690	149 387	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0	70 821	159 485	619 613	0	700 004	271 312	638 125



### Options Selftrade

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2010	Prix d'exercice des titres (Eur)
05/06/2000	20/07/2000	0	20,00
05/06/2000	21/07/2000	0	19,25
05/06/2000	21/07/2000	0	20,725
05/06/2000	16/08/2000	0	21,75
05/06/2000	23/01/2001	1 909	15,95

L'exercice de la totalité des options de souscription d'actions de Boursorama entraînerait une dilution totale de 2,80 % des actionnaires existants.

### Actions gratuites

Date du Conseil d'Administration	16 juin 2006	3 novembre 2006	26 juin 2008
Nombre total de droits attribués	335 000	14 000	170 018
Dont nombre d'actions pouvant être acquises par :			
<i>les mandataires sociaux</i>	aucune	aucune	aucune
<i>les premiers attributaires salariés (10 personnes)</i>	40 000	14 000	24 300
Date d'acquisition des actions	50% le 16 juin 2008 et 50% le 16 juin 2009	50% le 3 novembre 2008 et 50% le 3 novembre 2009	50% le 26 juin 2010 et 50% le 26 juin 2011
Nombre de droits radiés au 31/12/2010	335 000	14 000	17 847
Nombre de droits restants au 31/12/2010	0	0	76 693
Modalités d'exercice	Les actions ne sont attribuées, pour chacune des deux tranches, que sous réserve du respect d'une condition de performance. Plus précisément, les actions ne sont attribuées que si la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture est supérieure, à chacune des deux dates d'attribution, à 10,06 Eur pour la première et à 10,22 Eur pour la seconde. Par ailleurs, une fois attribuées, les actions doivent être conservées pour une durée de 2 ans au minimum avant d'être cédées.		Les actions sont attribuées définitivement, pour chacune des deux tranches, sous réserve du respect d'une condition de présence à la date d'acquisition

### Options distribuées et levées par les mandataires sociaux.

	N° du Plan	Date d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties	Prix de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options levées en 2010
Vincent Taupin	Plan n°1	21 mars 2000	350 000	15,7	
	Plan n°1	10 janvier 2001	50 000	7,15	50 000
	Plan n°2	18 juillet 2002	140 000	1,91	
	Plan n°2	30 juin 2004	100 000	5,91	35 000
	Plan n°2	27 juillet 2005	0	6,36	
	Plan n°3	16 juin 2006	150 000	10,06	
	Plan n°3	26 juin 2008	110 812	7,00	
Olivier Lecler	Plan n°1	21 mars 2000	30 000	15,7	
	Plan n°1	10 janvier 2001	30 000	7,15	14 479
	Plan n°2	18 juillet 2002	70 000	1,91	
	Plan n° 2	30 juin 2004	70 000	5,91	
	Plan n° 2	27 juillet 2005	0	6,36	

### 3. Hypothèses utilisées pour le calcul de la juste valeur des options et actions gratuites attribuées

Date du Conseil d'Administration	Stock options				
	30-juin-04	27-juil-05	16-juin-06	26-juin-08	26-juin-08
Nombre d'options pouvant être allouées	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Juste valeur	2,46	2,46	2,91	2,60	2,60
Méthode de valorisation	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Strike	5,91	5,91	10,06	7,00	7,00
Spot	5,78	5,78	9,6	6,29	6,29
Durée de l'option	6,5	6,5	5,5	5,5	5,5
Taux sans risque (%)	4,02%	4,02%	4,00%	4,88%	4,88%
Volatilité (%)	33%	33%	38%	40%	40%

Date du Conseil d'Administration	Actions gratuites					
	16-juin-06	16-juin-06	03-nov-06	03-nov-06	26-juin-08	26-juin-08
Nombre d'actions pouvant être allouées	167 500	167 500	7 000	7 000	85 009	85 009
Date d'acquisition des actions	16-juin-08	16-juin-09	03-nov-08	03-nov-09	26-juin-10	26-juin-11
Juste valeur à la date d'attribution des droits	5,420	5,570	5,420	5,570	5,377	5,155
Méthode de valorisation	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage
Condition de performance	Cours au 16/06/08 > 10,06 EUR	Cours au 16/06/09 > 10,06 EUR	Cours au 03/11/08 > 10,22 EUR	Cours au 03/11/09 > 10,22 EUR	non	non
Taux d'emprunt par le salarié	4,070%	4,070%	4,070%	4,070%	6,61%	6,61%
Spot à la grant date (EUR)	9,600	9,600	9,600	9,600	6,290	6,290

**NOTE 30 - COUT DU RISQUE**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Risque de contrepartie</b>			
Dotations nettes pour dépréciation	(890)	(1 209)	(993)
<b>Pertes non couvertes</b>	<b>(1 918)</b>	<b>(789)</b>	<b>(300)</b>
sur créances irrécouvrables	(399)	(612)	(300)
sur autres risques	(1 519)	(178)	(0)
<b>Récupérations</b>	<b>525</b>	<b>346</b>	<b>381</b>
sur créances irrécouvrables	525	346	381
sur autres risques			
<b>Autres risques</b>			
Dotations nettes aux autres dépréciations	(350)	(34)	336
<b>Total</b>	<b>(2 633)</b>	<b>(1 687)</b>	<b>(576)</b>

**NOTE 31 – GAINS ET PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Gains et pertes nets sur immobilisations d'exploitation	157	625	(644)
Gains et pertes sur filiales consolidées	0	14 000	7 668
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>14 625</b>	<b>7 024</b>

**NOTE 32 - IMPOTS SUR LES BENEFICES**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Charge fiscale courante	(14 355)	(28 543)	(14 800)
Charge fiscale différée	(8 741)	4 995	(3 518)
<b>Total de la charge d'impôt <sup>(1)</sup></b>	<b>(23 096)</b>	<b>(23 548)</b>	<b>(18 318)</b>

<sup>(1)</sup> La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Charge d'impôt théorique sur le résultat consolidé du Groupe	(9 636)	(24 060)	(23 529)
Impôt sur différence permanentes	(11 078)	889	2 693
Ecart de taux	(943)	293	675
Ecart sur déficits non activés	(1 438)	(1 493)	(1 513)
Activation complémentaire	-	823	3 356
<b>Charge nette d'impôts</b>	<b>(23 096)</b>	<b>(23 548)</b>	<b>(18 318)</b>

- La situation des reports déficitaires au 31 décembre 2010 s'analyse comme suit :

(En KEur)	Résultats fiscaux déficitaires	Equivalents impôts			Montant activé 2010
		Imposition au taux en vigueur dans la société consolidante	Impôt lié au différentiel de taux d'imposition avec les pays étrangers	Charge totale d'impôt différée	
France					
Allemagne	7 483	2 576	(212)	2 365	2 365
Espagne	16 636	5 728	(737)	4 991	2 229
Royaume-Uni	35 196	12 118	(2 615)	9 503	9 503
	<b>59 315</b>	<b>20 422</b>	<b>(3 564)</b>	<b>16 858</b>	<b>14 097</b>

### NOTE 33 – RESULTAT PAR ACTION

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net part du Groupe	7 583	48 702	49 900
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	5 999	45 872	45 624
Nombre d'actions ordinaires en circulation <sup>(2)</sup>	84 969 566	84 573 350	84 302 683
<b>Résultat par action (en Eur)</b>	<b>0,071</b>	<b>0,542</b>	<b>0,541</b>

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires <sup>(1)</sup>	5 999	45 872	45 624
Nombre d'actions ordinaires en circulation	84 969 566	84 573 350	84 302 683
Nombre de titres retenus au titre des éléments dilutifs	597 338	471 038	619 002
Nombre d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	85 566 904	85 044 388	84 921 685
<b>Résultat dilué par action (en Eur)</b>	<b>0,070</b>	<b>0,539</b>	<b>0,537</b>

(1) : L'écart correspond aux intérêts nets d'impôts à verser aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée

(2) : nombre d'actions émises hors titres d'auto-détention

## NOTE 34 – INFORMATIONS SECTORIELLES

### Information sectorielle de premier niveau : ventilation par zone géographique

(En MEur)		France	Allemagne	Royaume-Uni	Espagne	Total
<b>PNB</b>	31/12/2008	148,0	27,6	25,9	8,0	209,5
	31/12/2009	162,1	12,7	19,8	5,6	200,2
	31/12/2010	165,1	13,8	19,6	5,7	204,2
<b>Résultat d'exploitation</b>	31/12/2008	55,6	-3,8	7,9	1,7	61,3
	31/12/2009	71,0	-4,9	4,8	-4,6	66,2
	31/12/2010	64,3	-5,9	3,9	-4,8	57,6
<b>Résultat net (part totale)</b>	31/12/2008	36,9	3,3	8,7	1,2	50,0
	31/12/2009	49,4	-15,8	3,3	9,4	46,3
	31/12/2010	42,1	-34,9	2,4	-4,8	4,9
<b>Immobilisations</b>	31/12/2008	42,1	24,2	0,2	7,4	73,9
	31/12/2009	39,3	24,0	0,5	9,1	72,9
	31/12/2010	39,6	29,2	1,8	8,1	78,7
<b>Ecarts d'acquisition</b>	31/12/2008	105,3	80,3	26,7	0,0	212,3
	31/12/2009	105,3	70,1	28,6	0,0	204,0
	31/12/2010	105,3	42,6	29,5	0,0	177,4
<b>Autres actifs</b>	31/12/2008	2 491,8	58,7	23,0	30,2	2 603,7
	31/12/2009	2 671,9	81,7	20,8	94,9	2 869,3
	31/12/2010	3 062,7	139,4	19,2	102,4	3 323,6
<b>Autres passifs</b>	31/12/2008	2 168,9	67,4	4,8	46,9	2 288,0
	31/12/2009	2 336,1	68,9	5,0	67,8	2 477,7
	31/12/2010	2 740,1	122,8	5,0	75,9	2 943,8

### Information sectorielle : ventilation par secteur d'activité

En 2010, le groupe a modifié la répartition de ses revenus par secteur d'activité. Les activités suivies sont désormais la banque en ligne, le courtage en ligne et l'activité portail Internet.

Le groupe ne suit pas ces activités en termes de contribution au résultat net. A partir de l'exercice 2010, le suivi des produits d'exploitation a été remplacé par le suivi du produit net bancaire par activité.

Les informations relatives aux exercices 2008 et 2009 ont été retraitées afin d'être comparables à celles présentées pour l'exercice 2010.

(En MEur)		Bourse	banque	Média	Total
<b>Produit Net Bancaire</b>	31/12/2008	74,8	107,4	27,4	<b>209,5</b>
	31/12/2009	92,6	90,2	17,5	<b>200,2</b>
	31/12/2010	94,4	91,0	18,9	<b>204,2</b>

## NOTE 35 – OPERATIONS EN DEVISES

(En KEur)	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	3 544 677	3 559 587	3 096 303	3 141 077	2 839 495	2 893 713
USD	537	501	313	254	380	640
GBP	58 660	43 785	60 356	15 642	61 585	7 107
JPY						
Autres devises						
<b>Total</b>	<b>3 603 874</b>	<b>3 603 874</b>	<b>3 156 973</b>	<b>3 156 973</b>	<b>2 901 461</b>	<b>2 901 461</b>

## NOTE 36 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part les administrateurs, le Président Directeur Général et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les sociétés du Groupe Société Générale et la Caixa.

### 1. Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Avantages à court terme	1 295	1 173	1 712
Avantages postérieurs à l'emploi			
Avantages à long terme			
Indemnités de fin de contrat de travail			
Paievements en actions	31	99	171
<b>Total</b>	<b>1 326</b>	<b>1 272</b>	<b>1 883</b>

Le document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

### 2. Entités associées

#### Encours actifs avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	12 490	28 451	24 601
Comptes et prêts JJ	-	-	-
Comptes et prêts à terme	490 784	471 850	255 214
Prêts à la clientèle financière	1 022		
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	3 082	95 287	260 775
Titres disponibles à la vente	346 978	30 367	
Autres actifs	207 967	221 891	180 591
<b>Total encours actifs</b>	<b>1 062 322</b>	<b>847 845</b>	<b>721 181</b>

#### Encours passifs avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Comptes ordinaires créditeurs	8 675	-	1 144
Emprunts JJ	26 501	5 000	170 000
Emprunts à terme	42 857	60 252	
Dettes envers la clientèle	1 800	800	15 200
Dettes rattachées	-	0	2
Autres passifs	2 927	8 878	4 255
Instrument de capitaux propres	120 000	120 000	120 000
<b>Total encours passifs</b>	<b>202 760</b>	<b>194 930</b>	<b>310 601</b>

#### PNB avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Intérêts reçus	23 910	20 580	10 861
Intérêts payés	(3 271)	(3 627)	(2 181)
Produits de commission	1 983	2 639	938
Charges de commission	(29 353)	(30 144)	(14 384)
Résultat net des opérations financières	-	-	
Autres produits d'exploitation	1 102	1 014	266
<b>PNB</b>	<b>(5 628)</b>	<b>(9 539)</b>	<b>(4 491)</b>

## Frais généraux

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Autres charges générales d'exploitation	(3 102)	(5 222)	(2 258)
<b>Frais généraux</b>	<b>(3 102)</b>	<b>(5 222)</b>	<b>(2 258)</b>

## Engagements avec les parties liées

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Engagements sur instruments financiers à terme	101 502	145 254	219 748
Titres à livrer	51 324	80 986	106 500
Devises à livrer	1 830	4 166	1 878
Engagements de financement reçus	460 000	460 000	460 000
Titres à recevoir	207 664	286 691	279 753
Euros à recevoir	1 860	4 110	1 774

Par ailleurs, les administrateurs de Boursorama peuvent réaliser des transactions avec Boursorama, conclues dans des conditions normales. Ces opérations ne sont pas significatives au regard de la société.

## NOTE 37 – GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En KEur)	31.12.2010	Période	31.12.2009
<b>Écarts de conversion</b>	<b>(12 241)</b>	<b>2 027</b>	<b>(14 267)</b>
Ecart de réévaluation de la période		2 027	
Recyclage en résultat		-	
<b>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>(18 769)</b>	<b>(18 555)</b>	<b>(214)</b>
Ecart de réévaluation de la période		(18 555)	
Recyclage en résultat			
<b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>	<b>30</b>	<b>86</b>	<b>(56)</b>
Ecart de réévaluation de la période		86	
Recyclage en résultat		-	
<b>Impôts</b>	<b>6 249</b>	<b>6 164</b>	<b>85</b>
Dont impôt sur instruments dérivés de couverture	(10)	(29)	19
Dont impôt sur instruments de capitaux propres	6 259	6 194	65
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(24 730)</b>	<b>(10 278)</b>	<b>(14 453)</b>

Au 31.12.2010, les écarts de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à -18 769 KEur.

La décomposition de ce montant se présente comme suit :

(En KEur)	Plus values latentes	Moins values latentes	Réévaluation nette
Obligations et autres instruments de dettes	233	(19 016)	(18 783)
Actions et autres instruments de capitaux propres	14		14
<b>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>247</b>	<b>(19 016)</b>	<b>(18 769)</b>

### **5.3 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BOURSORAMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### **Estimations comptables**

- Comme indiqué dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations.

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des marques, des écarts d'acquisition, des impôts différés, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Pour ces estimations comptables significatives et en particulier pour celles portant sur l'évaluation des écarts d'acquisition, nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **III. VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard HELLER

Jean-Marc MICKELER



## 5.4 - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

### BILAN ET HORS BILAN SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

<i>(En KEur)</i>		<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>ACTIF</b>				
Caisse, banques centrales	Note 2	-	36	3 491
Effets publics et valeurs assimilées				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 3	629 282	616 261	600 784
Prêts et créances sur la clientèle	Note 4	1 757 150	1 684 541	1 777 762
Obligations et autres titres à revenu fixe	Note 5	402 503	85 293	2 056
Actions et autres titres à revenus variables	Note 5	101	104	3 515
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 6	134	115	208
Parts dans les entreprises liées	Note 6	173 800	213 914	182 425
Opération de location financement et assimilées		4 157	4 551	4 913
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 7	61 002	61 204	66 315
Actions propres	Note 5	21 860	23 196	13 330
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 8	286 139	280 227	153 940
<b>Total Actif</b>		<b>3 336 128</b>	<b>2 969 443</b>	<b>2 808 738</b>

<i>(En KEur)</i>		<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>PASSIF</b>				
Banques centrales				
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	105 986	102 341	155 697
Opérations avec la clientèle	Note 10	2 551 072	2 171 041	2 040 526
Dettes représentées par un titre	Note 11	8	8	8
Autres passifs et comptes de régularisation	Note 12	80 084	93 086	88 068
Provisions	Note 14	12 112	11 964	16 414
Dettes subordonnées	Note 15	121 375	121 631	124 169
<b>Total dettes</b>		<b>2 870 637</b>	<b>2 500 071</b>	<b>2 424 881</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital souscrit		35 083	34 927	34 770
Prime d'émission		358 973	357 257	355 711
Réserve légale		3 493	2 731	2 731
Réserves et report à nouveau		71 644	(9 355)	(35 798)
Résultat de l'exercice		(3 702)	83 812	26 443
<b>Total Passif</b>		<b>3 336 128</b>	<b>2 969 443</b>	<b>2 808 738</b>

<i>(En KEur)</i>		<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>HORS BILAN</b>				
<b>Engagements donnés</b>				
Engagements de financement donnés	Note 16	122 352	67 083	156 732
Engagements de garantie donnés	Note 16	16 259	21 254	26 957
Engagements sur titres	Note 16	318 007	367 676	175 754
Devises à livrer	Note 16	1 830	4 166	
<b>Engagements reçus</b>				
Engagements de financement reçus	Note 16	474 284	479 009	484 306
Engagements de garantie reçus	Note 16	-	39	72 367
Titres à recevoir	Note 16	318 007	367 676	175 754
Euros à recevoir		1 860	4 110	
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>				
Swaps	Note 16	50 000	83 502	123 795
Caps de trading	Note 16	41 252	49 064	61 688
Caps de couverture	Note 16	10 250	12 688	20 563

#### COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2010

<i>(En KEur)</i>		<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Intérêts et produits assimilés	Note 17	98 940	104 097	123 389
Intérêts et charges assimilés	Note 17	(36 460)	(42 257)	(61 371)
Produits et charges sur opérations de crédit bail et assimilées		243	265	280
Revenus des titres à revenus variables		5 076	7 100	2 460
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 18	117 555	114 354	107 492
Commissions (charges)	Note 18	(34 076)	(31 864)	(33 936)
<i>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociations</i>	Note 19	(329)	(452)	(5)
<i>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés</i>	Note 20	(18 686)	9 295	(4 203)
Produits des autres activités	Note 21	18 766	17 610	21 197
Charges des autres activités	Note 21	(22)	6	(118)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>151 007</b>	<b>178 154</b>	<b>155 185</b>
Frais de personnel	Note 22	(38 481)	(42 323)	(47 146)
Autres frais administratifs		(57 882)	(48 420)	(60 487)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(2 708)	(3 832)	(5 424)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>51 936</b>	<b>83 578</b>	<b>42 129</b>
Coût du risque	Note 23	(2 471)	(1 774)	(621)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>49 466</b>	<b>81 804</b>	<b>41 507</b>
Gain ou pertes sur actif immobilisé	Note 24	(39 746)	30 246	(1 266)
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>9 720</b>	<b>112 050</b>	<b>40 242</b>
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices		(13 422)	(28 237)	(13 799)
<b>Résultat net</b>		<b>(3 702)</b>	<b>83 812</b>	<b>26 443</b>

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En KEur)</i>	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31/12/2008</b>	<b>34 770</b>	<b>355 711</b>	<b>2 731</b>	<b>(35 798)</b>	<b>26 443</b>	<b>383 857</b>
Augmentation de capital	156	1 379				1 535
Fusion		168				168
Affectation du résultat 2008				26 443	(26 443)	0
Résultat 2009					83 812	83 812
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	<b>34 927</b>	<b>357 257</b>	<b>2 731</b>	<b>(9 355)</b>	<b>83 812</b>	<b>469 372</b>
Changement de méthode comptable <sup>(1)</sup>				(2 051)		(2 051)
<b>Capitaux propres au 01/01/2010</b>	<b>34 927</b>	<b>357 257</b>	<b>2 731</b>	<b>(11 406)</b>	<b>83 812</b>	<b>467 320</b>
Augmentation de capital	157	1 715				1 872
Fusion						0
Affectation du résultat 2009			762	83 050	(83 812)	0
Résultat 2010					(3 702)	(3 702)
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	<b>35 083</b>	<b>358 973</b>	<b>3 493</b>	<b>71 644</b>	<b>(3 702)</b>	<b>465 490</b>

(1) : Boursorama a appliqué le règlement CRC n°2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Ce règlement est applicable à compter du 1er janvier 2010. En application du règlement n°99-03, l'impact du changement à l'ouverture a été imputé par report à nouveau pour -2 051 KEur.

Le résultat 2009 a été affecté à la réserve légale pour 762 KEur et au report à nouveau pour 83 050 KEur

Au 31 décembre 2010, le capital social se compose de 87 708 116 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

## 5.5 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### NOTE 1 – NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

#### PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Boursorama exerce une activité d'intermédiation sur marchés financiers et de banque en ligne pour une clientèle de particuliers.

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

OnVista Bank, la succursale de Boursorama en Allemagne a été fermée le 4 octobre 2010.

#### PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de Boursorama relatifs à l'exercice 2010 ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit en France (règlements 99-04 et 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

Les états financiers des succursales étrangères, établis selon les règles du pays d'origine, ont été retraités afin de les rendre conformes aux principes comptables français.

Boursorama applique le règlement CRC n°2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Ce règlement est applicable à compter du 1er janvier 2010. En application du règlement n°99-03, l'impact du changement à l'ouverture a été imputé par report à nouveau.

#### • Créances envers les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Boursorama de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence d'une garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

- **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition aux valeurs d'apport. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilité, selon la méthode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels acquis	1 ou 3 ans
Frais d'établissement	3 ans

Les fonds de commerce issus des fusions absorptions de Selftrade et CaixaBank France par Boursorama ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est déterminée en utilisant la méthode des cash flows futurs actualisés des activités générées en France.

- **Portefeuilles titres**

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres détenus à l'origine dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est

déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

#### Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

#### Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Boursorama a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

#### Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Boursorama, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Boursorama, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Boursorama.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Boursorama, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

- **Actions propres**

Conformément au règlement CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008, les actions propres sont divisées en deux catégories :

- Les actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans d'attributions gratuites ou à des plans d'options d'achat d'actions déterminés. Un passif est alors comptabilisé égal au produit entre le coût d'entrée des actions, diminué du prix d'exercice dans le cas des plans d'options d'achat, par le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution.
- Les actions disponibles pour être attribuées aux salariés ou pour régularisation des cours de bourse. Elles sont évaluées au plus bas de leur valeur d'usage (représentée par la valeur de marché) et de leur prix d'acquisition.

- **Opérations sur les instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

- **Provisions pour risques et charges**

Ces provisions sont déterminées sur la base d'une analyse au cas par cas des risques et charges que supportera la société. En application du règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- **Dettes subordonnées**

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

- **Impôt courant**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

- **Avantages au personnel**

Boursorama, en France et à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir l'intégralité de ces engagements. Elle est évaluée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Par ailleurs, Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

- **Reconnaissance des revenus**

Boursorama enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant les services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

- **Résultat exceptionnel**

La rubrique Résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par Boursorama dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Boursorama.

#### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.



**NOTE 2 – CAISSE, BANQUES CENTRALES**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Caisse	-	-	36
Banques Centrales	-	36	3 455
<b>Total Caisse, Banques Centrales</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>3 491</b>

Le poste "banques centrales" était essentiellement constitué des réserves obligatoires des succursales auprès des banques centrales allemande et espagnole. Suite à la filialisation des activités des succursales, ce poste est en forte baisse.

**NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Comptes et prêts</b>			
<b>à vue et au jour le jour</b>	<b>10 116</b>	<b>95 912</b>	<b>28 397</b>
Comptes ordinaires	10 116	95 912	28 397
Prêts et comptes au jour le jour et autres	-	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
<b>à terme</b>	<b>607 368</b>	<b>419 271</b>	<b>186 881</b>
Prêts et comptes à terme	602 630	415 000	186 881
Prêts subordonnés et participatifs	4 738	4 271	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
Créances rattachées	8 717	5 792	4 793
<b>Titres reçus en pension livrée<sup>(1)</sup></b>	<b>3 082</b>	<b>95 287</b>	<b>380 712</b>
<b>Total Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>629 282</b>	<b>616 261</b>	<b>600 784</b>

<sup>(1)</sup> Les titres reçus en pension livrée correspondent au placement d'une partie des dépôts de la clientèle Boursorama, replacé sous forme de titres reçus en pension livrée auprès du Groupe Société Générale.

**Répartition par échéance : prêts et titres reçus en pension livrée par durée restant à courir**

<i>(En KEur)</i>	<b>&lt;1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Prêts à terme par durée restant à courir	155 496	237 133	210 000
Titres reçus en pension livrée par durée restant à courir	2 752	330	

#### NOTE 4 – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<b>Prêts et avances à la clientèle</b>			
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle <sup>(1)</sup>			
<i>Crédits de trésorerie</i>	116 881	110 955	121 602
<i>Crédits à l'exportation</i>	-	-	-
<i>Crédits à l'équipement</i>	190 854	233 860	294 919
<i>Crédits à l'habitat</i>	1 354 137	1 233 544	1 228 669
<i>Autres crédits</i>	65 340	75 970	99 273
<b>Sous Total</b>	<b>1 727 212</b>	<b>1 654 328</b>	<b>1 744 463</b>
Prêts à la clientèle financière	5 522	1 594	305
Comptes ordinaires débiteurs	3 851	4 774	8 543
Créances rattachées	4 683	4 689	6 421
<b>Total sains</b>	<b>1 741 269</b>	<b>1 665 385</b>	<b>1 759 732</b>
Créances douteuses non compromises			
<i>Créances douteuses</i>	3 470	5 598	7 858
<i>Dépréciation sur créances douteuses</i>	(1 963)	(2 185)	(2 987)
Créances douteuses compromises			
<i>Créances douteuses</i>	21 210	22 786	20 164
<i>Dépréciation sur créances douteuses</i>	(6 837)	(7 043)	(7 006)
<b>Total douteux nets</b>	<b>15 881</b>	<b>19 156</b>	<b>18 029</b>
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>1 757 150</b>	<b>1 684 541</b>	<b>1 777 762</b>

#### Opérations avec la clientèle par durée restant à courir

(En KEur)	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et avances à la clientèle	267 994	548 613	910 605
Prêts à la clientèle financière	1 022	4 500	
Comptes ordinaires débiteurs	3 851		
Créances douteuses	24 681		

#### Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Clientèle non financière			
Entreprises	418 113	517 008	646 190
Particuliers	1 306 384	1 134 200	1 093 722
Collectivités locales	-	52	203
Professions libérales	2 414	3 068	4 348
Gouvernements et Administrations Centrales	39	-	-
Autres	263	-	-
<b>Total</b>	<b>1 727 212</b>	<b>1 654 328</b>	<b>1 744 463</b>

## NOTE 5

### a) Titres de transaction

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Actions – Titres prêtés	-	-	965
Actions – Titres empruntés	-	-	2 497
<b>Sous total actions et titres à revenus variables</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 463</b>
<b>Total Titres de transaction</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 463</b>

Les titres prêtés et empruntés concernaient la succursale espagnole. Suite à la filialisation de la succursale, ce poste est maintenant à zéro.

### b) Titres de placement

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2009	Acquisitions 2010	Cessions, remboursements 2010	Effet périmètre 2010	Autres	31.12.2010
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 013	84 962	649 727	(328 300)	-	35	406 424
Créances rattachées	43	544	6 256	(2 945)	-	9 885	13 739
Dépréciation	-	(213)	-	-	-	(17 448)	(17 661)
<b>Sous-total Obligations et autres titres à revenus fixes</b>	<b>2 056</b>	<b>85 293</b>	<b>655 982</b>	<b>(331 245)</b>	<b>-</b>	<b>(7 528)</b>	<b>402 503</b>
Actions et autres titres à revenus variables	55	104	-	-	-	(3)	101
Dépréciation	(2)	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total Actions et autres titres à revenus variables</b>	<b>53</b>	<b>104</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>101</b>
<b>Total Titres de placement</b>	<b>2 108</b>	<b>85 397</b>	<b>655 982</b>	<b>(331 245)</b>	<b>-</b>	<b>(7 531)</b>	<b>402 604</b>

L'effet périmètre sur les titres de placement concerne la sortie de périmètre à la suite de la filialisation des activités de la succursale allemande.

### Obligations et autres titres à revenus fixes par durée restant à courir

(En KEur)	<3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations et autres titres à revenus fixes	0	0	47 166	359 258

### c) Actions propres

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Actions propres	23 098	23 196	22 599
<i>dont actions propres affectées à des plans déterminés</i>	<i>637</i>	<i>1 430</i>	<i>1 532</i>
<i>dont actions propres disponibles</i>	<i>22 461</i>	<i>21 766</i>	<i>21 066</i>
Provision des actions propres	(1 238)	-	(9 269)
<b>Total des actions propres</b>	<b>21 860</b>	<b>23 196</b>	<b>13 330</b>

Les actions propres regroupent les actions Boursorama acquises en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologie reconnue par l'AMF ;
- mettre en place ou honorer des programmes d'options d'achats d'action ou de distribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions respectivement des articles L.225-180 et L.225-197-2 du Code de Commerce
- de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Au 31 décembre 2010, la société détient 2 814 028 titres d'auto-détention, soit 3,2% de son capital.

#### Caractéristiques des plans de stock options et actions gratuites couverts par des achats d'actions propres

Stock options	Tranche n°1	Tranche n°2	
		A	B
Date du Conseil d'Administration	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	900 000	296 802	730 305
Point de départ d'exercice des options	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	7 ans à compter de l'attribution	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans		
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	50 000	25 490	25 487
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	700 004	271 312	638 125

#### Actions gratuites

Date du Conseil d'Administration	26 juin 2008
Nombre total de droits attribués	170 018
Dont nombre d'actions pouvant être acquises par :	
Les mandataires sociaux	Aucune
Les premiers attributaires salariés (10 personnes)	24 300
Date d'acquisition des actions	50% le 26/06/2010 et 50% le 26/06/2011
Nombre de droits radiés au 31/12/2010	17 847
Nombre de droits restants au 31/12/2010	76 693
Modalités d'acquisition	Les actions sont attribuées définitivement, pour chacune des deux tranches, sous réserve du respect d'une condition de présence à la date d'acquisition.

## NOTE 6 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>(En KEur)</i>	Valeur brute au 31.12.2009	Acquisitions	Cessions	Change	Autres	Valeur brute au 31.12.2010	Cumul des dépréciations au 31.12.2009	Dépréciations de l'année 2010	Reprises de l'année 2010	Autres	Cumul des dépréciations au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.2009
Participations et autres titres détenus à long terme	117	31	(17)	-	-	131	(42)	-	-	6	(35)	96	75
Parts dans les entreprises liées	224 914	-	-	(523)	(0)	224 391	(11 000)	(39 592)	-	-	(50 592)	173 800	213 914
<b>Sous-total</b>	<b>225 031</b>	<b>31</b>	<b>(17)</b>	<b>(523)</b>	<b>(0)</b>	<b>224 522</b>	<b>(11 042)</b>	<b>(39 592)</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>(50 627)</b>	<b>173 895</b>	<b>213 990</b>
Avances	40		(2)			38					-	38	40
<b>Total</b>	<b>225 071</b>	<b>31</b>	<b>(19)</b>	<b>(523)</b>	<b>(0)</b>	<b>224 561</b>	<b>(11 042)</b>	<b>(39 592)</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>(50 627)</b>	<b>173 934</b>	<b>214 030</b>

### Provisions sur titres de participation

<i>(En KEur)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Provision sur parts dans les entreprises liées	(50 592)	(11 000)	(4 000)
Provisions sur autres titres de participation	(35)	(42)	(33)
<b>Total provisions sur titres de participation</b>	<b>(50 627)</b>	<b>(11 042)</b>	<b>(4 033)</b>

**NOTE 6 A – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

	Informations financières									
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé (2010)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos (2010)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
(en KEur)				Brute	Nette					
<b>Filiales et participations</b>										
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société</b>										
<b>1. Filiales (détenues à plus de 50%)</b>										
Talos Holding	7 513	34 716	100,00	51 888	51 888		4 884	4 879	5 032	
OnVista AG	6 700	33 471	92,92	128 247	77 656		-	(7 032)		
Self Bank	86 658	(4 598)	51,00	44 195	44 195		5 680	(4 775)		
<b>2. Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>										
Néant										
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société</b>										
Filiales françaises										
Filiales étrangères	60	(25)	100	60	60	-	-	(7)		
Participations dans les sociétés françaises				131	96	38				
Participations dans les sociétés étrangères										
<b>C. Renseignements globaux sur les titres</b>										
Filiales françaises				60	60	-		-		
Filiales étrangères				224 331	173 740					
Participations dans les sociétés françaises				131	96	38				
Participations dans les sociétés étrangères				-	-	-				

OnVista AG est une société cotée.

**NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

	Valeur brute au 31.12.2009	Acquisitions	Cessions	Autres	Valeur brute au 31.12.2010	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2009	Dotations aux amortissements de l'année 2010	Reprises d'amortissements de l'année 2010	Autres	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.2009
<i>(En KEur)</i>												
<b>Immobilisations incorporelles</b>												
Logiciel, frais d'étude informatique	12 0706	649	(21)	1 146	14 480	(10 230)	(1 588)	21	(9)	(11 806)	2 674	2 476
Immobilisations en cours	223	1 494	-	(1 086)	630				-		630	223
Autres	57 274	-	(515)	-	56 759	(1 297)	(162)	-	(0)	(1 459)	55 300	55 977
<b>Sous-total</b>	<b>70 202</b>	<b>2 143</b>	<b>(536)</b>	<b>60</b>	<b>71 869</b>	<b>(11 527)</b>	<b>(1 751)</b>	<b>21</b>	<b>(9)</b>	<b>(13 266)</b>	<b>58 604</b>	<b>58 676</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>												
Terrains et constructions	43	-	(13)	-	30	(13)	(1)	9	-	(5)	25	30
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-				-		-	-
Autres	12 693	1 001	(660)	(58)	12 976	(10 194)	(956)	551	(4)	(10 603)	2 374	2 499
<b>Sous-total</b>	<b>12 735</b>	<b>1 001</b>	<b>(673)</b>	<b>(58)</b>	<b>13 006</b>	<b>(10 207)</b>	<b>(957)</b>	<b>560</b>	<b>(4)</b>	<b>(10 607)</b>	<b>2 399</b>	<b>2 528</b>
<b>Total immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>82 938</b>	<b>3 144</b>	<b>(1 208)</b>	<b>2</b>	<b>84 875</b>	<b>(21 733)</b>	<b>(2 708)</b>	<b>580</b>	<b>(12)</b>	<b>(23 873)</b>	<b>61 002</b>	<b>61 204</b>

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

<i>(En KEur)</i>	Mises au rebut	Sortie de périmètre	Virement comptable	Valeur brute Autres mouvements 2010	Mises au rebut	Sortie de périmètre	Virement comptable	Amortisse- ments et dépréciations Autres mouvements 2010
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Logiciel, frais d'étude informatique	-	-	1 146	1 146	-	-	(9)	(9)
Immobilisations en cours	-	-	(1 086)	(1 086)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	<b>60</b>	<b>60</b>	-	-	<b>(9)</b>	<b>(9)</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	(58)	(58)	-	-	(4)	(4)
<b>Sous-total</b>	-	-	<b>(58)</b>	<b>(58)</b>	-	-	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>
<b>Total immobilisations corporelles et incorporelles</b>	-	-	<b>2</b>	<b>2</b>	-	-	<b>(12)</b>	<b>(12)</b>



**NOTE 8 – AUTRES ACTIFS**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Créances auprès des marchés SRD			
Dépôts de garantie versés	206 740	222 506	83 994
Créances fiscales	15 246	738	563
Autres actifs	41 015	36 535	42 156
Créances douteuses	396	379	519
<b>Total brut</b>	<b>263 397</b>	<b>260 157</b>	<b>127 232</b>
Dépréciation	(289)	(266)	(251)
<b>Total net</b>	<b>263 108</b>	<b>259 892</b>	<b>126 981</b>

**COMPTES DE REGULARISATION**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Charges constatées d'avance	4 754	4 869	6 075
Produits divers à recevoir	9 684	8 912	9 396
Comptes d'encaissement	7 968	5 920	10 544
Autres comptes de régularisation	624	635	944
<b>Total brut</b>	<b>23 031</b>	<b>20 336</b>	<b>26 959</b>

**NOTE 9 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Dettes à vue au jour le jour :</b>			
Dépôts et comptes ordinaires	9 009	1 271	8 492
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	35 916	11 010	147 046
<b>Sous total</b>	<b>44 925</b>	<b>12 821</b>	<b>155 538</b>
<b>Dettes à terme :</b>			
Emprunts et comptes à terme	60 708	89 072	-
Valeurs données en pension à terme	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>60 708</b>	<b>89 072</b>	<b>-</b>
Dettes rattachées	353	988	158
Titres donnés en pension	-	-	-
<b>Total</b>	<b>105 986</b>	<b>102 341</b>	<b>155 697</b>

<i>(En KEur)</i>	<b>&lt;1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Dettes à terme par durée restant à courir	44 003	11 967	4 738

## NOTE 10 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Comptes d'épargne à régime spécial			
à vue	900 639	623 119	443 657
à terme	339 713	324 322	272 619
<b>Sous total</b>	<b>1 240 352</b>	<b>947 441</b>	<b>716 275</b>
Autres dépôts clientèle à vue	1 020 244	897 359	824 983
Dépôts à terme de la clientèle financière	12 300	6 800	24 600
Autres dépôts clientèle à terme	263 474	305 311	456 425
Dettes rattachées	14 702	14 129	18 242
<b>Total dépôts clientèle</b>	<b>2 551 072</b>	<b>2 171 041</b>	<b>2 040 526</b>
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 551 072</b>	<b>2 171 041</b>	<b>2 040 526</b>

### Opérations avec la clientèle par durée restant à courir :

<i>(En KEur)</i>	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	317 566	19 149	2 999
Dépôts à terme de la clientèle financière	12 300	-	-
Autres dépôts clientèle à terme	148 642	82 639	32 193

## NOTE 11 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Bons de caisse	8	8	8
Emprunts obligataires	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<i>Dont montant des dettes à taux variables</i>			

## NOTE 12 – AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

### Autres passifs

<i>(En KEur)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts de garantie reçus	2 590	2 557	5 587
Charges à payer sur engagements sociaux	13 607	16 647	13 993
Dettes d'impôts	1 252	14 818	15 756
Autres passifs	52 779	52 640	42 206
Dettes sur titres empruntés	-	-	3 432
<b>Total</b>	<b>70 228</b>	<b>86 662</b>	<b>80 975</b>

### Comptes de régularisation

<i>(En KEur)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Produits constatés d'avance	3 504	991	925
Charges à payer	485	514	1 526
Comptes d'encaissement	4 599	3 480	3 909
Autres comptes de régularisation	1 268	1 440	732
<b>Total</b>	<b>9 856</b>	<b>6 425</b>	<b>7 093</b>

## NOTE 13 – COMPTES ET PLANS D'EPARGNE-LOGEMENT

### 1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>
Plans d'épargne-logement (PEL)	
Ancienneté de moins de 4 ans	11 364
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	24 064
Ancienneté de plus de 10 ans	10 181
<b>Sous-total</b>	<b>45 609</b>
Comptes épargne-logement (CEL)	7 826
<b>Total</b>	<b>53 435</b>

### 2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>
Ancienneté de moins de 4 ans	382
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0
Ancienneté de plus de 10 ans	0
<b>Total</b>	<b>382</b>

### 3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

Au 31.12.2010, les provisions s'établissent à 105 K€.

### 4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques. Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

## NOTE 14 – PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

### A. Dépréciation d'actifs

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Établissements de crédit	-	-	-
Crédits à la clientèle	(8 800)	(9 228)	(9 992)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes			
Titres de placement et actions propres	(1 238)	-	(9 270)
Immobilisations	(1 375)	(1 213)	(1 031)
Titres de participation	(50 627)	(11 042)	(4 033)
Autres	(289)	(266)	(251)
<b>Total</b>	<b>(62 328)</b>	<b>(21 749)</b>	<b>(24 578)</b>

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En KEur)	Stock au 31.12.2009	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actuali- sation	Variations de périmètre	Stock au 31.12.2010
Etablissement de crédit	-							
Crédits à la clientèle	(9 228)	(2 347)	1 495	(852)	810	470		(8 800)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-	-	-	-		-
Groupes d'actifs homogènes					-			
Titres de placement et actions propres	-	(1 270)	31	(1 238)	-	-		(1 238)
Immobilisations	(1 213)	(161)	-	(161)	-			(1 375)
Titres de participation	(11 042)	(39 592)	-	(39 592)	7			(50 627)
autres	(266)	(48)	16	(32)	9			(289)
<b>Total</b>	<b>(21 749)</b>	<b>(43 418)</b>	<b>1 542</b>	<b>(41 875)</b>	<b>826</b>	<b>470</b>		<b>(62 328)</b>

## B. Provisions

(En KEur)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	9 425	9 414	10 279
Provisions fiscales	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	-	1 136
Provisions pour autres risques et charges	2 687	2 550	4 998
<b>Total</b>	<b>12 112</b>	<b>11 964</b>	<b>16 414</b>

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

<i>(En KEur)</i>	Stock au 31.12.2009	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actuali- sation PEL/CEL	Variations de périmètre	Stock au 31.12.2010
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	9 414	528	(517)	11	-	-	-	9 425
Provisions fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	2 550	982	(794)	188	(156)	105	-	2 687
<b>Total</b>	<b>11 964</b>	<b>1 510</b>	<b>(1 311)</b>	<b>199</b>	<b>(156)</b>	<b>105</b>	-	<b>12 112</b>

L'engagement santé vis-à-vis des salariés retraités, provisionné à hauteur de 6,0 MEur au 31.12.2009, est provisionné à hauteur de 6,0 MEur au 31.12.2010.

#### NOTE 15 – DETTES SUBORDONNEES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Dettes subordonnées	120 000	120 000	120 000
Dettes rattachées	1 375	1 631	4 169
<b>Total</b>	<b>121 375</b>	<b>121 631</b>	<b>124 169</b>

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

## NOTE 16 – ENGAGEMENTS

### A. Engagements donnés et reçus

#### Engagements donnés

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Engagements de financement</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission			
Ouvertures de crédits confirmés	122 352	67 083	73 429
Autres <sup>(1)</sup>	-	-	83 303
<b>Engagements de garantie</b>			
Donnés aux établissements de crédit	15 351	20 208	25 633
Donnés à la clientèle	909	1 046	1 323
<b>Engagements sur titres</b>			
Titres à livrer <sup>(2)</sup>	318 007	367 676	175 754

(1) Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole - Suite à la filialisation des activités des succursales, ce poste est maintenant à zéro

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

#### Engagements reçus

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Engagements de financement</b>			
Reçus d'établissements de crédit	460 000	460 000	460 000
Reçus de la clientèle	14 284	19 009	24 306
<b>Engagements de garantie</b>			
Reçus d'établissements de crédit			
Autres engagements reçus <sup>(1)</sup>	-	39	72 367
<b>Engagements sur titres</b>			
Titres à recevoir <sup>(2)</sup>	318 007	367 676	175 754

(1) Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole - Suite à la filialisation des activités des succursales, ce poste est en forte baisse

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

**B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>		<b>31.12.2009</b>	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps		50 000		83 502
Contrats à terme de taux				
<i>Instruments conditionnels</i>	41 252	10 250	49 064	12 688
<b>Instruments de change</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
Euro à recevoir		1 860		4 110
Devises à livrer		1 830		4 166
<i>Instruments conditionnels</i>				
<b>Instruments sur actions et indices</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
<b>Instruments sur matières premières</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
<b>Dérivés de crédit</b>				
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				

**NOTE 17 – PRODUITS ET CHARGES D’INTERETS**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Opérations avec les établissements de crédits</b>	<b>18 030</b>	<b>19 251</b>	<b>22 114</b>
Comptes à vue et prêts interbancaires	17 051	10 041	9 291
Titres et valeurs reçus en pension	978	9 210	12 823
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>70 345</b>	<b>82 762</b>	<b>98 869</b>
Créances commerciales	0	0	0
Autres concours à la clientèle <sup>(1)</sup>	70 062	82 503	98 324
Comptes ordinaires débiteurs	282	259	545
Titres et valeurs reçus en pension	0	0	0
Autres produits			
<b>Opérations sur instruments financiers</b>	<b>10 566</b>	<b>2 084</b>	<b>2 406</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	9 914	253	47
Actifs financiers détenus jusqu’à l’échéance	0	0	0
Prêts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	652	1 831	2 359
<b>Total produits d’intérêts</b>	<b>98 940</b>	<b>104 097</b>	<b>123 389</b>
<b>Opérations avec les établissements de crédits</b>	<b>(3 583)</b>	<b>(5 453)</b>	<b>(7 898)</b>
Emprunts interbancaires (*)	(3 583)	(5 453)	(7 898)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>(30 401)</b>	<b>(33 514)</b>	<b>(49 978)</b>
Compte d’épargne à régime spécial	(14 098)	(12 889)	(15 091)
Autres dettes envers la clientèle	(16 303)	(20 625)	(34 887)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
<b>Opérations sur instruments financiers</b>	<b>(2 476)</b>	<b>(3 289)</b>	<b>(3 495)</b>
Dettes représentées par des titres	0	0	0
Dettes subordonnées et convertibles	0	0	0
Emprunts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	(2 476)	(3 289)	(3 495)
<b>Autres charges d’intérêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total charges d’intérêts</b>	<b>(36 460)</b>	<b>(42 257)</b>	<b>(61 371)</b>
<i>(*) dont intérêts sur dettes subordonnées</i>	<i>(2 415)</i>	<i>(4 317)</i>	<i>(6 521)</i>

**<sup>(1)</sup> Détail des autres concours à la clientèle**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Crédits de trésorerie	1 104	1 367	2 023
Crédits à l’exportation	0	0	0
Crédits d’équipements	15 777	18 509	20 699
Crédits à l’habitat	49 485	56 938	64 828
Autres crédits à la clientèle	3 696	5 688	10 774
<b>Total</b>	<b>70 062</b>	<b>82 503</b>	<b>98 324</b>



**NOTE 18 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Produits de commissions</b>			
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	117 555	114 354	107 492
Opérations sur titres			
Opérations sur marchés primaires			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Prestations de services			
Autres			
<b>Total des produits</b>	<b>117 555</b>	<b>114 354</b>	<b>107 492</b>
<b>Charges de commissions</b>			
Opérations avec les établissements de crédit	(34 076)	(31 864)	(33 936)
Opérations sur titres			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Autres			
<b>Total des charges</b>	<b>(34 076)</b>	<b>(31 864)</b>	<b>(33 936)</b>

**NOTE 19 – GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(54)	(250)	(408)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	(355)	(185)	(37)
Résultat net des opérations de change	80	(17)	440
<b>Total</b>	<b>(329)</b>	<b>(452)</b>	<b>(5)</b>

**NOTE 20 – GAINS OU PERTES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Activité courante</b>			
Plus-value de cession	20	261	1 931
Moins-value de cession	(20)	(21)	(174)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(18 686)	9 055	(5 959)
<b>Total</b>	<b>(18 686)</b>	<b>9 295</b>	<b>(4 203)</b>

## NOTE 21 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<b>Produits des autres activités</b>			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	18 766	17 610	21 197
<b>Sous total</b>	<b>18 766</b>	<b>17 610</b>	<b>21 197</b>
<b>Charges des autres activités</b>			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(22)	6	(118)
<b>Sous total</b>	<b>(22)</b>	<b>6</b>	<b>(118)</b>
<b>Total net</b>	<b>18 744</b>	<b>17 616</b>	<b>21 079</b>

## NOTE 22 – FRAIS DE PERSONNEL

<i>(En KEur)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Rémunérations du personnel	(22 633)	(26 356)	(29 734)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(13 128)	(13 296)	(14 779)
Charges de retraite - régimes à cotisations définies			
Charges de retraite - régimes à prestations définies	(87)	317	(174)
Autres charges sociales et fiscales			
Participation, intéressement, abondement et décote	(2 633)	(2 988)	(2 459)
<b>Total</b>	<b>(38 481)</b>	<b>(42 323)</b>	<b>(47 146)</b>

### Rémunération des organes de direction

Les rémunérations versées en 2010 aux organes de direction s'élèvent à 1 295 KEur (dont 956 KEur de rémunération variable au titre de l'exercice 2009). Les indemnités de fin de carrière sont couvertes, comme pour les autres salariés, par un régime à cotisations définies, sans avantage complémentaire (cf. principes comptables).

### Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 100 KEur.

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

### Ventilation des effectifs (effectif fin de période)

	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<b>Effectif fin de période</b>			
Cadres	262	257	297
Non Cadres	250	247	297
<b>Total</b>	<b>512</b>	<b>504</b>	<b>594</b>
<b>Effectif fin de période</b>			
France	512	504	497
Etranger	-	-	97
<b>Total</b>	<b>512</b>	<b>504</b>	<b>594</b>

**NOTE 23 – COUT DU RISQUE**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Risque de contrepartie</b>			
Dotations nettes pour dépréciation	(884)	(1 266)	(983)
<b>Pertes non couvertes</b>	<b>(1 832)</b>	<b>(764)</b>	<b>(299)</b>
- sur créances irrécouvrables	(312)	(586)	(299)
- sur autres risques	(1 519)	(178)	(0)
<b>Récupérations</b>	<b>525</b>	<b>346</b>	<b>381</b>
- sur créances irrécouvrables	525	346	381
- sur autres risques			
<b>Autres risques</b>			
Dotations nettes aux autres provisions	(279)	(90)	280
<b>Total</b>	<b>(2 471)</b>	<b>(1 774)</b>	<b>(621)</b>

**NOTE 24 – GAINS OU PERTES SUR ACTIF IMMOBILISE**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Titres de participation et de filiales</b>			
Gains et pertes sur titres de filiales	0	35 176	1 605
Gains et pertes sur titres de participation détenus à long terme	(3)	1	24
Dépréciations des titres de filiales	(39 592)	(11 000)	(3 015)
Dépréciation des titres de participation détenus à long terme	0	(35)	0
<b>Immobilisations et autres actifs</b>			
Gains et pertes sur cessions d'immobilisations et autres actifs	(152)	6 104	121
<b>Total</b>	<b>(39 746)</b>	<b>30 246</b>	<b>(1 266)</b>

**NOTE 25 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Les transactions avec les parties liées regroupent les opérations avec les sociétés du Groupe Société Générale ainsi qu'avec la Caixa.

**Encours actifs avec les parties liées**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	6 093	19 458	21 417
Comptes et prêts JJ	-	-	-
Comptes et prêts à terme	457 240	420 791	191 342
Prêts à la clientèle financière	5 522		
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	3 082	95 287	374 490
Titres de placement	343 857	27 225	
Autres actifs	206 840	221 524	75 002
<b>Total encours actifs</b>	<b>1 022 633</b>	<b>784 285</b>	<b>662 251</b>

**Encours passifs avec les parties liées**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Comptes ordinaires créditeurs	8 955	1 221	7 215
Emprunts JJ	26 501	5 000	145 000
Emprunts à terme	56 322	85 789	
Dettes clientèle	1 800	6 938	26 160
Dettes rattachées	0	0	132
Autres passifs	2 971	8 947	3 230
Dettes subordonnées et dettes rattachées	-	121 631	124 169
<b>Total encours passifs</b>	<b>96 549</b>	<b>229 525</b>	<b>305 906</b>

**PNB avec les parties liées**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Intérêts reçus	23 144	19 675	21 907
Intérêts payés	1 274	(8 831)	(11 636)
Produits de commission	235	586	2 827
Charges de commission	(23 951)	(24 943)	(24 586)
Résultat net des opérations financières	-	-	-
Dividendes reçus	5 032	7 006	2 328
Autres produits d'exploitation	1 507	1 202	1 948
<b>PNB</b>	<b>7 242</b>	<b>(5 303)</b>	<b>(7 212)</b>

**Frais généraux**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Autres charges générales d'exploitation	(1 121)	(2 388)	(1 760)
<b>Frais généraux</b>	<b>(1 121)</b>	<b>(2 388)</b>	<b>(1 760)</b>

**Gains et pertes sur actif immobilisé et résultat exceptionnel**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Gains et pertes sur actif immobilisé			
Résultat exceptionnel			
<b>Total</b>			

**Engagements avec les parties liées**

<i>(En KEur)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Engagements sur instruments financiers à terme	50 000	145 254	220 867
Titres à livrer	51 324	80 986	56 962
Devises à livrer	1 830	4 166	
Engagements de financement reçus	460 000	460 000	460 000
Titres à recevoir	207 664	286 691	118 793
Euros à recevoir	1 860	4 110	

## **5.6 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BOURSORAMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1 de l'annexe qui expose les conditions de mise en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, du changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement CRC 2009-03 concernant la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

### **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### **Estimations comptables**

- Comme indiqué dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non-recouvrement et leur couverture par des provisions à l'actif et au passif du bilan.

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

#### **Changements comptables**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et du caractère approprié de la présentation qui en a été faite dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard HELLER

Jean-Marc MICKELER

## 6. GESTION DES RISQUES

### 6.1 - LES PRINCIPAUX RISQUES ENGENDRES PAR LES ACTIVITES BANCAIRES DE BOURSORAMA

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de Crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut aussi le risque de contrepartie afférant aux opérations de gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité.
- **Risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de Liquidité** : risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire.

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur Général de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

- **Les Risques de Crédit**

- **L'approbation des risques**

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers pour son activité en France. Dans une moindre mesure, Boursorama est exposée aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de Margin Trading en Espagne et en Allemagne, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff et Eurex), ou encore pour son activité de Crédit Lombard en Espagne.

Par ailleurs, Boursorama est exposée aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvées par le Conseil d'Administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et par le Conseil d'Administration.

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à notre orientation vers la clientèle de particuliers.

- ✓ **Les prêts et engagements**

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt personnel ou immobilier ;
- la centralisation sur la Direction des Crédits des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque ;
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle.

Les délégations accordées aux collaborateurs de la Direction des Crédits : le principe des délégations repose sur une limite en montant d'octroi par nature de crédits, une limite d'encours global client et en fonction des garanties données.

Les principales limites d'encours global sont au 31 décembre 2010 :

Encours global client	Décisionnaire
0 à 0,5 MEur	Département des Etudes de Crédit
0,5 à 0,75 MEur	Direction des Crédits
0,75 à 1,5 MEur	Comité des Engagements
Au delà de 1,5 MEur	Président Directeur Général de Boursorama

L'activité de Boursorama étant orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Les encours sont garantis par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements), Crédit Logement ou CNP Caution.

### ✓ **Le Service à Règlement Différé**

Ce service est disponible dans l'entité française pour une clientèle de particuliers résidant au sein de l'Union Européenne (des 15). L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-1 à 516-13 du Règlement Général de l'AMF et la Décision 2000-04 du CMF relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Les paramètres de couverture sont restés inchangés par rapport à 2009. Les taux de couverture utilisés sont au 31 décembre 2010 de :

- 20% pour les espèces et les SICAV de Trésorerie (taux identique au marché).
  - 33% pour les obligations françaises et les SICAV Obligataires (contre 25% autorisé par le marché).
  - 40% pour les actions éligibles au SRD et les SICAV actions françaises (taux identique au marché).
  - 100% pour les autres actions (contre 40% autorisé par le marché).
  - Les actions du Marché Libre, d'Alternext et certaines actions de l'Eurolist qui n'offrent pas une liquidité suffisante ou qui présentent une volatilité élevée ne donnent pas de couverture. Cette liste est disponible sur le site transactionnel de Boursorama.
- En outre, Boursorama Banque impose une règle de diversification du risque à ses clients, qui les empêche de prendre, pour les montants supérieurs à 50 KEur, une position unique sur plus de 60% de leurs engagements totaux.

### ✓ **Le Marché des Dérivés**

Le marché des produits dérivés est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole. En France et en Allemagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés s'appuie sur la centrale des risques développée par Atos et Boursorama qui applique la méthode SPAN à partir des paramètres de marché (LCH Clearnet pour la France et Eurex pour l'Allemagne).

Le système d'analyse des risques sur produits dérivés en vigueur dans notre entité espagnole est GRIFFO, une application de la société MANNES.

Afin de limiter les risques sur ces produits, Boursorama applique un coefficient multiplicateur sur les paramètres de marché des produits dérivés. Ce coefficient multiplicateur varie en fonction des entités, des clients et des produits :

- Boursorama Banque : 130% ;
  - OnVista Bank : 130%.
- En outre, il existe des coefficients spécifiques aux vendeurs d'options :
- de 0 à 500 KEur : 130% ;
  - de 500 KEur à 1 MEur : 140% ;
  - de 1 à 1,5 MEur : 160% ;
  - aucune position vendeuse au delà de 1,5 MEur n'est autorisée.
- Self Bank : 130%.

### ✓ **Les comptes de margin trading**

Les comptes de margin trading sont proposés par les filiales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres acceptés comme collatéral sont validés lors des comités des risques et doivent répondre à plusieurs critères tels que l'appartenance à un indice de référence, une volatilité modérée et une liquidité suffisante.

Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

#### - **OnVista Bank**

Pour les valeurs éligibles au Margin Trading, OnVista Bank applique un taux de couverture de 70% pour les titres 90% pour les bons du Trésor allemand et 50% pour les OPCVM et les trackers.

Une règle de diversification permet de limiter à 60% la prise de position maximum sur une seule valeur.

En cas de faible liquidité, OnVista Bank applique des taux de couverture dégradés, proportionnellement à la liquidité.

Suite à la reprise de la clientèle de Nordnet en 2010, OnVista Bank a lancé l'activité « Intraday Credit Limit », dont le principe repose sur la prise de position et leur clôture dans la même séance de Bourse. Cette offre permet aux clients de bénéficier d'un pouvoir d'achat supérieur par rapport à l'offre historique « Overnight Credit Limit ».

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 KEur, la décision est locale ; au delà de 150 KEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord.



## - Self Bank

Deux produits sont proposés présentant les taux de couverture suivants :

« Quintuplica » : Le taux de couverture utilisé est de 20% pour la valeur des actifs en portefeuille pour les titres éligibles au Margin Trading (Quintuplica). Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80%, applicable dès le 1<sup>er</sup> euro.

« Tentuplica » : Le taux de couverture utilisé est compris entre 25% et 10% selon le type d'actif éligible au Tentuplica, en fonction du couple volatilité/liquidité. Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80%, applicable dès le 1<sup>er</sup> euro.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 K€ur, la décision est locale; de 150 K€ur à 1 M€ur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord ; au-delà de 1 M€ur, des collatéraux supplémentaires sont requis.

### ✓ Le crédit « Lombard »

Self Bank est la seule entité du groupe Boursorama proposant une offre de crédit Lombard à ses clients. Ce produit utilise les règles existantes qui sont appliquées pour le margin trading (Quintuplica et Tentuplica) et permet au client de disposer d'un financement garanti par son portefeuille d'actif.

Le suivi des risques s'effectue de manière identique au margin trading : suivi des positions en quasi temps réel, appels de marge quotidiens et déboucement immédiat contractuellement possible.

## ▪ **Le suivi et le contrôle des risques**

Chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille pour respecter également les contraintes réglementaires en matière de couverture.

En plus du contrôle effectué par notre Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse les situations des clients et prend les décisions ad hoc en fonction de leurs niveau de délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- Analyse de premier niveau par la centrale des risques (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients font l'objet d'un calcul de risque avant d'être transmises. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, de leur solde espèces, de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.
- Analyse de deuxième niveau par le Service Risques. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-office. Les clients présentant un solde débiteur au delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Risques, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.
- Analyse de troisième niveau lors de Comités Risques mensuels. Un comité risque mensuel se tient dans chaque pays et donne lieu à un compte rendu formalisé.

## ▪ **Politique de provisionnement**

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement ...);
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité contentieux mensuel entre la Direction des Crédits et la Direction Juridique.

Une présentation des dossiers transférés au Contentieux les plus significatifs est réalisée à l'occasion du comité des risques mensuel.

A partir de l'entrée en dossier douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100% pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans le système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

▪ **Analyse du portefeuille de crédit**

Au 31 décembre 2010, la répartition des encours de crédits est la suivante :

	Montant en MEur
<b>France</b>	
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>1 575,1</b>
Dont :	
- Encours bruts de crédits	1 569,7
<i>incluant :</i>	
<i>Intérêts courus non échus</i>	3,4
<i>Crédits irréguliers et impayés</i>	14,5
<i>Crédits douteux</i>	23,0
- Comptes trading débiteurs	3,3
<b>Opérations spécifiques</b>	<b>188,8</b>
Dont :	
- Opération de financement d'un méthanier	112,2
- Opération de financement de porte-conteneurs	72,4
- Crédit bail	4,1
<b>Espagne</b>	
Margin trading	18,9
Comptes débiteurs	0,3
<b>Allemagne</b>	
Margin trading	5,0
<b>UK</b>	
Comptes débiteurs	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 788,7</b>

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de « la Caixa » dont nous avons acquis la filiale française le 16 mai 2006. Ces opérations de financement sont garanties par des dépôts à terme de cash nantis dans les livres de Boursorama.

Au 31 décembre 2010, l'encours moyen net d'un dossier de crédit hors opérations spécifiques est de 109 KEur.

La Répartition des encours bruts de crédits et encours bruts de crédits contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2010 :

Répartition par emprunteurs	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	84%	57%
SCI	11%	18%
Personnes morales, hors SCI	5%	25%

Répartition par objet de financements	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Résidence principale	39%	21%
Résidence secondaire	3%	8%
Résidence locative	42%	32%
Rachat de créance	2%	0%
Travaux	2%	6%
Murs ou locaux commerciaux	2%	4%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	10%	28%

Répartition par nature de crédits	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Crédits à long terme conformément à l'objet de nos financements	93%	87%
<i>Taux variable et révisable</i>	24%	47%
<i>Taux fixe</i>	70%	38%
Crédits à court terme	2%	13%

Par ailleurs, la répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux est la suivante :

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
53%	37%	10%

La répartition par garanties :

Au 31 décembre 2010, la répartition de nos encours bruts avec la clientèle était la suivante:

En MEur	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2008	
	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%
Garanties Hypothécaires	781	44%	917	53%	927	52%
CNP Caution	27	1%	32	2%	37	2%
Nantissement de produits de placement	58	3%	59	3%	206	11%
Autres Garanties (y compris caution Crédit Logement)	797	45%	591	34%	496	28%
Sans Garanties	125	7%	117	7%	128	7%
<b>Encours Brut Total</b>	<b>1 789</b>	<b>100%</b>	<b>1 716</b>	<b>100%</b>	<b>1 793</b>	<b>100%</b>

- **Les Risques Structurels (taux, liquidité, change)**

Boursorama détient un portefeuille d'instruments financiers destinés à la couverture de son risque de taux (Obligations et certificats de dépôts). La mise en place de ces investissements est réalisée à la seule fin de couverture. Il s'agit d'une part de couverture unitaire des dépôts à terme clientèle de nominal élevé et d'autre part de couverture globale de la position de taux. Ces instruments sont intégrés au suivi des risques structurels.

- **Suivi des risques structurels**

Les risques structurels sont suivis par le Comité de gestion de bilan. Ce Comité rassemble la direction générale, le directeur France, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échéancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux et liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur une base trimestrielle.

- **Gestion des risques structurels de taux et de change**

- ✓ **Risque structurel de taux**

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits)

futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée pour Boursorama par le Comité de Gestion de bilan est de 8 MEur.

#### ▪ **Mesure et suivi**

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (dépôts à vue, Comptes Sur Livret...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

La détermination des positions à taux fixe permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1%.

Au 31 décembre 2010, la sensibilité du groupe s'établit à 0,3 MEur et reste inférieure à sa limite de 8 MEur.

Le tableau ci dessous consolide les risques de taux en tombées en EUR de Boursorama au 31/12/2010, seules les tombées en taux fixe sont reportées :

(En MEur)	JJ à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	1 318	303	240	239	225	1 323
Actifs financiers	-1 357	-211	-300	-286	-254	-1 241
Hors bilan	386	-3	-8	-7	-7	-67
Position nette avant instruments dérivés	347	90	-67	-54	-36	16
Instruments dérivés	-60	0	0	0	0	50
Position nette après couverture	286	90	-67	-54	-36	66

Les actifs et passifs financiers correspondent à l'ensemble des postes du bilan consolidé de Boursorama.

Les passifs financiers regroupent les ressources bilanciées. Elles proviennent majoritairement de dépôts clientèle ou d'emprunts interbancaires. Les actifs financiers regroupent les emplois bilanciés. Ils proviennent majoritairement de crédits accordés à la clientèle ou de placements sur divers supports émis par des contreparties bancaires (prêts interbancaires, obligations, certificats de dépôts).

#### ▪ **Couverture du risque de taux**

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux : ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur;
- Caps de taux : ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading.
- Investissements et placements : ces opérations (obligations ou certificats de dépôts) sont destinées à couvrir l'excédent de ressources sur certaines maturités.

La décision de mise en place des opérations de couverture et leur dimensionnement sont validés par le Comité de gestion de bilan.

#### ✓ **Risque structurel de change**

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au résultat de l'exercice des filiales hors zone euro.

Pour le groupe Boursorama, le risque structurel de change provient essentiellement de sa filiale Talos en Angleterre.

Afin de couvrir la situation nette en GBP, le groupe a mis en place les couvertures suivantes :

- souscription par Boursorama d'un emprunt en GBP afin de couvrir la contribution de Talos à la situation nette du Groupe hors impôts différés. Au 31/12/2010, la contrevalet en euros des 33,0 MGBP empruntés est égale à 38,3 MEur.
- mise en place d'opérations de change à terme calibrées en fonction de la variation de situation nette trimestrielle. Au 31/12/2010, la juste valeur des contrats à terme (devises à livrer contre-valorisées à 1,8 MEur) est égale à +30 KEur.

Ces couvertures sont qualifiées de couvertures d'un investissement net dans une entreprise étrangère, les variations de valeur des instruments de couverture étant ainsi comptabilisées par contrepartie des réserves.

Le tableau suivant présente les positions en GBP contre-valorisées en Eur :

Passif financiers	Actifs financiers	Hors Bilan	Position nette avant couverture	Instruments de couverture	Position nette après couverture
5 MEur	-57 MEur	0	-53 MEur	40 MEur	-13 MEur

#### Sensibilité au risque de change :

Le tableau suivant présente la sensibilité de Boursorama à la hausse de 10% du taux de change GBP/EUR :

Impact sur les capitaux propres		
Devise GBP	Hausse du taux de change de 10%	Baisse du taux de change de 10%
Année 2010 en MEur	1	-1
Année 2009 en MEur	4	-4
Année 2008 en MEur	5	-5

Impact sur le résultat		
Devise GBP	Hausse du taux de change de 10%	Baisse du taux de change de 10%
Année 2010 en MEur	0	0
Année 2009 en MEur	0	0
Année 2008 en MEur	0	0

Outre l'impact de la variation de la parité GBP/EUR sur la conversion du résultat des filiales anglaises en euros, le résultat de Boursorama n'est pas soumis au risque de change.

#### ✓ Risque structurel de liquidité

Le risque structurel de liquidité est causé par les positions résiduelles de liquidité sur les 15 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme le net des échéanciers des emplois (actifs) et ressources (passifs) de l'intégralité du bilan. Les échéanciers sont établis en tenant compte des caractéristiques contractuelles et d'hypothèses comportementales (dépôts à vue et remboursements anticipés de crédits) complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

La position résiduelle de liquidité présente au 31 décembre 2010 un excédent d'emplois par rapport aux ressources.

Pour réduire la position créée par cet excédent et satisfaire aux obligations réglementaires, Boursorama a mis en place ou renouvelé les opérations suivantes :

- Ligne de crédit de maturité supérieure à 5 ans. Cette ligne garantit la possibilité de disposer de ressources de maturité supérieure à 5 ans à tout moment ;
- Prêts/Emprunts destinés à placer/comblent l'éventuel déficit de liquidité.

Ces opérations de trésorerie sont réalisées avec Société Générale ou la Caixa pour les emprunts, avec les contreparties autorisées pour les prêts ou investissements. Les contrats avec Société Générale prévoient une clause de remboursement par anticipation en cas de perte de contrôle de Boursorama par Société Générale.

Ces opérations ont eu pour effet de maintenir systématiquement les ratios réglementaires au delà des minima requis et de limiter les positions résiduelles de liquidité.

#### • Les Risques Opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions de contrôle réalisées par l'audit.

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans chaque entité de Boursorama. Ils organisent, à leur niveau, la collecte des informations sur les pertes intervenues et leur remontée vers la Direction des Risques du Groupe.

Les pertes opérationnelles d'un montant supérieur à 10 000 Eur sont reportées au Groupe Société Générale dès qu'elles sont enregistrées en comptabilité. La notion de perte comprend aussi bien les pertes dont le montant est déjà arrêté que les provisions constituées au titre des incidents de risques opérationnels pour lesquels le montant de la perte n'est pas encore connu avec certitude.

Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés. En plus des montants et causes de ces pertes opérationnelles, les solutions mises en place à court terme et à long terme pour éviter que ces risques se renouvellent sont décrites.

Dans le cadre du passage en méthode avancée pour le calcul relatif aux exigences de fonds propres (Bâle II), le groupe Boursorama réalise des contrôles d'exhaustivité trimestriels sur les pertes opérationnelles.

## 6.2 - RISQUES JURIDIQUES

Les principes comptables relatifs aux provisions sur risques et litiges sont décrits dans la section 5.2 (Notes aux comptes consolidés / Principes comptables et méthodes d'évaluation - page 83). Le provisionnement des litiges clients fait l'objet d'une étude au cas par cas par le Comité Risques. Pour les crédits clientèle (comptes débiteurs et prêts), à partir de l'entrée en douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100% pour tous les crédits. Pour les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la structure financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

En France, au 31 décembre 2010, le risque de litiges avec la clientèle est provisionné pour 1.169 KEur. Cette provision, comptabilisée en « provision sur risque clientèle », concerne 25 contentieux. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux, le cas échéant, est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 8 800 KEur.

En Allemagne, Boursorama n'est actuellement en contentieux avec aucun client. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 354 KEur.

En Espagne, Boursorama n'est actuellement en contentieux avec aucun client. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 253 KEur.

Au Royaume-Uni, au 31 décembre 2010, le risque de litiges avec la clientèle est provisionné pour 70 KEur. Cette provision, comptabilisée en « provision sur risque clientèle », concerne un contentieux. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 10 KEur.

Boursorama certifie n'avoir été partie à aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière.

## 6.3 - AUTRES RISQUES

### 6.3.1 - L'environnement concurrentiel

A l'échelle de ses implantations européennes (Allemagne, Espagne, France et Royaume-Uni), Boursorama est un acteur de taille réduite par rapport aux grandes institutions bancaires et financières présentes dans ces pays.

Face à la concurrence, Boursorama dispose de plusieurs atouts :

- un positionnement original et innovant dans le compartiment de marché en forte croissance de la banque et de l'épargne en ligne ;
- un modèle de développement basé sur Internet qui lui confère une structure souple ;
- une capacité à réagir rapidement à toute nouvelle offre commerciale de la concurrence.

### 6.3.2 - Risque de marques et noms de domaine

Boursorama protège et est titulaire (directement ou indirectement à travers ses filiales) des marques qu'elle exploite (et notamment Boursorama, Boursorama Banque, Fimatex, Selftrade, Selftrade Bank, OnVista et OnVista Bank) dans les pays européens où elle opère ou désire opérer.

Par ailleurs, la marque Boursorama est protégée par une marque communautaire couvrant l'Union Européenne.

De surcroît, Boursorama mène une politique défensive de ses marques en adaptant sa stratégie de dépôt de marques au fur et à mesure de l'évolution de son activité, et en s'opposant à l'enregistrement de toute marque qui pourrait porter atteinte à ses droits de marques, et ce grâce à la surveillance en Union Européenne des marques considérées comme les plus importantes.

Concernant les noms de domaine, Boursorama a réservé et renouvelé les noms de domaine sous les extensions géographiques des pays européens concernés (exemples : boursorama.fr, selftrade.es, fimatex.de), sous l'extension « .eu » et sous les extensions génériques (.com, .biz, .info, .net, .mobi). Boursorama surveille également en Union Européenne les noms de domaine considérés comme les plus importants.

Le droit français appliqué aux signes distinctifs ainsi que la jurisprudence en France et dans les autres pays européens permettent de se défendre contre la réservation abusive et de mauvaise foi d'un nom de domaine identique ou très similaire à la marque Boursorama, ce qui permet de réduire le risque qu'un tiers puisse utiliser un nom de domaine identique ou très similaire à la marque Boursorama pour des services identiques ou similaires à ceux désignés par cette dernière. Il subsiste un risque de voir des adresses voisines adoptées par des sociétés non concurrentes de Boursorama. Le risque économique est cependant relativement faible, le cas des sociétés concurrentes étant en principe couvert par le droit des marques.

Boursorama détient actuellement un portefeuille de 175 marques enregistrées et environ 400 noms de domaine. Le portefeuille des marques de CaixaBank France a été transféré à Boursorama à l'exception des marques comportant le nom "Caixa" qui restent la propriété de la Caixa.

### 6.3.3 - Risques industriels et liés à l'environnement

Néant

### 6.3.4 - Risques sur engagements hors bilan

Le « hors bilan » constate :

- les ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle ;
- une ligne de refinancement accordée par SG ;
- des engagements donnés et reçus par les entités allemandes et espagnoles dans le cadre de son activité de « margin trading » :
  - ✓ engagements reçus : les titres achetés par les clients à l'aide de crédit accordé par Boursorama sont nantis ;
  - ✓ engagements donnés : il s'agit de la différence entre le montant des prêts accordés aux clients et le montant maximum des prêts auxquels les clients ont droit ;
- des engagements de garantie reçus dans le cadre de nantissement de titres ;
- un engagement de financement reçu de la clientèle, lié à une opération de financement exceptionnel ;
- des engagements de garantie donnés à la clientèle ;
- les engagements SRD.

Dans le présent document de référence, Boursorama n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif ou qui pourrait le devenir.

### 6.3.5 - Risque de blanchiment

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les Etablissements financiers. Boursorama a continué de développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers :

- La formation : chaque nouveau salarié de Boursorama bénéficie d'une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. L'ensemble du personnel a également reçu un rappel de formation sur ce sujet ;
- La prévention : pour tous les nouveaux clients, nous nous assurons de la présence de l'exhaustivité des documents, ainsi que de leur cohérence, nous permettant de vérifier leur identité et leur domicile ;
- La vigilance : les opérations présentant une certaine typologie sont examinées par le Contrôle Permanent à travers des outils spécifiques de filtrage et de profilage ;
- Des missions régulières de contrôle sont réalisées sur les opérations effectuées par la clientèle.

En outre, les bases clients sont filtrées régulièrement avec les listes officielles des sanctions.

### 6.3.6 - Le risque lié aux systèmes d'information

La sécurité est décomposée selon trois grands axes qui sont la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Boursorama a un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe, dont les missions principales consistent à :

- élaborer et mettre en place une politique de sécurité globale pour le groupe Boursorama ;
- définir des méthodologies applicables ;
- diffuser les bonnes pratiques ;
- piloter les dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du groupe.

### ✓ Sécurité Informatique

La sécurité est un élément important du développement du site web de Boursorama, en particulier le moteur boursier transactionnel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité sur les systèmes et les procédures de sécurité, permettent d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur.

Le site web de Boursorama.com est hébergé chez NTT, qui est l'un des rares hébergeurs en France à être certifié ISO27001 ; ce label atteste du bon niveau de gestion de la sécurité informatique.

Par ailleurs, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne. Boursorama dispose ainsi d'une vue globale de la sécurité des systèmes.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes visibles sur Internet sont menés sur demande de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

En outre, Boursorama a déployé un programme global de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'informations pour tous ses salariés.

Depuis décembre 2010, Boursorama propose à ses clients d'améliorer de façon significative la sécurité de leur ordinateur et de l'accès à leur compte. Boursorama met à la disposition de ses clients l'outil « Trusteer Rapport », qui protège la navigation sur Internet. Une fois installé, ce logiciel détecte et désactive les logiciels malveillants (virus, cheval de troie, enregistreur de frappe du clavier) qui peuvent s'installer sur les ordinateurs des clients. Boursorama est la première banque en France à proposer ce logiciel. Cet outil est édité par la société Trusteer, leader mondial sur ce domaine. Au niveau mondial, il a été téléchargé par plus de 15 millions d'internautes et est également utilisé par plus de 75 banques étrangères.

### ✓ Le plan de continuité des affaires

Cette activité consiste à développer, au niveau de chaque entité du groupe Boursorama, des organisations, des procédures et des moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle, accidentelle ou à des actes volontaires de nuisance, en vue de protéger le personnel, les actifs et activités essentielles et de permettre la poursuite de nos prestations de service.

Le Plan de Continuité d'Activité mis en place par Boursorama se décompose en deux grandes parties :

- Le BCP – Business Continuity Plan – plan de secours utilisateurs. Ce plan consiste à mettre en place les procédures pour les collaborateurs ainsi que l'organisation globale à mettre en œuvre en cas de désastre ;
- Le DRS – Disaster Recovery Systems – systèmes de secours des plateformes informatiques. Il s'agit de systèmes informatiques situés dans une autre localisation géographique.

La politique globale mise en œuvre par Boursorama est la suivante : chaque élément critique pour Boursorama doit disposer d'une solution de secours et chaque solution de secours est testée au minimum une fois par an en France et à l'étranger. Par ailleurs, Boursorama s'appuie sur des prestataires externes (faisant ou non partie du Groupe Société Générale). L'ensemble de ces prestataires est soumis aux mêmes règles que Boursorama.

## 6.3.7 - Description des plans mondiaux d'assurances

En tant que filiale de la Société Générale, Boursorama est principalement intégrée aux plans mondiaux d'assurance de la Société Générale.

Les plans mondiaux se décomposent en deux parties :

### 1. Le Plan Mondial Partie I se compose des garanties suivantes

- La Responsabilité Civile Professionnelle couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par le Groupe, en raison de toute erreur de fait ou de droit dans l'exercice de son activité.
- Vol, Fraude, Détournement, Malveillance
- La Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité personnelle encourue par le dirigeant de droit ou de fait, en raison de toute erreur dans l'exercice de son mandat.
- La Perte d'Exploitation couvre les pertes de revenus subies pendant l'arrêt de l'exploitation, ainsi que les frais supplémentaires engagés pour rétablir l'exploitation normale.

Les polices d'assurance du Groupe Société Générale sont négociées et souscrites par la direction des assurances de la Société Générale. La répartition des primes entre les entités du Groupe s'opère en fonction du Produit Net Bancaire et des effectifs. En cas de sinistre, la direction des assurances de la Société Générale gère les relations avec les courtiers et les assureurs.

### 2. le Plan Mondial Partie II se compose des garanties suivantes



- L'assurance Multirisques (dont tous risques informatiques et bris de machine) : est garanti l'ensemble des biens meubles ou immeubles dont l'assuré a la propriété, l'usage, la détention ou la garde.
- L'assurance Responsabilité Civile Exploitation : sont assurées les conséquences pécuniaires que doit supporter l'assuré en raison de préjudices corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers quelle que soit la nature de la responsabilité et la base juridique

Les risques courants de l'exploitation des implantations étrangères sont assurés localement dans le Plan Mondial Partie II, contrat cadre souscrit en local et contrat « chapeau » permettant un complément d'indemnisation à Paris.

Par ailleurs, Boursorama a également souscrit une assurance au titre de la distribution de produits d'assurance.

## 6.4 - METHODES UTILISEES

### Mise en place de la réforme Bale II

Boursorama s'intègre dans le projet Société Générale pour la mise en place de la réforme Bâle II dans le domaine des risques opérationnels et des risques de crédit.

Le Groupe Boursorama est passé en méthode AMA (méthode avancée) sur les risques opérationnels en 2009.

Dans le domaine du risque de crédit, Boursorama utilise depuis 2008 la méthode avancée (IRBA) de Société Générale sur un certain nombre de portefeuilles (souverains, banques, collectivités locales et grandes entreprises). Pour une partie de la clientèle de détail (prêts immobiliers et découverts autorisés), Boursorama utilise la méthode standard. Il est prévu d'utiliser le modèle interne de Société Générale afin de passer en méthode avancée (IRBA), au plus tard en 2014.

## 7. ELEMENTS JURIDIQUES

### 7.1 - STATUTS

#### **Article 1 – Forme**

Il est formé, entre les propriétaires des actions, ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

#### **Article 2 - Objet**

Boursorama a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit prestataires de services d'investissement, d'effectuer, essentiellement avec une clientèle de personnes physiques ou de personnes morales détenues majoritairement par des personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires ;
- les prestations de services d'investissement pour lesquelles Boursorama a reçu un agrément du CECEI ;
- toutes opérations connexes aux services d'investissement ;
- toutes prises de participations.

Boursorama peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par arrêté du Ministre de l'économie et des finances, effectuer essentiellement pour les clientèles précitées toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale Boursorama peut également effectuer, pour elle-même et pour le compte d'une clientèle essentiellement de personnes physiques ou de personnes morales susvisées ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Cet objet social ne pourra être modifié ultérieurement qu'après autorisation préalable du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'investissement."

#### **Article 3 – Dénomination**

La dénomination sociale est : BOURSORAMA

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme" ou des initiales "S.A." et de l'énonciation du montant du capital social.

#### **Article 4 - Siège Social**

Le siège social est fixé : 18 Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne Billancourt.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

#### **Article 5 – Durée**

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

#### **Article 6 - Capital Social**

Le capital social est fixé à la somme de trente cinq millions quatre vingt trois mille deux cent quarante six euros et quarante centimes (35.083.246,40 €), divisé en quatre vingt sept millions sept cent huit mille cent seize (87.708.116) actions de 0,40 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Au cours de la vie sociale, des modifications peuvent être apportées au capital social, conformément aux prescriptions légales.

### **Article 7 - Actions - Forme - Libération – Rompus**

Les actions (ci-après “les actions”) entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur. La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires.

Les actions de numéraire sont libérées dans les conditions légales.

Les titulaires d'actions formant rompus à l'occasion d'opérations impliquant échange, regroupement, attribution ou souscription de titres font leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, des achats ou des ventes nécessaires de titres ou de droits.

### **Article 8 - Cession et Transmission des Actions**

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

### **Article 9 - Droits et Obligations Attachés aux Actions**

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent; au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

### **Article 10 - Conseil d'Administration**

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix huit au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La durée des fonctions d'un administrateur est de six (6) années maximum.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales ordinaires, par suite de décès ou démission, le conseil d'administration peut procéder à une ou des nominations à titre provisoire.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, la nomination des administrateurs en cause est annulée, mais les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales; ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

### **Article 11 - Action d'Administrateur**

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'une (1) action.

Les administrateurs nommés au cours de la vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

### **Article 12 - Bureau du Conseil**

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres personnes physiques un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration nomme de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le conseil peut nommer également un Secrétaire même en dehors de ses membres.

Le Président, les vice-présidents et le Secrétaire peuvent toujours être réélus.

Le conseil d'administration peut révoquer le Président à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du conseil d'administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Le Président communique la liste et l'objet des dites conventions aux membres du conseil et aux commissaires aux comptes.

### **Article 13 - Délibération du Conseil**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit, même à l'étranger, indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens et, notamment, par lettre, télégramme, télex ou verbalement.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

### **Article 14 - Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

## **Article 15 - Direction Générale - Délégation de Pouvoirs**

**I.** La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général, soit par le Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Le choix est opéré par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le conseil d'administration de la Société dans les conditions définies par décret en Conseil d'État.

Lorsque la direction de la Société est assumée par le Président du conseil d'administration, les dispositions relatives au directeur général lui sont applicables et le Président du conseil d'administration prend le titre de Président-directeur général.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

**II.** Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

**III.** En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

## **Article 16 - Conventions entre la Société et un Administrateur ou un Directeur Général**

**I.** Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5% ou, s'il s'agit d'une Société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, doit être soumise à autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

L'intéressé est tenu d'informer le conseil dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le président du conseil d'administration donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

Le commissaire aux comptes présente sur ces conventions un rapport spécial à l'assemblée générale ordinaire annuelle pour approbation conformément à l'article L.225-40, alinéa 3 du Code de commerce.

**II.** A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique au directeur général, aux directeurs généraux délégués, et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus, ainsi qu'à toute personne interposée.

**III.** Les dispositions du I. ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

#### **Article 17 - Commissaires aux Comptes**

Un ou deux commissaires aux comptes et, le cas échéant, un ou deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi.

#### **Article 18 - Assemblées Générales**

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

#### **Article 19 - Convocation et Lieu de Réunion des Assemblées Générales**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être inscrit en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégeant ce délai.

#### **Article 20 - Quorum - Vote - Nombre de Voix**

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par décret.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

#### **Article 21 - Assemblée Générale Ordinaire**

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent;

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

#### **Article 22 - Assemblée Générale Extraordinaire**

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, un quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Si l'assemblée générale extraordinaire statue sur une proposition d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les conditions de quorum et de majorité sont exceptionnellement celles prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Sous réserve des dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

### **Article 23 - Exercice Social**

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social commencera à courir à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 décembre 1990.

### **Article 24 - Inventaires - Comptes Annuels**

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse, également, le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte les capitaux propres, le compte de résultat récapitulatif des produits et des charges de l'exercice, ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Il est procédé, même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, aux amortissements et provisions nécessaires. Le montant des engagements cautionnés avalisés ou garantis par la Société est mentionné dans l'année susvisée.

Le conseil d'administration établit le rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

### **Article 25 - Fixation, Affectation et Répartition des Bénéfices**

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions ou en numéraire. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende afférent aux actions dont il est titulaire.

#### **Article 26 - Dissolution – Liquidation**

Hors les cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, il y aura dissolution de la Société à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par cette assemblée générale extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour l'assemblée générale ordinaire.

Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'assemblée générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

#### **Article 27 - Contestations**

Toutes contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, les administrateurs et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Certifié conforme par  
Inès-Claire Mercereau

## **7.2 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(Adopté par le Conseil d'administration le 25/03/2003 et modifié par le Conseil d'administration le 14/02/2010)

#### **Article 1er - Compétences**

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les examine dans leur ensemble au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;

Sauf urgence justifiée, cette procédure d'approbation préalable concerne :

- les opérations de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 5 millions d'euros ;
- les opérations de croissance organique significatives et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- les cessions.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain conseil.

- c) délibère de la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an ;
- d) approuve le compte-rendu d'activité du Conseil et des Comités à insérer dans le rapport annuel ;
- e) fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations ;



- f) approuve le rapport de gestion ainsi que les chapitres du rapport annuel traitant du Gouvernement d'entreprise et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et présentant la politique suivie en matière de rémunération et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

## **Article 2 - Réunions**

Le Conseil tient au moins trois réunions par an. Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. A cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêtés des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique et par tout autre moyen y compris verbalement.

Sur décision du Président, toute personne de la société ou, le cas échéant, des personnes extérieures à l'entreprise dont la présence est utile aux délibérations peuvent assister à tout ou partie des séances du Conseil d'administration.

## **Article 3 - Information du Conseil d'administration**

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

## **Article 4 - Les Comités du Conseil**

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe et demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de deux :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
- le Comité des rémunérations.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités "ad hoc".

La présidence des Comités est assurée par un administrateur désigné par le Conseil d'administration. Le secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

## **Article 5 - Le Comité des rémunérations**

Le Comité des rémunérations :

- a) propose au Conseil les principes de la politique de la rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les critères de détermination, la structure et le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- b) propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- c) prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- d) fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire dirigeant social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué peuvent être présents aux réunions traitant des questions ne concernant ni l'un ni l'autre.

## **Article 6 - Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques**

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- a) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité de dispositifs mis en place et de faire toute proposition en vue de leur amélioration ;
- b) d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ; d'examiner, à ce titre, le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- c) de porter une appréciation sur la qualité de contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et du respect de l'éthique, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité, notamment :
  - examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
  - examine les lettres de suite adressées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
  - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
  - émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ;
  - examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.
- d) de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- e) de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- f) d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement, d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes.

A cette fin, il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du respect de

l'éthique et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni mandataire dirigeant social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

#### **Article 7 - Conflits d'intérêt**

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

#### **Article 8 - Jetons de présence**

La moitié du jeton de présence global est également répartie entre chacun des administrateurs, les membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques recevant toutefois chacun 2 parts.

L'autre moitié du jeton de présence global est répartie, en fin d'année, en proportion du nombre de séances du Conseil ou de chacun des Comités auquel chaque administrateur aura participé.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des Censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux Administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

#### **Article 9 - Secret**

Chaque administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

## 8. CONTROLE DES COMPTES

### 8.1 - RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

#### 8.1.1 - Commissaires aux Comptes titulaires

##### **DELOITTE & ASSOCIES**

Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER  
185, Avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

Le mandat de la société Deloitte & Associés a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008.  
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.  
Date de première nomination : 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG démissionnaire.

##### **ERNST & YOUNG AUDIT**

Représenté par Monsieur Bernard HELLER  
11, Allée de l'Arche  
92400 Courbevoie

Le mandat de la société Ernst & Young Audit a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2006.  
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.  
Date de première nomination : 13/11/2000.

#### 8.1.2 - Commissaires aux Comptes suppléants

##### **Société BEAS**

Représenté par Monsieur Pascal PINCEMIN  
7-9, villa Houssay,  
92524 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008  
Date d'expiration du mandat : l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

La société BEAS a été nommée en remplacement de Monsieur Alain Pons qui avait été nommé, par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Gérard RIVIERE démissionnaire.

*La société BEAS est affiliée au réseau international Deloitte Touche Tohmatsu.*

##### **Monsieur Gabriel GALET**

11, Allée de l'Arche  
92400 Courbevoie

Le mandat de Monsieur Gabriel GALET a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2006.  
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.  
Date de première nomination : 13/11/2000.

En application de l'Article 28 du règlement CE N°809/2004 du 29 avril 2004 de la commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent figurant aux pages 49 à 110 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2010 sous le numéro D. 10-0327;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent figurant aux pages 53 à 110 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 21 Avril 2009 sous le numéro D.09-0285;

Les chapitres des documents de référence n°D.07-0358 et °D.06-0235 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence".

Le Rapport sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 des Commissaires aux Comptes, comportant la justification des appréciations des Commissaires aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sont inclus dans le présent document de référence en pages 136 et 165-166, respectivement.

Le rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de Boursorama décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, est inclus dans le présent document de référence en page 73.

## 8.2 – TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Ernst and Young				Deloitte et Associés			
	Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires		Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>								
Emetteur	167	169	38%	33%	174	163	77%	78%
Filiales intégrées globalement	274	183	62%	35%	52	47	23%	22%
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes</b>								
Emetteur		8		1%				
Filiales intégrées globalement	-	156		30%	-	-		
<b>Total</b>	<b>441</b>	<b>516</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>226</b>	<b>210</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social	0	0				0		
Autres	0	0				0		
<i>Sous-total</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>441</b>	<b>516</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>226</b>	<b>210</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 9. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

### 9.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Madame Inès-Claire MERCEREAU, Président Directeur Général

### 9.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (cf. table de concordance du rapport de gestion page 193) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Ernst & Young Audit et la société Deloitte et Associés, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 136 et 165-166 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2009 et 2008, respectivement en pages 49-50 et pages 111-112 du document de référence 2009 et pages 53-54 et 112-113 du document de référence 2008. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels 2010, 2009 et 2008 contiennent une observation ».

Le 26 avril 2011,

Président Directeur Général  
Madame Inès-Claire MERCEREAU

## 10. TABLES DE CONCORDANCE

### 10.1 - TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

DOCUMENT DE REFERENCE Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Page
1. PERSONNES RESPONSABLES	p.190
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	p.188
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	p.76-136
4. FACTEURS DE RISQUE	p.167-177 / p.98-109
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	p.5-31
5.1.1. Raison sociale et nom commercial	p.29
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	p.29
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	p.29
5.1.4. Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège	p.29
5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités	p.6-7
5.2. Investissements	p.115 / p.151
5.2.1. Principaux investissements réalisés	p.115 / p. 151
5.2.2. Description des investissements en cours	P.115
5.2.3. Projets d'investissements	p.145
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1. Principales activités	p.10-13
6.2. Principaux marchés	p.13-14
7. ORGANIGRAMME	p.8
7.1. Description sommaire du Groupe	p.5
7.2. Liste des filiales importantes	p.8-9 / p.86
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	p.115 / p.151
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	n.a.
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1. Situation financière	p.32-35
9.2. Résultat d'exploitation	p.32-35
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Information sur les capitaux de l'émetteur	p.79-81
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	p.82
10.5. Informations concernant les sources de financement attendus qui seront nécessaires pour les honorer les engagements aux points 5.2.3 et 8.1	p.145
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	n.a.
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	p.36
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	n.a.
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1. Conseil d'Administration et Direction générale	p.39-48
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	p.47
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	p.53-62
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	p.127-130
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	p.40-47
16.2. Contrats de service liant les membres les organes d'administration	p.47-48
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	p.51-53
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	p.39
17. SALARIES	
17.1. Nombre de salariés	p.21
17.2. Participations et stock options des administrateurs	p.56 /p.128-130
17.3. Acord prévoyant une participation des salariées dans le capital de l'émetteur	p.21

<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	p.26
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	p.26
18.3. Contrôle de l'émetteur	p.26
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner le changement de son contrôle	p.27-28
<b>19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b>	
	p.134-135
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	
20.1. Informations financières historiques	p.76-135
20.2. Informations financières pro forma	n.a.
20.3. Etats financiers	p.76-135
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	p.136 / p.165-166
20.5. Date des dernières informations financières	p.76-135
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
20.7. Politique de distribution des dividendes	p.25
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	n.a.
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	n.a.
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
21.1. Capital social	p.25-28 / p.128-130
21.2. Acte constitutif et statuts	p.29-31 / p.178-184
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	
	p.17
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET</b>	
	n.a.
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	
	p.30
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	
	p.8-9
<b>RAPPORT FINANCIER</b>	
	<b>Page</b>
Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	p.190
Rapport d'activité	p.32-35
Comptes consolidés	p.76-135
IFRS 7	p.98-108
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p.136
Comptes annuels	p. 137-164
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p.165-166
<b>RAPPORT DE GESTION</b>	
	<b>Page</b>
Table de concordance du rapport de Gestion	p.193



## 10.2 - TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION	Page
I – Activité et résultats du Groupe Boursorama	p.32-35
1.1 Indicateurs de gestion	p.35
1.2 Synthèse de résultat social – affectation	p.35
1.3 Ecart d'acquisition	p.117
1.4 Délais de règlement	n.a.
1.5 Opérations avec les apparentés / sociétés liées	p.134-135
II – Dividendes	p.35
III – Données Boursières	p.35
IV – Perspectives	p.36
V – Evénements postérieurs à la clôture	p.38
VI – Organigramme – Capital Social	p.8
6.1 Organigramme du groupe Boursorama	p.8
6.2 Information sur le capital social	p.25-27
6.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	p.26-27 et p.36
VII – Gouvernement d'entreprise	p.39
7.1 Mandats sociaux au cours de l'exercice 2010	p.40-46
7.2 Rémunération des mandataires sociaux	p.53-62
VIII – Partie Sociale	p.21
8.1 Emploi	p.21
8.2 Temps de travail	p.22
8.3 Absentéisme	p.22
8.4 Rémunération	p.22
Annexes au rapport de gestion	
I – Préparation et organisation des travaux du Conseil	p.49
1.1 Le Conseil d'Administration	p.49-51
1.2 Les Comités	p.51-53
1.3 Politique de rémunération	p.53-62
II – Les procédures de contrôle interne	p.63
2.1 Les conditions d'exercice du contrôle interne	p.63-64
2.2 Les procédures de contrôle interne	p.64-69 / p.167-174
2.3 La production et le contrôle de l'information financière et comptable	p.69-72
2.4 La liaison avec les CAC	p.72
III – Rapport des Commissaires aux Comptes établi sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	p.73
Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'Eur)	p.37
Annexe 3 : Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions	p.55 -56
Annexe 4 : Tableau des délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration	p.29
Annexe 5 – Tableau des honoraires versés aux CAC - exercice 2010	p.189

## 10.3 - DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

### 10.3.1 - Informations périodiques et occasionnelles

Informations disponibles sur le site Internet de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et/ou sur <http://groupe.boursorama.fr>

Date	Documents
5 janvier 2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Décembre 2009
5 janvier 2010	Bilan semestriel au 31 décembre 2009
7 janvier 2010	Déclaration de droits de vote - Décembre 2009
4 février 2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Janvier 2010
2 mars 2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Février 2010
19 avril 2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Mars 2010
22 avril 2010	Déclaration de droits de vote - Janvier 2010
22 avril 2010	Déclaration de droits de vote - Février 2010
22 avril 2010	Déclaration de droits de vote - Mars 2010
10 mai 2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Avril 2010
10 mai 2010	Déclaration de droits de vote - Avril 2010
8 juin 2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Mai 2010
10 juin 2010	Déclaration de droits de vote - Mai 2010
5 juillet 2010	Bilan semestriel au 30 juin 2010
13 juillet 2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Juin 2010
15 juillet 2010	Déclaration de droits de vote - Juin 2010
5 août 2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Juillet 2010
5 août 2010	Déclaration de droits de vote - Juillet 2010
12 août 2010	Programme de rachat d'actions
3 septembre 2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Août 2010
6 septembre 2010	Déclaration de droits de vote - Août 2010
11 octobre 2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Septembre 2010
11 octobre 2010	Déclaration de droits de vote - Septembre 2010
5 novembre 2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Octobre 2010
8 novembre 2010	Déclaration de droits de vote - Octobre 2010
10 décembre 2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Novembre 2010
10 décembre 2010	Déclaration de droits de vote - Novembre 2010

### 10.3.2 - Informations diffusées via des communiqués de presse

Date	Document
8 janvier 2010	Nomination
16 février 2010	Résultats 2009
4 mai 2010	Résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2010
28 mai 2010	Lancement de l'application iPhone de Boursorama
10 juin 2010	SAJOO.fr annonce un accord de partenariat avec Boursorama sur les paris sportifs
15 juin 2010	Ambitions commerciales 2015
30 juin 2010	Boursoscan Edition 2010
28 juillet 2010	Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2010
10 août 2010	Boursorama poursuit son développement en Allemagne
1 septembre 2010	Nomination
9 septembre 2010	Une ruche sur le toit
4 octobre 2010	Communiqué du Conseil d'administration
2 novembre 2010	Résultats du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2010
17 décembre 2010	Boursorama Banque : première banque en France à proposer Trusteer

### 10.3.3 - Publicité financière

Date	Objet	Support
16 février 2010	Résultats 2009	Business Wire
4 mai 2010	Résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2010	Business Wire
28 juillet 2010	Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2010	Business Wire
4 octobre 2010	Communiqué du Conseil d'administration	Business Wire
2 novembre 2010	Résultats du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2010	Business Wire

### 10.3.4 - Informations publiées au BALO

Date	Document
15 février 2010	Situation au 31 décembre 2009
14 avril 2010	Avis de réunion valant convocation pour l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2010
10 mai 2010	Situation au 31 mars 2010
25 juin 2010	Comptes annuels : comptes sociaux et comptes consolidés au 31 décembre 2009 + Rapport des CAC
1 <sup>er</sup> septembre 2010	Situation au 30 juin 2010
27 octobre 2010	Rapport semestriel 2010
3 décembre 2010	Situation au 30 septembre 2010
21 mars 2011	Situation au 31 décembre 2010

### 10.3.5 - Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

Date de dépôt	Objet	Support
13 janvier 2010	Changement du Président Directeur Général	Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 2009
10 mars 2010	Cooptation d'un nouvel administrateur et nomination d'un Directeur Général Délégué	Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2010
10 mars 2010	Augmentation de capital suite à l'exercice d'option au cours de l'exercice 2009	Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2010
3 octobre 2010	Cooptation d'un nouvel administrateur et changement de Président Directeur Général	Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 3 octobre 2010
28 février 2011	Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale	Décision de nomination du représentant permanent du 11 février 2011
25 février 2011	Augmentation de capital suite à l'exercice d'option au cours de l'exercice 2010	Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 14 février 2011

### 10.3.6 - Informations publiées et publication dans un journal d'annonces légales

Date	Objet	Support
14 avril 2010	Avis de réunion valant convocation pour l'AGM du 21 mai 2010	Les Petites Affiches
8 janvier 2010	Changement du Président Directeur Général	Les Affiches Parisiennes
9 mars 2010	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2009	Les Affiches Parisiennes
10 mars 2010	Cooptation d'un nouvel administrateur et nomination d'un Directeur Général Délégué	Les Affiches Parisiennes
22 octobre 2011	Cooptation d'un nouvel administrateur et changement de Président Directeur Général	Les Affiches Parisiennes
25 février 2011	Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale	Les Affiches Parisiennes
23 février 2011	Augmentation de capital suite à l'exercice d'option au cours de l'exercice 2010	Les Affiches Parisiennes
13 avril 2011	Avis de réunion valant convocation pour l'AGM du 19 mai 2010	Les Affiches Parisiennes

## 11. CONTACTS

SITE INTERNET : [WWW.BOURSORAMA.COM](http://WWW.BOURSORAMA.COM)

SITE GROUPE : [GROUPE.BOURSORAMA.FR](http://GROUPE.BOURSORAMA.FR)

### **RELATIONS INVESTISSEURS ET INFORMATIONS FINANCIERES**

Téléphone : +33 (0) 1 46 09 53 21  
[diane-charlotte.kermorgant@boursorama.fr](mailto:diane-charlotte.kermorgant@boursorama.fr)  
[investors@boursorama.fr](mailto:investors@boursorama.fr)

### **RELATIONS PRESSE**

Téléphone : +33 (0) 1 46 09 53 21  
[diane-charlotte.kermorgant@boursorama.fr](mailto:diane-charlotte.kermorgant@boursorama.fr)

Adresse postale :  
BOURSORAMA  
18 Quai du Point du Jour  
92659 Boulogne Billancourt Cedex